

**DÉPARTEMENT D'HISTOIRE ET
DE SCIENCES POLITIQUES**

Faculté des lettres et des sciences humaines

Université de Sherbrooke

**LA CRISE DE SAINT-LÉONARD DANS LA PRESSE
MONTREALAISE, 1968-1969**

**Par
Christophe Chikli**

**Mémoire présenté
pour l'obtention du diplôme
Maîtrise ès Arts (Histoire)**

**Sherbrooke
Juin 2006**

I - 2166



Library and
Archives Canada

Bibliothèque et
Archives Canada

Published Heritage
Branch

Direction du
Patrimoine de l'édition

395 Wellington Street
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

395, rue Wellington
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Your file *Votre référence*
ISBN: 978-0-494-18939-9
Our file *Notre référence*
ISBN: 978-0-494-18939-9

NOTICE:

The author has granted a non-exclusive license allowing Library and Archives Canada to reproduce, publish, archive, preserve, conserve, communicate to the public by telecommunication or on the Internet, loan, distribute and sell theses worldwide, for commercial or non-commercial purposes, in microform, paper, electronic and/or any other formats.

The author retains copyright ownership and moral rights in this thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

AVIS:

L'auteur a accordé une licence non exclusive permettant à la Bibliothèque et Archives Canada de reproduire, publier, archiver, sauvegarder, conserver, transmettre au public par télécommunication ou par l'Internet, prêter, distribuer et vendre des thèses partout dans le monde, à des fins commerciales ou autres, sur support microforme, papier, électronique et/ou autres formats.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent cette thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms may have been removed from this thesis.

Conformément à la loi canadienne sur la protection de la vie privée, quelques formulaires secondaires ont été enlevés de cette thèse.

While these forms may be included in the document page count, their removal does not represent any loss of content from the thesis.

Bien que ces formulaires aient inclus dans la pagination, il n'y aura aucun contenu manquant.


Canada

Composition du Jury

La crise de Saint-Léonard dans la presse montréalaise, 1968-1969

Christophe Chikli

Ce mémoire a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Peter Gossage, directeur de recherche
(Département d'histoire et de sciences politiques, Université de Sherbrooke)
Peter Southam, lecteur
(Département d'histoire et de sciences politiques, Université de Sherbrooke)
Guy Laperrière, lecteur externe
(Département d'histoire et de sciences politiques, Université de Sherbrooke)

Résumé

Ce mémoire présente la crise de Saint-Léonard dans la presse montréalaise en 1968 et 1969. Partie d'une simple querelle scolaire, cette crise se transforma rapidement en un conflit linguistique généralisé. En cette fin des années 1960, des mouvements nationalistes et des partis politiques comme le RIN désiraient une francisation des Néo-Québécois dès l'école afin d'enrayer l'anglicisation des immigrants. Mais pour de nombreux immigrants, l'anglais est synonyme de réussite et d'ascension sociale. Ce sont ces deux idéologies que nous allons retrouver dans notre étude, avec d'un côté, la sauvegarde d'un Québec francophone, et de l'autre, la liberté et le droit de choisir la langue d'enseignement. Ces dissensions entre les communautés de la municipalité de Saint-Léonard vont entraîner une incompréhension générale et un véritable dialogue de sourds.

Le Devoir, La Presse, The Montreal Star et The Gazette vont représenter une fenêtre extraordinaire sur les antagonismes opposant francophones, anglophones et Italo-Québécois. Dans un premier temps, nous avons attaché une grande importance aux éditoriaux afin de connaître le point de vue de chaque quotidien. Ensuite, nous nous sommes intéressés aux opinions de la population québécoise à travers les lettres ouvertes parues dans la presse montréalaise. Ainsi, il nous a été plus aisé de comprendre la crise de Saint-Léonard et des enjeux linguistiques qui ont suivi avec l'élaboration de différents textes législatifs comme les lois 63, 22 et ou encore la loi 101 en 1977.

Remerciements

Je tiens à remercier un certain nombre de personnes qui ont permis la réalisation de ce mémoire :

Je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance à Monsieur Peter Gossage, mon directeur, pour sa disponibilité, pour sa patience et pour les fructueuses discussions que j'ai pu avoir avec lui. Merci de m'avoir encadré et soutenu tout au long de mon cheminement en maîtrise.

Je n'oublie pas aussi mes parents pour leur soutien tout au long de mes études, ainsi qu'Émilie Létourneau, Catherine Tremblay, Nicolas-Alexandre Bouchard et François Morin qui ont été des amis importants.

Je tiens également à remercier tous les membres du département d'histoire de l'Université de Sherbrooke que je n'ai pas cités et qui m'ont fait bénéficier de leurs connaissances.

Table des matières

Composition du jury	i
Résumé	ii
Remerciements	iii
Table des matières	iv
Liste des tableaux	vi
 INTRODUCTION	 1
 I – PROBLÉMATIQUE ET HYPOTHÈSE DE DÉPART	 2
II – HISTORIOGRAPHIE	3
A – Historiographie de l’immigration	3
B – La communauté italienne et la crise linguistique	6
III – SOURCES ET MÉTHODOLOGIE	8
A – Sources : <i>Le Devoir, La Presse, The Gazette, The Montreal Star</i>	8
B – Méthodologie	10
 CHAPITRE I – CONTEXTE HISTORIQUE : UNE CRISE ANNONCÉE	 12
I – LA RÉVOLUTION TRANQUILLE ET LE NATIONALISME	13
II – IMMIGRATION ET ANGLICISATION : FACTEURS DE RUPTURES	19
III – LA COMMUNAUTÉ ITALIENNE DE MONTRÉAL	22
IV – LE SYSTÈME SCOLAIRE AU QUÉBEC	29

CHAPITRE II – LA CRISE DE SAINT LÉONARD : D’UN CONFLIT LOCAL À UNE CRISE NATIONALE	33
I – JUIN 1968 : IMPOSITION DE L’UNILINGUISME FRANÇAIS PAR LE MIS	35
II – SEPTEMBRE 1968 : L’OCCUPATION DE L’ÉCOLE AIME RENAUD ET DIALOGUE DE SOURDS	38
III – SEPTEMBRE 1969 : ESCALADE DE LA VIOLENCE	47
IV – SEPTEMBRE-OCTOBRE 1969 : L’INAPTITUDE DU GOUVERNEMENT UNIONISTE À RÉSOUDRE LA CRISE	52
CHAPITRE III – LA CRISE DE SAINT-LÉONARD DANS LES ÉDITORIAUX	57
I – LE DEVOIR : UN QUOTIDIEN NUANCÉ	58
II – LA PRESSE : OPPOSÉE AU PROGRAMME DU M.I.S.	70
III – LA PRESSE ANGLOPHONE : DÉFENSEUR DES MINORITÉS	80
CHAPITRE IV – LES LETTRES OUVERTES	92
I – OPINIONS DES FRANCOPHONES	93
II – OPINIONS DES ANGLOPHONES	102
III – OPINIONS DE LA COMMUNAUTÉ ITALIENNE	108
CONCLUSION	116
BIBLIOGRAPHIE	121

Liste des tableaux

1.1-IMMIGRATION ITALIENNE AU CANADA	23
1.2-RÉPARTITION DE LA POPULATION ITALIENNE À MONTRÉAL	28

INTRODUCTION

Le sujet proposé, qui est la crise de Saint-Léonard dans la presse montréalaise en 1968-1969, est une étude à la fois très intéressante et d'une grande complexité. Effectivement cette crise qui déboucha rapidement sur un conflit linguistique regroupe différents concepts. En cette fin des années 1960, sous l'impulsion de la Révolution tranquille, le Québec connaît d'importants changements du point de vue politique, économique et social. Une économie qui devient de plus en plus importante, l'émergence d'un néo-nationalisme ou encore un État omniprésent vont transformer le Québec. L'un des intérêts de cette étude est de comprendre les origines de ce conflit linguistique au Québec qui a cristallisé les opinions de la société. Il est vrai que la crise de Saint-Léonard fut le point de départ d'un conflit sans précédent entre les communautés francophone, anglophone et italophone de Montréal. Historiens et sociologues se sont pourtant penchés sur cette question linguistique, mais la crise de Saint-Léonard n'a pas soulevé une très grande attention de leur part.

Partie d'une simple querelle scolaire dans une petite municipalité de l'agglomération montréalaise, elle s'est transformée rapidement en un débat national, où la violence fut de mise en cette fin des années 1960. Des unilinguistes appuyés par les nationalistes désirèrent imposer le français dans une école primaire de Saint-Léonard. Ces derniers se heurtèrent énergiquement à la communauté italienne du Québec et à la minorité anglophone du Québec revendiquant le droit individuel de chaque citoyen canadien à choisir la langue d'enseignement de leurs enfants. Il en est ressorti un dialogue de sourds, une incompréhension générale où chaque camp resta sur ses positions. Dans un même temps, afin de comprendre la crise de Saint-Léonard, notre étude s'appuiera sur des quotidiens montréalais, qui sont *Le Devoir*, *La Presse*, *The Gazette* et *The*

Montreal Star. Les journaux représentent un témoin extraordinaire des événements qui eurent lieu à Saint-Léonard en 1968-1969 et par conséquent nous permettent de suivre les débats houleux sur ce conflit.

I – PROBLÉMATIQUE ET HYPOTHÈSE DE DÉPART

Cette étude veut montrer les enjeux politiques, économiques et sociaux qui ont pu ressortir pendant la crise de Saint-Léonard et le conflit linguistique qui s'en est suivi. La crise de Saint-Léonard qui éclata en 1968 opposant diverses communautés, ne fut en fait au départ qu'une simple querelle scolaire qui s'est transformée rapidement en un conflit linguistique généralisé.

Effectivement, cette crise s'est déroulée durant une période de remises en cause où la société se trouvait en plein renouveau. D'un côté, des francophones, bercés par la Révolution tranquille, prirent conscience de la possibilité de perdre leur majorité stable, en raison de la dénatalité croissante et de l'anglicisation des minorités ethniques de plus en plus importante. De l'autre côté, on trouve une communauté anglophone minoritaire au Québec, dont les choix se sont résumés à défendre les droits individuels afin de protéger leurs acquis et leur statut dans la société québécoise. Au milieu des deux peuples fondateurs se trouvent les immigrants, représentés par les Italo-québécois, qui eurent la volonté de connaître une ascension sociale. Ainsi leurs revendications se sont orientées principalement vers une reconnaissance de leur terre d'accueil et la possibilité d'exercer le droit de choisir la langue d'enseignement de leurs enfants, comme tous les citoyens du Canada. De ce conflit est ressortie une redéfinition de la société québécoise sur les plans politique, social et économique.

II – HISTORIOGRAPHIE

Notre étude se référant principalement à la communauté italienne de Saint-Léonard, ainsi qu'à la crise linguistique qui se déroule en 1968-1969, s'inscrit à travers divers champs historiographiques. Les concepts d'immigration, d'ethnicité, de nationalisme, de bilinguisme sont les quelques exemples qui ont conduit historiens et sociologues à mettre en évidence les enjeux politiques et sociaux du Québec en cette fin des années 1960.

Afin de mieux cerner l'historiographie de notre mémoire, nous nous attacherons à présenter principalement les études portant sur l'immigration au Canada et au Québec, sur la communauté italienne et enfin sur une historiographie à propos de la crise linguistique. Nous insisterons sur les ouvrages qui furent d'une aide précieuse à la compréhension de notre sujet.

A – HISTORIOGRAPHIE DE L'IMMIGRATION

La plupart des sociétés dites modernes furent confrontées à un moment donné de leur histoire à des processus d'immigration ; pensons à la France, à l'Allemagne, à l'Angleterre ou encore aux États-Unis. Fuir la pauvreté, un pays en guerre ou un régime autoritaire sont les raisons majeures pour qu'un individu soit amené à quitter sa terre natale. Le Canada n'échappe pas à la règle. Profitant de l'essor économique d'après-guerre et d'un besoin incessant de main d'œuvre, il est devenu dès lors un pays très attrayant pour un grand nombre d'immigrants. Nation industrialisée, démocratie fondée sur l'égalitarisme et le pacifisme sont quelques-unes de ses caractéristiques qui en font une terre d'accueil. La principale conséquence de cette forte immigration au Canada et au Québec dans les années 1950-1960 est qu'elle a redéfini le visage de la population canadienne en créant un certain cosmopolitisme, une diversité ethnique, ou si

l'on reprend tout simplement l'expression de Claire McNicoll, l'existence d'une «identité plurielle¹ ».

L'immigration a toujours été un sujet très sensible chez les politiques et les sociétés d'accueil. Pourtant ce champ historiographique fut longtemps délaissé ou alors ne s'inscrivait que dans l'histoire sociale sous forme de statistiques quantitatives portant sur le déplacement des populations. Devenant un champ d'étude à part entière, un objet légitime de la recherche historique, l'histoire de l'immigration a ainsi pu démontrer les processus migratoires, explorer les différents enjeux ethniques, expliquer les concepts d'intégration, d'acculturation, de communauté, etc. Cette idée nous est confirmée par Gérard Noiriel :

Elle [l'histoire de l'immigration] s'efforce de retracer l'histoire d'un réseau migratoire, analyse les stratégies déployées par les acteurs qui sont les migrants, éclaire le contexte qui les a incités à émigrer, les problèmes d'adaptation qu'ils ont rencontrés dans leur nouvel environnement, les liens qu'ils ont gardés avec leur communauté d'origine².

Dans l'historiographie canadienne, nous pouvons d'ores et déjà noter un certain manque de synthèses sur l'histoire de l'immigration, comme le souligne Gary Caldwell³. Mais en contrepartie, nous avons à disposition un grand nombre de monographies qui mettent en évidence l'évolution et l'influence des instances politiques et sociales à l'égard de l'immigration. Dans un premier temps, concernant à proprement dit l'immigration canadienne, Reginald Whitaker, dans son étude *La politique canadienne d'immigration depuis la Confédération* et Howard Palmer *Les*

¹ Claire McNicoll, *Montréal, une société multiculturelle*, Paris, Belin, 1993, p. 23.

² Gérard Noiriel, *Etat, nation et immigration, vers une histoire du pouvoir*, Paris, Belin, 2001, p. 20.

³ Gary Caldwell, *Les études ethniques au Québec : bilan et perspectives*, Québec, Institut Québécois de recherche sur la culture, 1983, p. 14.

enjeux ethniques de la politique canadienne depuis la Confédération nous montrent clairement les politiques qui furent engagées par les gouvernements successifs vis-à-vis de l'immigration⁴. Whitaker a axé son étude sur une certaine catégorisation en matière de politique d'immigration. Dans les années 1960, nous avons eu d'une part une immigration désirée, provenant de l'Europe du Nord et d'autre part une immigration désignée, basée sur le parrainage⁵. Tandis que Palmer insiste un peu plus sur les enjeux ethniques dans la politique canadienne, c'est-à-dire qu'au cours des «30 Glorieuses⁶», une volonté affichée de l'État à intégrer socialement et économiquement les minorités ethniques.

Concernant l'historiographie de l'immigration au Québec, des études très spécifiques nous ont permis de mieux appréhender le sujet, « qui est à la fois des plus intéressant et important⁷. » Même si jusqu'en 1968, Ottawa fut l'organe décisionnel en matière d'immigration, il s'est dégagé tout de même des différences notables. Longtemps l'élite québécoise francophone fut en quelque sorte mitigée à voir arriver de nombreux immigrants où la crainte de devenir minoritaire était omniprésente. Cette peur de minorisation est l'un des principaux centres de notre étude, dont la crise de Saint-Léonard s'est largement nourrie en 1968-1969. Dans son étude, *Le Québec et la question de l'immigration : de l'ethnocentrisme au pluralisme ethnique*, M. Behiels évoque très bien cette idée, en précisant le passage d'une certaine hostilité à une volonté d'assimilation des nouveaux venus de la part du gouvernement provincial sous

⁴ Reginald Whitaker, *La politique d'immigration depuis la confédération*, Ottawa, Société historique du Canada, 1991 ; Howard Palmer, *Les enjeux ethniques de la politique canadienne depuis la Confédération*, Ottawa, Société historique du Canada, 1991.

⁵ Le concept de parrainage sera étudié au cours de notre premier chapitre.

⁶ Les 30 Glorieuses est un terme qui désigne les trente années qui suivirent la seconde guerre mondiale où la prospérité économique fut de rigueur.

⁷ Whitaker, *La politique d'immigration...*, p. 21.

l'impulsion de la Révolution tranquille⁸. De plus, l'étude de Martin Pâquet, *Vers un ministère québécois de l'immigration 1945-1968*, montre aussi très bien l'évolution qui eut lieu dans les années 1960, en mettant en valeur le rôle de l'État avec la création en définitive d'un ministère québécois de l'immigration en 1968 où les instances provinciales eurent le désir de contrôler son immigration, d'élaborer des lois et de réaliser l'intégration des nouveaux venus⁹. La plupart des historiens et des sociologues tendent à dresser les mêmes conclusions, à savoir que les années 1960 marquèrent un tournant décisif où l'immigration est devenue cruciale dans les enjeux politiques et sociaux.

B – LA COMMUNAUTE ITALIENNE ET LA CRISE LINGUISTIQUE

Les études portant sur les ethnies présentes au Canada et au Québec portent largement sur les grands centres urbains. Concernant précisément notre sujet, Montréal est une mine d'or en raison de la présence de nombreuses communautés. Ceci a permis un fort intérêt des historiens à définir le concept d'un groupe ethnique. Howard Palmer et Jean Burnet ont pu donner une définition très précise sur ce concept où « l'essence d'un groupe ethnique est un sentiment d'identité ». Shermerhorn parlera « d'une collectivité au sein d'une société plus vaste ayant des ancêtres communs ou putatifs, des souvenirs d'un passé historique partagé et un patrimoine culturel axé sur un ou des éléments symboliques définis comme l'image même de son caractère distinctif en tant que peuple¹⁰. »

⁸ Michael Behiels, *Quebec and The Question of Immigration : From Ethnocentrism to Ethnic Pluralism. 1900-1985*, Ottawa, Société historique du Canada, 1991.

⁹ Martin Pâquet, *Vers un ministère de québécois de l'immigration, 1945-1968*. Ottawa, Société historique du Canada, 1997.

¹⁰ Howard Palmer et Jean Burnet, *Les Canadiens de demain : une introduction à l'histoire des peuples du Canada*, Ottawa, Multiculturalisme et citoyenneté Canada, 1991, p. 5.

En fait, concernant notre sujet d'étude, la communauté italienne établie à Montréal reflète parfaitement la vision de ces historiens. Dans l'ouvrage *Les premiers Italiens de Montréal, l'origine de la «Petite Italie»*, Bruno Ramirez évoque les différentes raisons des Italiens à venir s'établir au Québec ou encore les origines de la Petite Italie à Montréal¹¹. Jérémy Boissevain s'attache pour sa part à montrer la formation de la communauté italienne à Montréal à l'aide d'une enquête orale¹². Les historiens Claude Painchaud et Richard Poulin, dans les études *Les Italiens au Québec* ou encore *Le phénomène migratoire italien et la formation de la communauté italo-québécoise*, présentent quant à eux l'existence d'un sentiment d'italianité c'est-à-dire cette volonté de la communauté italienne à préserver sa culture, sa langue ou encore ses traditions¹³. Grâce à ces études, il fut plus aisé d'analyser les revendications, les attentes des Italo-québécois tout au long du conflit linguistique.

Thème central de notre mémoire, nous pouvons indiquer la présence de nombreuses réflexions et conclusions concernant la crise linguistique, réalisées essentiellement par des sociologues. La plupart du temps, la crise de Saint-Léonard ne représente pas la thématique principale, on s'attelle à rappeler les événements. Mais différentes approches sont à noter avec entre autres le sociologue Paul Cappon, *Conflit entre les Néo-canadiens et les francophones de Montréal*, qui analyse la crise linguistique par une incompréhension généralisée et par une concurrence sur le marché du travail entre les francophones et les Italiens¹⁴. *Le Débat linguistique au Québec : la communauté italienne et la langue d'enseignement* de Donat J.

¹¹ Bruno Ramirez, *Les premiers Italiens de Montréal, l'origine de la « Petite Italie »*, Montréal, Boréal, 1984.

¹² Jérémy Boissevain, *Les Italiens de Montréal : l'adaptation dans une société pluraliste*, Ottawa, Société historique du Canada, 1971.

¹³ Claude Painchaud et Richard Poulin, *Les Italiens au Québec*. Hull, Critique, 1988 ; Claude Painchaud et Richard Poulin, *Le phénomène migratoire italien et la formation de la communauté italo-québécoise*, Montréal, Boréal, 1981.

¹⁴ Paul Cappon, *Conflit entre les néo-canadiens et les francophones de Montréal*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1974.

Taddéo et de Raymond C. Taras dont les sources furent puisées dans les archives de la CECM, fut d'une importance capitale vis-à-vis de notre mémoire¹⁵. On y entrevoit d'un côté le réveil de la majorité francophone du Québec et de l'autre l'émancipation et l'affirmation de la communauté italienne. Toutes les études évoquant la crise linguistique nous montrent ainsi toute la complexité de la société québécoise en cette fin des années 1960, où l'école sera le centre des querelles entre les communautés et conduira à l'élaboration de nombreuses lois.

Comme nous pouvons le voir, notre étude s'est basée sur une historiographie diverse et conséquente. Les différents ouvrages ont permis une meilleure compréhension de la crise de Saint-Léonard.

II – SOURCES ET MÉTHODOLOGIE

A – SOURCES : LE DEVOIR, LA PRESSE, THE GAZETTE, THE MONTREAL STAR

Le Devoir, La Presse, The Montreal Star et *The Gazette* nous ont offert une très grande diversité dans les débats et dans les opinions émises sur les événements qui se sont déroulés à Saint-Léonard en 1968-1969. Face à la multitude de données, la presse montréalaise a été choisie comme unique source afin de réaliser notre étude.

Pourquoi avoir privilégié précisément ces journaux? Nous avons sélectionné deux quotidiens anglophones et deux autres francophones dans la presse montréalaise. En fait, le but a

¹⁵ Donat Taddeo et Raymond Taras, *Le débat linguistique au Québec : la communauté italienne et la langue*

été d'avoir un éventail assez important d'articles, d'éditoriaux et de lettres ouvertes qui nous ont permis de comprendre les dynamiques de la crise de Saint-Léonard. La presse représente un témoin extraordinaire pour relater et analyser tel ou tel événement. Il en découle généralement d'intenses débats qui dans le cas présent ont montré toute la complexité de la crise de Saint-Léonard et du conflit linguistique qui s'en est suivi. Ce qui renforce notre argumentation sur l'importance des quotidiens au cours de la période étudiée, ce fut la croissance des journaux. « Le tirage des quotidiens montréalais passe de 543 218 exemplaires en 1950 à 697 934 en 1960 pour s'élever à 779 012 en 1970¹⁶. » Cette hausse des tirages des journaux dans l'agglomération montréalaise peut s'expliquer par deux facteurs, la forte croissance économique d'après-guerre et une population montréalaise qui ne cesse d'augmenter. Par contre, si l'on se réfère à l'ouvrage de Pierre Godin, *Le Devoir* avait un tirage de 41 653, *La Presse* de 209 893, *The Montreal Star* de 195 893 et *The Gazette* avait un tirage de 136 487 en 1969¹⁷.

Concernant les quotidiens sélectionnés, il serait intéressant de spécifier les lignes directrices ainsi que les publics à qui se prédestinent les articles. D'après l'ouvrage de Jean De Bonville, chacun des journaux de la presse montréalaise a une ligne directrice et s'adresse à une clientèle en particulier. Concernant notre période 1968-1969, *Le Devoir* est destiné à une clientèle « constituée d'intellectuels¹⁸ », tandis que *La Presse* visait à la fois un public populaire allant jusqu'aux professions libérales et des gens d'affaires. Ce dernier journal est celui qui avait

d'enseignement, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1987.

¹⁶ Jean De Bonville, *Les quotidiens montréalais, de 1945 à 1985 : morphologie et contenu*, Montréal, Institut de recherche sur la culture, 1985, p. 40-41. Il est à noter que les chiffres avancés par Jean de Bonville présentent tous les quotidiens montréalais et pas seulement *Le Devoir*, *La Presse*, *The Gazette* et *The Montreal Star*.

¹⁷ Pierre Godin, *L'information-opium : une histoire politique du journal de La Presse*, Montréal, Éditions Parti-pris, 1973, p. 306.

¹⁸ De Bonville, *Les quotidiens montréalais*, p. 23.

le plus fort tirage dans les années 1960. Pour la presse anglophone, *The Montreal Star* était l'équivalent de *La Presse* pour la communauté anglophone présente au Québec.

B – MÉTHODOLOGIE

Afin de réaliser notre étude sur la crise de Saint-Léonard, nous avons élaboré une méthodologie précise. La méthode fut très simple puisque les éditoriaux, les lettres ouvertes les plus intéressantes et les articles relatant la crise de Saint-Léonard ont été recueillis et étudiés.

Hormis le premier chapitre, les articles, les éditoriaux et les lettres ouvertes se retrouvent dans notre étude. Le second chapitre bénéficie des articles et des ouvrages faisant référence aux événements de la crise de Saint-Léonard. Les éditoriaux auront toute notre attention au cours du troisième chapitre. Nous avons séparé chacun des quotidiens, puisque chaque journal a sa propre ligne directrice. Les lettres ouvertes elles aussi ont bénéficié d'une certaine méthodologie, avec d'un côté les partisans de l'unilinguisme français et de l'autre, essentiellement la position des minorités, refusant catégoriquement toute imposition de la langue française dans les écoles primaires de Saint-Léonard. À propos de ces lettres d'opinion, seules les plus percutantes s'y retrouvent. Par contre, des regroupements ont été réalisés.

À partir des éléments recueillis, il nous est possible de présenter un plan de notre étude. Quatre chapitres sont mis en place. Dans un premier temps, nous nous attacherons à mettre en évidence le contexte historique, le but étant de mieux comprendre les événements de la crise de Saint-Léonard qui débuta en septembre 1968. Le nationalisme, la peur d'une possible

minorisation, la forte immigration sont les facteurs que nous retrouverons dans ce contexte qui tend à expliquer les causes du conflit linguistique.

Dans un deuxième temps, les acteurs et les événements de la crise de Saint-Léonard retiendront notre attention. Les articles de la presse montréalaise nous permettront de relater la crise de Saint-Léonard pour finalement évoquer le passage d'une simple querelle scolaire en un conflit linguistique où le gouvernement du Québec en 1968-1969 fut impuissant. Dans ce cas précis, une approche chronologique a été retenue.

Ensuite dans un troisième chapitre, les éditoriaux représenteront un point très important de notre étude. Ce chapitre s'organise par quotidien, sauf pour les journaux anglophones que nous avons regroupés pour faciliter la lecture et la compréhension des réflexions émises. Pour plus de facilité à la compréhension de notre étude, une approche thématique a été écartée au profit d'une organisation par journal étant donné que chaque quotidien avait sa ligne directrice.

Et dans un dernier temps, les lettres ouvertes présenteront les opinions de la population québécoise. De grandes thématiques sont mises en avant avec l'opinion des nationalistes et celle des défenseurs des droits des parents à choisir la langue d'enseignement de leurs enfants. Des articles sur les impressions de la communauté italienne vis-à-vis du conflit linguistique ont aussi été répertoriés. Comme nous le découvrons, cette fois-ci, nous avons privilégié une approche par groupe ethnique.

CHAPITRE I

CONTEXTE HISTORIQUE : UNE CRISE ANNONCÉE

La crise de Saint-Léonard qui débuta dans une municipalité de la région métropolitaine montréalaise a eu des origines, elle n'est pas arrivée soudainement. Divers facteurs socio-économiques annonçaient dans les années 1960 des tensions ethniques au Québec. Il ne s'agira aucunement ici de détailler tout le contexte général puisque le but de notre étude, rappelons-le, est d'analyser principalement la crise de Saint-Léonard à partir de quatre quotidiens : *Le Devoir*, *La Presse*, *The Montreal Star* et *The Gazette*. Mais il serait tout de même bon d'en faire un rapide aperçu. Afin de bien situer ces tensions, un certain nombre de notions sont à maîtriser comme l'immigration, l'intégration, le nationalisme ou encore les dynamiques ethniques et linguistiques. C'est précisément ces quelques notions que nous allons faire ressortir dans ce premier chapitre qui nous permettra finalement une compréhension plus aisée de la crise de Saint-Léonard.

Nous nous attacherons à évoquer les mutations et les changements qu'ont connus la société québécoise sur les plans politique, social et économique dans les années 1950 et 1960. Dans une première partie, nous nous efforcerons de montrer les effets de la Révolution tranquille sur la population du Québec, en faisant référence au nationalisme. Dans une seconde partie, nous évoquerons l'anglicisation des immigrants, véritable détonateur de la crise de Saint-Léonard. Nous nous attacherons à faire également une description rapide de la communauté italienne à Montréal et à Saint-Léonard afin d'en expliquer les dynamiques pour terminer par un survol de l'organisation scolaire dans la province de Québec.

I – LA RÉVOLUTION TRANQUILLE ET LE NATIONALISME

Les années 60 furent annonciatrices de profonds changements et bouleversements dans les sociétés occidentales. Ces années ont souvent été qualifiées comme étant une perpétuelle remise en question de la société, du point de vue politique, social et économique. Divers exemples peuvent corroborer cette affirmation avec des événements comme Mai 68 en France, le Printemps de Prague (1968) ou encore les manifestations pacifiques de la jeunesse américaine face à la guerre du Vietnam.

Le Québec ne fut pas épargné par cette vague de contestation et de changement. Ce fut au cours de cette décennie que s'est amorcée la Révolution tranquille, que l'on pourrait définir globalement, comme une prise de conscience d'un certain retard et d'un repositionnement des francophones dans la société québécoise. L'historien Richard Desrosiers a défini cette Révolution comme :

Une instauration à Québec de l'État providence, que le gouvernement fédéral avait, de son côté, mis en place depuis la seconde guerre mondiale. Au niveau provincial, on avait pris du retard. C'est pour cette raison d'ailleurs qu'on a parlé de Révolution tranquille, il a fallu mettre les bouchées doubles, il a fallu faire en peu de temps ce que d'autres provinces ou d'autres pays avaient réalisé sur une période plus longue, depuis la seconde guerre mondiale. Il a fallu faire vite, d'où cette impression que tout changeait ¹.

En quelque sorte, ce fut un « débloqué politico-idéologique si rapide que les idéologues libéraux dans l'euphorie se permirent de parler de révolution. Mais ils s'empressèrent de calmer

¹ Richard Desrosiers, cité dans Gilles Gougeon, *Histoire du nationalisme, entrevues avec sept spécialistes*, Montréal, V.L.B., 1993, p. 135-136.

les esprits en insistant sur la tranquillité, c'est-à-dire sur la respectabilité de toute l'opération². » Beaucoup de choses furent remises en question, il y eut une volonté de changement.

Les transformations causées par cette Révolution tranquille eurent aussi des répercussions sur l'économie provinciale. En effet, les années de l'après-guerre sont considérées comme une période de prospérité, avec l'épanouissement du libéralisme dans les pratiques et dans les pensées. Même si le Québec était déjà une société capitaliste et industrielle, du côté des francophones, on cessa de se « considérer comme une culture, c'est-à-dire comme un groupe ethnique dont la langue, la religion, diffèrent de ceux des autres groupes du Canada, pour se considérer comme une société industrielle du XX^e siècle³. » Sous l'impulsion d'intellectuels, de politiciens et de certains nationalistes québécois, s'est amorcée une volonté de s'intégrer aux plus hautes sphères de l'économie, de rattraper son retard vis-à-vis des autres provinces canadiennes, comme l'Ontario, et d'affirmer par la même occasion la culture française sur le continent américain. Ainsi, on a eu « l'émergence de l'état comme moteur de l'économie et de l'affirmation nationale⁴. » L'un des pères de la Révolution tranquille fut Georges Émile Lapalme dont un grand nombre d'idées furent relayées par Jean Lesage et les libéraux qui prirent le pouvoir en 1960 dans la province de Québec. Économiquement et socialement, on a eu au Québec un interventionnisme étatique plus important ainsi qu'une laïcisation de l'éducation. Marcel Rioux affirma que cette Révolution tranquille fut également « une prise de parole par des couches entières de la population qui, jusque là, n'avaient jamais parlé et dont l'élite (le clergé et les professions libérales) s'était fait le porte-parole⁵. » Mais nous pourrions émettre cette

² Gilles Bourque et Anne Légaré, *Le Québec : la question nationale*, Paris, Maspero, 1979, p. 167.

³ Marcel Rioux, *La question du Québec*, Montréal, L'Hexagone, 1987, p. 107.

⁴ Gougeon, *Histoire du nationalisme*, ..., p. 129.

⁵ Rioux, *La question du Québec*, p. 104.

hypothèse que la forte industrialisation du Québec n'aurait fait qu'accélérer cette prise de conscience « des inégalités ethniques du système politique canadien et de l'infériorité des francophones, car la propriété des entreprises reste étrangère, la langue du travail et du commerce est l'anglais⁶. » Comme nous le verrons dans l'analyse de la crise de Saint-Léonard, la population québécoise prit une grande part au débat linguistique entre 1968 et 1969 et remis en question certains principes politique, économique et social. Cette idée peut être renforcée par les propos des sociologues Donat Taddéo et Raymond Taras : « la Révolution tranquille fut une période caractérisée par un climat de liberté et la remise en question des valeurs et des principes fondamentaux sur lesquels s'est bâtie la société québécoise⁷. »

En même temps, il en est ressorti un nationalisme laïque, avec l'idée d'une nation québécoise à part entière. En effet, la Révolution tranquille entraîna un changement radical dans les mentalités, dans les idéologies et dans la culture⁸. La principale conséquence fut l'apparition dans les années 1960 d'un nouveau nationalisme qui s'est traduit en quelque sorte par une volonté d'affirmer la position francophone dans tous les secteurs de la vie québécoise, mais aussi par des visées autonomistes et indépendantistes. Comme le suggère Olivier Marcil, ce courant s'est avéré « une réponse moderne au conservatisme et au nationalisme traditionnel » où l'État devint le rouage essentiel de la société et « un outil de défense des francophones à travers tout le pays⁹. » On a « une communauté qui se perçoit de plus en plus comme une « nation » au sens

⁶ Denis Monière, *Pour comprendre le nationalisme, au Québec et ailleurs*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2001, p. 111.

⁷ Taddéo et Tarras, *Le débat linguistique au Québec...*, p. 25.

⁸ Gougeon, *Histoire du nationalisme...*, p. 136.

⁹ Olivier Marcil, *La raison de l'équilibre : libéralisme, nationalisme et catholicisme dans la pensée de Claude Ryan au Devoir, 1962-1978*, Montréal, Éditions Varia, 2002, p. 22.

politique du terme¹⁰. » Ce nationalisme est lié au territoire et à l'État du Québec, il n'est « plus rattaché à l'ethnie, ni à la culture des francophones de l'ensemble canadien¹¹. » Selon Denis Monière, « Ce nationalisme de libéralisation se distingue du nationalisme traditionnel car il déconfessionnalise la définition de la nation et donne un contenu progressiste au projet national¹². » Il est totalement opposé au nationalisme de survivance qui fut à la fois culturel, replié sur soi, frileux, ethnique, homogène et lié à la religion catholique¹³. Toujours selon Denis Monière, « la revalorisation du rôle de l'État entraîna le rejet du nationalisme de conservation et l'émergence d'un nationalisme qui opéra la jonction entre le territoire, la spécificité culturelle et le pouvoir politique¹⁴. » Ainsi, une grande partie de la population francophone du Québec décida à cette époque, de se mêler beaucoup plus aux joutes politiques et économiques. Ce fut grâce à l'influence de ce nationalisme que l'on a commencé à remettre en question le droit des parents à choisir la langue d'enseignement pour leurs enfants afin de préserver la majorité francophone au Québec.

Dans le même ordre d'idées, le 23 juillet 1967, un événement qui déchaîna les passions et la controverse dans la société québécoise fut le discours du Général De Gaulle avec le célèbre slogan «Vive le Québec libre»; le directeur du journal *Le Devoir*, Claude Ryan, décrira cet événement comme un véritable électrochoc. La conséquence de cette déclaration fut de stimuler les ardeurs des nationalistes en cette fin de décennie avec en tête le Rassemblement pour l'indépendance nationale (R.I.N.) et le Mouvement souveraineté-association (M.S.A.). Par

¹⁰ Marcil, *La raison de l'équilibre...*, p. 25.

¹¹ Robert Comeau cité dans Gougeon, *Histoire du nationalisme...*, p. 155.

¹² Monière, *Pour comprendre le nationalisme...*, p. 120.

¹³ Louis Balthazar cité dans Gougeon, *Histoire du nationalisme...*, p. 159.

¹⁴ Denis Monière, *Pour comprendre le nationalisme...*, p.114.

ailleurs, à cette période, le monde connaissait une vague de décolonisation. Pour bon nombre de souverainistes, le Québec était une colonie et la nation devait donc aspirer à ce vent de libéralisation. Avoir la reconnaissance de la France a sans doute permis aux mouvements comme le R.I.N. ou encore le M.S.A. d'avoir une certaine légitimité.

Durant cette période, le nationalisme ne cessa de prendre de l'importance avec entre autres Pierre Bourgault ou encore René Lévesque qui étaient des partisans de la souveraineté du Québec. Il est important de préciser que ce nationalisme démocratique (façon de faire abstraction du Front de libération du Québec) était multiforme jusqu'à la fondation du Parti québécois (P.Q.) en 1968. Le R.I.N. et le M.S.A. à l'aube de l'année 1968 représentaient les deux tendances nationalistes les plus influentes. Il existait également le Ralliement national qui à l'automne 1968 approuvera son adhésion au M.S.A. pour créer le Parti Québécois.

Pierre Bourgault et le R.I.N., parti politique fondé en 1963, était connu pour son radicalisme, surtout si on le compare à René Lévesque et au M.S.A.. On le situait comme parti d'extrême gauche. Au contraire, Lévesque est quant à lui qualifié de modéré. Il démissionna du Parti libéral pour fonder en 1967 le Mouvement souveraineté-association et se convertit tardivement à la cause indépendantiste du Québec¹⁵. À l'inverse d'un Pierre Bourgault et d'autres nationalistes, il réfute toute idée de violence, tient au respect des lois et des institutions et refuse toute imposition de l'unilinguisme français à toute la population du Québec. Ce dernier point fut justement l'une des principales discordes entre René Lévesque et Pierre Bourgault qui pendant un certain temps a même empêché toute fusion entre ces deux partis. Dès 1962, « le

¹⁵ Jean Provencher, *René Lévesque : portrait d'un québécois*, Montréal, La Presse, 1973, p. 246.

RIN affirmait que le français devait être la seule langue officielle au Québec, tout comme l'anglais est la seule langue officielle des autres provinces¹⁶. » Tandis que pour Lévesque, il était impératif de « respecter jalousement les droits scolaires de la minorité anglophone » ; « Pour René Lévesque, la question de la langue est secondaire, en ce sens qu'il juge qu'elle se réglerait d'elle-même après l'indépendance. Pierre Bourgault s'attardera à réglementer, à légaliser cette question¹⁷. »

L'un des objectifs de René Lévesque était de rassembler les nationalistes dans un seul et même parti politique, tout en écartant les nationalistes les plus extrémistes. Ce fut réalisé en octobre 1968 avec la création du Parti québécois. Pour permettre une union des nationalistes au Québec, Pierre Bourgault saborda volontairement son parti en demandant aux rinistes de se rallier au PQ de René Lévesque. Les rinistes acceptèrent de suivre la ligne du P.Q. et de René Lévesque. Cette fusion des partis nationalistes du Québec se réalisera dès le début de la crise de Saint-Léonard. Nous pourrions émettre l'hypothèse à savoir si le début du conflit linguistique de Saint-Léonard n'a pas joué un rôle d'accélérateur dans le processus de regroupement des partis nationalistes du Québec ?

Sous l'influence des nationalistes, nous avons eu une affirmation du fait français, une volonté à un accroissement des pouvoirs politiques de l'État québécois et une certaine autonomie provinciale vis-à-vis du Canada. C'est dans cette atmosphère que débuta en 1968 la crise de Saint-Léonard dans laquelle les nationalistes prirent le devant de la scène. Comme nous le

¹⁶ André d'Allemagne, *Une idée qui somnolait : écrits sur la souveraineté du Québec depuis les origines du RIN (1958-2000)*, Montréal, Agone éditeur, 2000, p. 104.

¹⁷ Jean Provencher, *René Lévesque, ...*, p. 254 et 258.

verrons au cours de notre étude, les mouvements souverainistes prirent de plus en plus d'importance dans l'opinion publique pendant le conflit linguistique. Howard Palmer émet l'idée que « l'une des raisons de la popularité croissante du mouvement indépendantiste a été l'agitation continuelle suscitée par la question du choix linguistique pour les enfants immigrants¹⁸. » Hypothèse tout à fait vraisemblable, comme on le verra.

II – IMMIGRATION ET ANGLICISATION : FACTEURS DE RUPTURES

Les décennies qui suivirent la deuxième guerre mondiale furent marquées par un essor économique extraordinaire. Que ce soit au Canada ou au Québec, les entreprises avaient un besoin incessant de main d'œuvre. Concernant à proprement dit l'immigration, elle représentait un palliatif à la carence de main d'œuvre.

Le Canada a toujours été une terre d'accueil et son histoire a été fortement marquée par des vagues successives d'immigration. Il s'est produit une vague particulièrement importante d'immigration, provenant essentiellement d'Europe, dans les années 1950 et 1960. Par exemple, en 1960, on recensait 23 774 nouveaux venus au Québec sur un total de 104 111 au Canada alors qu'en 1968 ce fut 35 481 sur 183 976¹⁹. L'après-guerre a constitué un record à l'entrée de nouvelles personnes au Canada. Ces chiffres nous montrent bien la capacité du Canada et du Québec d'accueillir de nombreux immigrants. Jusqu'en 1968, l'immigration était sous la seule responsabilité du gouvernement fédéral. C'était Ottawa qui se chargeait de sélectionner les

¹⁸ Howard Palmer, *Les enjeux ethniques de la politique canadienne...*, p. 26.

¹⁹ Martin Pâquet, *Vers un ministère québécois de l'immigration, 1945-1968*, Ottawa, Société historique du Canada, 1997, p. 23. Voir le tableau basé sur l'*Annuaire du Québec*.

nouveaux venus. Comme nous le dit Martin Pâquet, « les immigrants optent massivement pour la zone économique la plus importante, soit la région montréalaise. Ils adoptent alors la *lingua di pane* de l'Amérique du nord, l'anglais, de préférence au français²⁰. » Les années 1960 ont ainsi mis en évidence un déséquilibre socio-démographique, puisque l'anglais était la priorité des nouveaux venus. De nombreux nationalistes québécois accusèrent Ottawa de menacer « l'épanouissement du fait français, voire la présence française en Amérique²¹. » Face à des protestations de plus en plus insistantes et avec l'amplification du conflit linguistique de Saint-Léonard, la province de Québec se dotera d'un ministère de l'immigration le 4 décembre 1968. La conséquence immédiate fut la possibilité pour le gouvernement provincial de contrôler son immigration, d'élaborer des lois et d'entreprendre une intégration de ses nouveaux arrivants. L'une des grandes caractéristiques des nouveaux immigrants, comme nous l'évoquions ci-dessus, fut la prédominance de l'anglais comme choix linguistique. Durant cette période, le principal facteur qui pousse un immigrant à quitter sa terre natale était la recherche des opportunités économiques. Le bien fondé de cette affirmation peut se vérifier dans différents sondages et rapports de commissions²². L'anglais était alors synonyme d'ascension sociale. Cette préférence de la langue anglaise de la part des *allophones* ne fit qu'accroître la méfiance des francophones, accusant souvent les Néo-Canadiens d'ignorer la culture et l'histoire du Québec. La hantise de la population québécoise était de devenir minoritaire, au profit de la communauté anglophone et de perdre par conséquent leurs acquis et leur reconnaissance au niveau canadien. La crainte, surtout dans les rangs des nationalistes, s'accroissait au cours des années 60, en raison d'une forte dénatalité. La seule solution apparente à cette situation, était l'intégration des immigrants à la

²⁰ Pâquet, *Vers un ministère...*, p. 4.

²¹ Pâquet, *Vers un ministère...*, p. 9.

²² Serge Carlos et Diane Bélanger, *Monographie sur l'immigration au Québec*, Montréal, Université de Montréal, 1974, p. 17.

majorité francophone. Avant 1968, du côté des francophones, il y avait déjà un « sentiment de minorité, un désir de revanche, une prise de conscience d'une menace démographique réelle et une insécurité collective²³ » qui se matérialisera pendant la crise de Saint-Léonard.

Avant ces importantes vagues d'immigration, la société québécoise était basée sur la coexistence des deux peuples fondateurs. La situation s'était modifiée fondamentalement en 1969 alors qu'une étude réalisée par les démographes de l'Université de Montréal soulevait la possibilité que la proportion des francophones dans la population du Québec serait en décroissance en l'absence d'une politique de francisation.²⁴ Selon les prévisions, « le rapport de force entre francophones et anglophones à Montréal passerait de 66% pour 34% à 57% contre 43% d'ici l'an 2000²⁵. » La perspective de devenir minoritaire était très présente dans les esprits des francophones. Pour de nombreux Québécois, la question de survivance devint un enjeu indéniable dans les années 1960 avec le spectre de disparaître rapidement. Le coupable tout désigné furent les immigrants qui optaient pour la langue anglaise et étaient en quelque sorte la source d'une nouvelle menace à l'équilibre de la province. Pendant la crise de Saint-Léonard, les Italiens seront un rempart contre l'imposition du français et une assimilation forcée pour toutes les minorités présentes au Québec qui avaient le désir d'apprendre en priorité l'anglais. Les Italo-québécois deviennent en quelque sorte les portes paroles des minorités présentes dans la province.

²³ Paul Cappon, *Conflit entre les néo-canadiens...*, p. 8.

²⁴ « Sans politique de francisation les francophones perdraient du terrain », *La Presse*, le 3 novembre 1969.

²⁵ « Sans politique de francisation les francophones perdraient du terrain », *La Presse*, le 3 novembre 1969.

III – LA COMMUNAUTÉ ITALIENNE DE MONTRÉAL

Pour comprendre le contexte de notre étude, il faut se pencher sur l'histoire de l'immigration italienne au Québec et à Montréal. Ces derniers furent au cœur de la crise de Saint-Léonard. Entre 1946 et 1976, les Italiens furent la seconde source d'immigration canadienne après les Britanniques ; on a recensé près de 650 000 Italiens arrivés au Canada après la seconde guerre mondiale²⁶. D'après tous les ouvrages consultés, les historiens ainsi que les sociologues sont unanimes à dire qu'il y eut deux principales vagues d'immigration italienne au Québec. La première s'est située de la fin du XIX^e siècle jusqu'en 1920²⁷. La seconde, qui est la plus importante et qui nous intéresse, s'est produite entre l'après-guerre et la fin des années 60²⁸. Pendant longtemps, les Italiens furent considérés comme une main d'œuvre non spécialisée ; ils provenaient la plupart du temps des régions rurales du sud de l'Italie²⁹.

Le tableau ci-dessous montre qu'au fil du temps, la communauté italienne n'a pas cessé de prendre de l'importance au Canada. Si l'on se réfère à l'ouvrage de Jérémy Boissevain, le Québec a accueilli de nombreux migrants d'origine italienne. Il nous indique qu'entre 1951-1961, près de 56 000 vinrent s'installer au Québec. Le recensement de 1961 donne un total de 108 500 habitants d'origine italienne au Québec (dont 101 000 à Montréal) et, rendu en 1965, quelques 126 000 habitants d'ascendance italienne vivent au Québec³⁰.

²⁶ Claude Painchaud et Richard Poulin, « Italianité, conflit linguistique et structure du pouvoir dans la communauté italo-québécoise », *Sociologie et société*, Vol XV, numéro 2, octobre 1983, p. 90-91.

²⁷ Bruno Ramirez, *Les premiers Italiens de Montréal, l'origine de la Petite Italie*, Montréal, Boréal, 1984, p. 12.

²⁸ Painchaud et Poulin, « Italianité, conflit linguistique et structure du pouvoir », p. 89 à 105.

²⁹ Bruno Ramirez, *Les Italiens au Canada*, Ottawa, Société historique du Canada, 1989, p. 8.

³⁰ Jérémy Boissevain, *Les Italiens de Montréal...*, p. 2. Ces chiffres englobent aussi bien les immigrants que les Italiens nés au Québec.

Tableau 1.1 :Immigration italienne au Canada

Immigration italienne et immigration totale au Canada, 1916 -1975			
Dates	Immigration italienne	Immigration totale	Pourcentage (%)
1916-1925	33 149	915 943	3,6%
1926-1935	13 149	817 706	1,6%
1936-1945	1 392	133 238	1,0%
1946-1955	171 131	1 222 311	9,9%
1956-1965	204 575	1 281 701	15,9%
1966-1975	115 574	1 744 289	6,6%

Source: Claude Painchaud et Richard Poulin, *Les Italiens au Québec*, Hull, Critiques, 1988, p. 33.

Ces migrants italiens provenaient généralement des milieux ruraux et se caractérisés par une sous-scolarisation. À partir des années 1950, le Canada a connu deux sortes d'immigration. Claude Painchaud et Richard Poulin proposent deux concepts d'immigration pour définir la politique canadienne. L'une est indépendante provenant essentiellement de l'Europe du Nord, alors que l'autre est dépendante, provenant de l'Europe du Sud³¹. Concernant l'immigration indépendante, on pourrait la définir tout simplement par une immigration désirée, tandis que pour la seconde, c'est une immigration nécessaire. Dans son histoire, le Canada a souvent favorisé une immigration qualifiée, c'est-à-dire nord-européenne et américaine. Mais son économie a eu aussi besoin d'une main d'œuvre non-qualifiée, ce qui peut expliquer la venue de ces migrants du

³¹ Claude Painchaud, *Processus migratoire, communauté et bourgeoisie italo-québécoise*, Québec, Université du Québec, 1983, p. 10.

sud de l'Europe. La grande majorité des Italiens découlaient ainsi de cette immigration dépendante qui était peu qualifiée. Cette immigration dépendante s'est réalisée grâce au parrainage instauré par le ministère canadien de l'immigration en 1952, sous « la loi fédérale sur l'immigration³². »

Au Québec, l'immigration italienne s'est surtout installée à Montréal, le cœur économique de la province. En fait, ce furent des proches déjà installés au pays à qui revenaient la responsabilité de s'occuper des nouveaux venus. Claude Painchaud et Richard Poulin parlent du phénomène de parrainage comme d'une immigration dépendante dont le résultat a été un renforcement de la cohésion de la communauté italienne³³. « La concentration ethnique permet une adaptation rapide de l'immigrant : il y trouve un logement et du travail plus facilement qu'une personne nouvellement arrivée qui ne bénéficie pas d'une communauté structurée³⁴. » La communauté italienne s'est organisée et s'est développée selon ces critères. Son modèle d'adaptation contraste avec celui des immigrants allemands, les Scandinaves ou encore les Néerlandais, qui n'ont pas formé des communautés bien définies. On pourrait dès lors se poser la question à savoir si des groupes qui ont fait l'objet de préjugés n'ont pas été amenés à se rassembler et à préserver leurs spécificités culturelles. Plusieurs historiens nous rapportent l'existence de discrimination dont ont été victimes les Italiens au Canada dans le passé³⁵. Avant

³² Painchaud et Poulin, *Les Italiens au Québec*, Hull, Critiques, 1988, p. 86-87.

³³ Painchaud et Poulin, *Les Italiens au Québec*, p. 83.

³⁴ Painchaud et Poulin, *Les Italiens au Québec* p. 92.

³⁵ Ramirez, *Les premiers Italiens...*, p.42. ; Painchaud et Poulin, *Les Italiens au Québec*, p. 33.

même le début de la crise de Saint-Léonard, les Italiens de Montréal forment déjà une communauté à part entière. Ce conflit linguistique aura pour conséquence de renforcer encore plus la cohésion de ce groupe.

L'une des caractéristiques des Italo-québécois fut justement d'avoir créé un sentiment d'appartenance que les spécialistes qualifient d'italianité. Ce concept fait référence aux valeurs italiennes qu'ont su préserver les immigrants provenant d'Italie. L'italianité pourrait se définir par une forte cohésion sociale, par l'importance des réseaux familiaux, par la conservation de la langue et par la culture italienne ou encore par la création d'institutions et d'associations³⁶. Bruno Ramirez préfère évoquer le concept du familialisme, défini à la fois par la cellule nucléaire mais aussi par un réseau plus étendu (parents, amis, oncles, cousins...). Ceci avait comme résultat la mise en place de réseaux familiaux. « La famille, était perçue essentiellement comme une coopérative³⁷. »

Par ailleurs, il ne faut pas mésestimer l'implication de l'Église qui a joué un rôle fédérateur avant la seconde guerre mondiale. Le clergé venu d'Italie appartenait surtout à un ordre religieux appelé les Servites³⁸. Ces Servites sont arrivés à Montréal et ont encadré rapidement les catholiques italiens, ne voulant pas qu'ils choisissent le protestantisme comme religion. Pour cette raison, les prêtres désiraient que leur communauté puisse parler le français au lieu de l'anglais. De plus, ces religieux italiens se considéraient comme des missionnaires et non

³⁶ Painchaud et Poulin, « Italianité, conflit linguistique et structure du pouvoir », p. 99-100.

³⁷ Ramirez, *Les Italiens au Canada*, p. 13.

³⁸ Gilles Beaulac, *La Province servite canadienne 1912-1987*, Montréal, Comité de l'album du 75^{ème}, 1987.

comme Italo-canadiens. Ils s'exprimaient dans leur langue d'origine ; l'Église était en quelque sorte l'un des foyers de la culture italienne. Mais l'après-guerre a modifié la donne. L'économie a pris le dessus et les aspirations des nouveaux immigrants venus d'Italie se sont transformées.

Les aspirations des Italiens d'après-guerre se sont orientées vers la mobilité sociale. L'ambition des nouveaux venus était de se hisser dans la société et connaître un meilleur sort que dans leur pays d'origine. De plus, ce ne furent plus les ecclésiastiques qui encadraient les immigrants italiens mais plutôt les membres de la petite et moyenne bourgeoisie italienne, ce qui renforçait la volonté des migrants de connaître une réussite sociale. C'est à cette bourgeoisie qu'incombait la responsabilité d'intégrer les nouveaux venus, en les logeant ou en leur trouvant du travail. C'est le phénomène que les historiens et les sociologues définissent sous le nom de « *Padrone* », système dans lequel l'anglais est devenu un instrument d'ascension sociale ; ce fut une question de pragmatisme. « L'Italo-Québécois utilise la langue française dans ses communications avec la société environnante et l'italien dans ses communications de caractère privé. Mais pour les enfants l'anglais occupe la première place³⁹. » Ainsi, il en est ressorti une anglicisation qui a conduit, à la fin des années 1960, à de fortes tensions avec une partie de la population francophone.

Regardons finalement la répartition géographique de la communauté italienne à Montréal. Les Italiens ont rapidement formé une communauté ethnique et se sont retrouvés dans différents quartiers. La répartition italienne n'a pas cessé d'évoluer dans le temps. En effet, nous

³⁹ Painchaud et Poulin, « Italianité, conflit linguistique et structure du pouvoir », p. 98-99.

reprendrons une théorie de l'école de Chicago, avec le phénomène du Loop⁴⁰. Cette école américaine travaillant sur l'urbanisme a tenté de montrer l'évolution des migrants dans une ville. À l'aide d'exemples précis, comme la ville de Chicago, ces chercheurs sont parvenus à prouver que souvent lors de l'arrivée de nouveaux migrants, ces derniers s'installaient à proximité des vieux quartiers, repoussant ainsi les anciens migrants vers des endroits périphériques.

Montréal n'a pas échappé à cette règle. Lorsqu'on étudie de plus près la localisation des Italiens, on remarque que ces derniers se sont concentrés dans des quartiers bien précis, dans l'ouest aux abords du canal Lachine, dans le centre, et dans l'est. Pour être plus précis, au début du XX^e siècle, la communauté italienne s'était établie en grande majorité aux alentours du Vieux Port de Montréal, pour se délocaliser dans les années 1920 vers le centre-est de la ville, dans le quartier que l'on appelle encore aujourd'hui la Petite Italie. Puis, au fil du temps, elle s'est déplacée vers l'est de Montréal, dans les municipalités de Saint-Michel et de Saint-Léonard.

Comme nous le montre le tableau 1.3, les Italiens sont regroupés dans des quartiers et ne sont pas dispersés dans l'agglomération montréalaise. On a donc une volonté de vivre en communauté. De plus, nous pouvons remarquer que trois quartiers : Montréal Nord, Saint-Michel et Saint-Léonard ont connu des hausses spectaculaires. Ce sont trois quartiers limitrophes à la Petite Italie, ce qui confirme l'idée d'un déplacement de la population en banlieue, laissant la place aux nouveaux venus.

⁴⁰ Alain Coulon, *L'École de Chicago*, Paris, Presses universitaires de France, 1992.

Tableau 1.2 : Répartition de la population italienne à Montréal.

Population italienne dans les principaux quartiers italiens de Montréal		
Quartiers	1961	1971
Montréal Nord	1 873	10 000
Saint-Léonard	321	15 510
Saint-Michel	8 599	30 847
Saint-Henri	10 527	10 825
Jean Talon	15 250	17 485
Mile-End	18 250	17 160

Source : Claude Painchaud et Richard Poulin, *Les Italiens au Québec*, Hull, Critiques, 1988, p.92

Saint-Léonard, municipalité du nord-est de la grande métropole montréalaise va être le théâtre de la crise scolaire et linguistique en 1968. À la fin des années 1950, il y eut l'arrivée de nombreux Italo-québécois à Saint-Léonard. D'après les chiffres recueillis, en 1968, on dénombrait près de 40% de personnes d'origine italienne, pour 55% de francophones et 5% d'anglophones⁴¹. Ce que nous pouvons constater est presque un équilibre entre les deux communautés, ce qui sous-entend que les francophones ne pouvaient plus ignorer la communauté italienne. La crise de Saint-Léonard aura tendance à montrer cet aspect.

⁴¹ Claude Gravel, « La victoire du M.I.S à l'école Aimé Renaud cache un échec », *La Presse*, le 5 septembre 1968.

IV – LE SYSTÈME SCOLAIRE DU QUÉBEC

Regardons maintenant l'organisation scolaire ainsi que sa structuration avant 1968 afin de mieux appréhender par la suite la crise de Saint-Léonard. Dans cette étude, nous ferons référence à la commission scolaire de Saint-Léonard mais également à la commission scolaire régionale Le Royer, qui furent dans le tourbillon du conflit linguistique en 1968-1969. Il est important de bien comprendre la nature de ces structures ainsi que l'origine des classes bilingues à Saint-Léonard avant d'aller plus loin.

Avant même de répondre à ces questions, il serait judicieux de voir le contexte historique qui conduisit à la création du ministère de l'Éducation. En 1960 le gouvernement Lesage donna la responsabilité en matière d'éducation à Paul Gérin-Lajoie, ministre, à ce moment précis, de la Jeunesse. Avant 1964 il n'existait pas de ministère de l'Éducation. L'enseignement était partagé entre plusieurs ministères, dont celui de la Famille ou encore du Travail. Mais sous l'impulsion de la Révolution tranquille, l'éducation dans un premier temps fut bouleversée par de nombreux changements entraînés par la gratuité pour tous les élèves jusqu'à la onzième année, le droit de vote pour tous les parents aux élections scolaires ou encore un rôle plus important joué par l'État. Dans ce domaine, Paul Gérin-Lajoie confia à Monseigneur Alphonse-Marie Parent l'étude de l'organisation et du financement de l'éducation. L'une des principales recommandations de la Commission Parent fut justement la création d'un ministère de l'Éducation, ce qui fut fait en 1964, malgré les protestations de certains ecclésiastiques⁴². C'est ainsi que sous le gouvernement libéral de Jean Lesage, les années 1960 marquèrent un tournant décisif, où «l'État reprend

⁴² Gouvernement du Québec, *Une histoire de l'éducation au Québec*, Québec, 1989, p. 50.

l'initiative en matière d'éducation⁴³ » accordant tout de même des garanties à l'éducation chrétienne, en préservant par exemple la confessionnalité du système scolaire. L'État québécois eut la volonté d'harmoniser, de coordonner et d'orienter l'éducation au Québec.

Étant donné que la crise de Saint-Léonard débuta et prit toute son importance dans les écoles, il serait utile d'évoquer l'organisation des commissions scolaires au Québec en 1968. Dans un premier temps, nous avons les commissions scolaires qui sont chargées de l'enseignement primaire. Au Québec, les commissions scolaires sont catholiques ou protestantes⁴⁴. La commission scolaire de Saint-Léonard était de confession catholique. De plus, en 1968, le territoire des commissions scolaires des écoles primaires correspondaient aux limites territoriales des municipalités et l'on pourrait qualifier chaque commission scolaire de gouvernement local. En effet, chaque commissaire est élu démocratiquement et le comité exécutif a le pouvoir de prendre des directives concernant entre autres l'enseignement pour sa juridiction. « Le conseil des commissaires est l'organisme responsable dont les membres sont élus au suffrage universel. Ce conseil élit parmi ses membres un président et un comité exécutif. Il est chargé de prendre les décisions qui sont de son ressort en vertu de la loi et de voir, de façon générale, à administrer les établissements d'enseignement sous sa juridiction⁴⁵. » Ainsi, il y ressort une certaine indépendance pour chacune des commissions scolaires.

Dans ce paysage institutionnel, nous avons également des commissions scolaires régionales. Elles se chargent uniquement de l'enseignement secondaire. À la différence des

⁴³ Andrée Dufour, *Histoire de l'éducation au Québec*, Québec, Boréal, 1997, p. 88.

⁴⁴ Direction de la planification du MEQ, *Revue des politiques d'éducation au Canada*, Québec, mars 1975, p. 67.

⁴⁵ Direction de la planification du MEQ *Revue des politiques...*, p. 68.

commissions scolaires, les commissions scolaires régionales disposent d'un territoire beaucoup plus vaste en raison d'un regroupement des commissions scolaires du niveau secondaire réalisé dès 1963. Elles ne sont pas définies par les limites des municipalités. « Cette corporation représente une union formelle, reconnue par la loi, de plusieurs commissions scolaires (chargées de l'enseignement élémentaire). Cette union a pour objectif de centraliser les services de l'enseignement secondaire sur un territoire plus vaste⁴⁶. » Le conseil des commissaires de la commission scolaire régionale est composé d'un président et d'au moins un représentant de chaque commission scolaire qui se trouvent sur sa juridiction. Ces deux organismes sont en quelque sorte liés par ces commissaires.

Avec ces éléments en place, l'existence de classes bilingues dans les écoles élémentaires de Saint-Léonard mérite quelques commentaires. Ces classes furent ouvertes à Saint-Léonard en 1962, déjà en pleine controverse. Les premières classes bilingues furent créées en 1931 avec l'approbation de la Commission des écoles catholiques de Montréal (la C.E.C.M.). Mais dès 1960, certaines personnalités de l'éducation décriaient et dénonçaient les dérives de ce programme en raison d'une préférence des élèves à choisir au secondaire l'anglais comme langue principale. Comme nous le confirment Donat J. Taddéo et Raymond C. Taras, ce programme fut ambitieux, populaire, mais un échec politique⁴⁷. L'ambition de ces classes bilingues était que les élèves puissent apprendre à part égale l'anglais et le français. Mais devant une trop forte anglicisation des immigrants, donc dans notre cas les Italiens, la commission scolaire de Saint-

⁴⁶ Direction de la planification du MEQ, *Revue des politiques...*, p. 68.

⁴⁷ Taddéo et Taras, *Le débat linguistique...*, p. 77.

Léonard décida tout simplement en 1968 d'abolir ces classes dites bilingues afin de favoriser un enseignement en français avec l'anglais comme langue seconde⁴⁸.



Ce premier chapitre nous a permis de survoler divers éléments qui ont annoncé la crise de Saint-Léonard. L'essor du nationalisme, l'anglicisation des immigrants, l'italianité, et les bouleversements dans l'organisation scolaire au Québec sont des éléments qui ont conduit à un conflit entre les communautés. Le réveil francophone, marqué par la question de la survivance, l'envie de connaître une ascension sociale de la part des Italo-Québécois, ascension qui passait à leurs yeux par la maîtrise de l'anglais, ont façonné un tournant dans les échanges ethniques en cette fin des années 1960.

⁴⁸ Painchaud et Poulin, *Les Italiens au Québec*, p.151.

CHAPITRE II

LA CRISE DE SAINT LÉONARD : D'UN CONFLIT LOCAL À UNE CRISE NATIONALE

Dans notre premier chapitre, nous avons mis en relief les principaux éléments déclencheurs de la crise linguistique que connaîtra le Québec à la fin des années 1960. Le réveil du nationalisme québécois, l'implantation de divers quartiers à prédominance ethnique à Montréal, dû à l'importante immigration de l'après-guerre ou bien encore à la forte anglicisation des nouveaux venus, vont être les quelques signes qui jetteront les bases du conflit.

Ces éléments contextuels en place, ce second chapitre se veut essentiellement évènementiel et chronologique, tout en présentant les acteurs de la crise de Saint-Léonard. D'après les différents ouvrages évoquant la crise de Saint-Léonard, ainsi que les quotidiens montréalais de l'époque, il nous est possible de pouvoir discerner quatre temps forts entre 1968 et 1969.

Le premier moment perceptible déclenchant cette querelle fut la création du Mouvement pour l'Intégration Scolaire, appelé plus communément le M.I.S., et l'élection qui suivit de deux commissaires de ce mouvement à la commission scolaire de Saint-Léonard le 10 juin 1968. Ce vote provoqua une levée des boucliers des anglophones et des italophones de la municipalité. La décision que prirent les commissaires fut purement et simplement l'abolition des classes bilingues dans les écoles de la commission scolaire de Saint-Léonard afin de privilégier le français.

Toujours au cours de la même année, plus exactement avant la rentrée de septembre, se greffa une seconde crise scolaire dans cette localité montréalaise. Il s'agit de l'occupation de l'école secondaire Aimé Renaud par des étudiants francophones qui refusèrent d'être délocalisés et d'abandonner leur école au profit de la minorité, c'est-à-dire des anglophones ainsi que des Néo-Canadiens. Ce conflit dans la municipalité de Saint-Léonard n'a fait qu'accentuer les tensions déjà présentes suite à l'élection des deux commissaires du M.I.S.. Elle a créé un fossé important et des tensions croissantes entre les communautés présentes à Saint-Léonard. De plus, nous allons retrouver les mêmes acteurs (le M.I.S., les mouvements nationalistes, l'Association des parents anglophones de Saint-Léonard), cette fois-ci dans la crise principale de 1969.

C'est justement le sommet de ces tensions linguistiques à Saint-Léonard, survenu en septembre 1969, qui constitue le troisième temps fort des événements évoqués ici. C'est à ce moment que les dissensions éclatent de nouveau, pour arriver finalement à la violence entre les communautés francophone et italophone.

Dans le quatrième moment fort de la crise, en guise d'ouverture, nous montrerons les tentatives gouvernementales faites par l'Union Nationale afin d'enrayer la crise de Saint-Léonard qui deviendra par le fait même un conflit linguistique provincial, ne se bornant plus à la simple municipalité de Saint-Léonard. De plus, nous étudierons la prise de position des partis politiques tout au long du chapitre avec entre autres, le R.I.N., le M.S.A. (qui au cours de l'année 1968 sera intégré au tout nouveau Parti Québécois), ou encore les libéraux de Jean Lesage. Eux aussi prirent part à la crise de Saint-Léonard et influencèrent grandement le débat, d'où la pertinence de les soulever.

Donc, en énumérant et en expliquant simplement les faits dans un premier temps, il nous sera beaucoup plus aisé, dans les troisième et quatrième chapitres, de réaliser des analyses et des interprétations de nos sources.

I – JUIN 1968 : IMPOSITION DE L'UNILINGUISME FRANCAIS PAR LE MIS

La crise de Saint-Léonard a débuté au cours de l'année 1968, avec l'élection de deux commissaires du Mouvement pour l'Intégration Scolaire dans cette ville du Nord-Est de l'île de Montréal. Le M.I.S. fut créé en mars 1968, à l'initiative de Raymond Lemieux. Les convictions du groupe étaient ainsi essentiellement portées vers la défense des droits de la majorité francophone et en faveur de l'intégration des immigrants à la culture québécoise. Pour parvenir à l'assimilation des nouveaux venus et éviter par la même occasion l'anglicisation des minorités ethniques, quelques nationalistes francophones font la promotion de l'apprentissage de la langue française dès le plus bas âge, c'est-à-dire dès l'école primaire. De plus, nous soupçonnons que la création du M.I.S. fut aussi une réponse à *l'Association of Parents of Saint-Leonard* fondée en février 1968. Le président de cette association était Robert Beale, un Irlandais d'origine. Sa nomination fut considérée comme un affront par les nationalistes car elle sous-entend que les anglophones influençaient la communauté italienne à s'objecter contre les mesures prises par la commission scolaire de Saint-Léonard. *L'Association of Parents of Saint-Leonard* qui servait d'abord à protéger les intérêts de la minorité anglophone, se porta à la défense des Italo-

Québécois pendant la crise de Saint-Léonard, avec naturellement, d'autres organismes anglophones¹.

En gros, le programme du Mouvement de l'Intégration Scolaire fut d'imposer l'unilinguisme français et d'abolir par la même occasion les classes bilingues, encore présentes dans cette localité. De ces classes bilingues, le M.I.S., par la voix de son président R. Lemieux, dit qu'elles sont «une monstruosité pédagogique créant l'infériorité psychologique, un cloisonnement scolaire qui provoque la ségrégation sociale et la discorde entre résidants d'un même quartier²», ce qui nous montre bien l'état d'esprit du Mouvement pour l'Intégration Scolaire.

Le véritable problème que posa l'enseignement bilingue (et nous le verrons à maintes reprises au cours de notre étude) fut qu'à la longue, la langue anglaise était choisie majoritairement par les Néo-Canadiens. Face à une importante dénatalité chez les francophones du Québec, l'anglicisation des immigrants pouvait fragiliser la position des francophones au Québec. Donc l'objectif prioritaire du M.I.S. et d'un certain nombre de nationalistes en 1968, était de créer un endiguement du nombre d'anglophones dans la « Belle Province³ ». Les Néo-Canadiens avaient compris que « la langue de Shakespeare » était synonyme d'intégration dans les rouages économiques, donc d'ascension sociale.

¹Jean-Claude Leclerc, « Les associations anglophones interviennent dans le conflit ethnique de Saint-Léonard », *Le Devoir*, le 4 juin 1968.

² Jean-Claude Leclerc, « Que va t'il se passer à Saint-Léonard où le M.I.S. détiendra la majorité...? », *Le Devoir*, le 12 juin 1968.

³ Painchaud et Poulin, *Les Italiens au Québec*, p.151.

Ainsi, Raymond Lemieux et son groupe se désignèrent comme les chefs de file de l'imposition du français comme langue d'instruction. L'unique moyen pour parvenir à leur projet initial fut de participer aux élections de la commission locale de Saint-Léonard qui se tenaient le 10 juin 1968, en présentant deux candidats, Jean Girard et Raymond Langlois. Comme la commission comptait cinq membres, avec l'appui d'un troisième commissaire, farouche partisan de l'unilinguisme, la majorité s'est du coup retrouvée du côté du M.I.S., comme le confirmait *Le Devoir*⁴. Il s'en est suivi l'élaboration d'un programme très précis:

Dès septembre prochain, mais par étapes, c'est-à-dire pour ne pas nuire aux élèves actuels, toutes les classes dites bilingues seront converties en classes françaises. Pratiquement, cette année cette mesure ne vaudra que pour les nouveaux élèves. La langue seconde, c'est-à-dire l'anglais, sera enseignée par des spécialistes et avec les meilleures méthodes pédagogiques modernes, dès l'acquisition suffisante de la langue française. Pour les élèves qui n'auraient pas cette connaissance de base, le M.I.S. propose des classes spéciales, des classes d'accueil ou d'adaptation pour qu'à leur année d'arrivée, ces élèves ne soient pas retardés dans leur progrès scolaire⁵.

Les directives de la commission scolaire de Saint-Léonard concernaient exclusivement les nouveaux élèves, c'est-à-dire ceux qui allaient s'inscrire en première année élémentaire en septembre 1968. Ce ne sera que progressivement, année après année, que les autres classes bilingues du primaire disparaîtront, comme le soulignait *La Presse*⁶. Cette mesure instaurée par la commission ne ciblait pour ainsi dire que les Néo-Canadiens. Par contre, pour les élèves catholiques anglophones « des arrangements seront faits pour qu'ils soient transportés à des écoles anglaises en dehors de la commission scolaire⁷. » En voulant contraindre les immigrants à apprendre obligatoirement le français et de l'autre, le M.I.S. chassait du même coup les

⁴ Jean-Claude Leclerc, « Que va t'il se passer à Saint-Léonard où le M.I.S. détiendra la majorité...? », *Le Devoir*, le 12 juin 1968.

⁵ Jean-Claude Leclerc, « Que va t'il se passer à Saint-Léonard où le M.I.S. détiendra la majorité...? », *Le Devoir*, le 12 juin 1968.

⁶ « Les anglophones veulent se donner une école séparée », *La Presse*, le 14 septembre 1968.

⁷ Jean-Claude Leclerc, « Sur la victoire du M.I.S. à Saint-Léonard », *Le Devoir*, le 12 juin 1968.

anglophones des écoles de la commission scolaire de Saint-Léonard. À partir de ces mesures, on pourrait émettre deux hypothèses, se demandant d'abord si le M.I.S. ne fut pas ségrégationniste vis-à-vis des anglophones, en les évinçant des écoles de la commission scolaire de Saint-Léonard. Ou bien alors, ces arrangements trouvés par le M.I.S. ne fut-il pas une façon de ne pas heurter ou à ne pas toucher aux intérêts anglais et éviter toute confrontation directe avec la communauté anglophone ?

Ainsi ces mesures avaient deux principaux objectifs : ralentir le rythme d'intégration des immigrés vers le secteur anglophone et renforcer la majorité francophone par rapport à tous les groupes minoritaires. De plus, l'élection des deux commissaires du M.I.S. démontre que les orientations scolaires à cette période étaient devenues fortement influencées par la vague nationaliste à la fin des années 60. Avec cette volonté d'imposer le français, le programme du M.I.S. s'inspirait fortement des aspirations du R.I.N. de Pierre Bourgault.

II – SEPTEMBRE 1968 : L'OCCUPATION DE L'ÉCOLE AIMÉ RENAUD ET DIALOGUE DE SOURDS

Après la montée en puissance du Mouvement pour l'Intégration Scolaire et l'imposition de l'unilinguisme français, l'occupation de l'école Aimé Renaud vint accentuer le conflit linguistique et ethnique de Saint-Léonard. Alors que le premier conflit faisait référence à la francisation des immigrés, l'autre fut une décision de la commission régionale Le Royer de donner l'école Aimé Renaud aux anglophones⁸. Claude Gravel, analyste de *La Presse*, montre la

⁸ Rappelons qu'à cette époque, une commission régionale s'occupait essentiellement des écoles secondaires, tandis que la commission scolaire se prédestinait aux écoles élémentaires. Voir l'ouvrage de Louis-Philippe Audet, *Le système scolaire du Québec*, Montréal, Librairies Beauchemin, 1969.

juxtaposition des deux confrontations en écrivant qu'elle « touchait directement les Canadiens français et la bataille des écoles élémentaires était trop vivante dans les esprits pour qu'on ne l'associe pas à cette lutte de la survivance⁹. » C'est pourquoi il est pertinent d'évoquer cette autre querelle scolaire qui n'a fait qu'accentuer l'animosité entre les communautés francophone d'un côté, et de l'autre, anglophone et italo-québécoise dans cette municipalité de la banlieue montréalaise.

Effectivement, du point de vue des francophones, la rupture se produisit à l'annonce par la commission régionale Le Royer de son intention de transformer l'école secondaire Aimé Renaud « en une école anglaise, les forçant ainsi à devoir fréquenter d'autres écoles¹⁰. » L'école secondaire Aimé Renaud devenait à cet instant une école anglaise, obligeant les étudiants francophones à aller vers d'autres institutions. C'est pour cette raison qu'à partir du vendredi 30 août 1968 jusqu'au jeudi 5 septembre 1968, près de 80 étudiants francophones occupèrent de force les locaux de l'école Aimé Renaud, pour contraindre la commission régionale Le Royer à revenir sur sa décision¹¹. Même si cette occupation fut assez courte, les événements prirent beaucoup d'importance, de par les tensions déjà omniprésentes avec l'abolition des classes bilingues des écoles élémentaires de Saint-Léonard. La tournure des événements prit une allure de lutte « raciale ». La population francophone se rangea derrière ses « mini-sorbonnards », allusion faite à la crise de 1968 en France et reprise par l'éditorialiste de *La Presse* Renaude Lapointe¹². Cette journaliste évoque dès cette époque l'existence d'un « foyer de haine et de

⁹Jean-Claude Leclerc, « La victoire du M.I.S. à l'école Aimé Renaud cache un échec », *La Presse*, le 7 septembre 1968.

¹⁰Pierre Godin, « Intervention de Cardinal à Saint-Léonard », *La Presse*, le 3 septembre 1968 et « Cardinal stays out of dispute », *The Montreal Star*, le 3 septembre 1968.

¹¹ « La police hésite de recourir à la force », *Le Devoir*, le 3 septembre 1968.

¹²Renaude Lapointe « Les mini-sorbonnards », *La Presse*, le jeudi 5 septembre.

discorde » à Saint-Léonard et accuse implicitement les mouvements nationalistes dont le M.I.S. d'attiser ce conflit, en ne faisant aucune concession.

Les groupes en question qui appuyaient les élèves francophones, que nous retrouverons tout au long des années 1968 et 1969, étaient entre autres « le Mouvement pour l'Intégration Scolaire (M.I.S.), la Fédération des enseignants de Montréal (C.E.Q.), la Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste (S.S.J.B.), l'Union générale des étudiants du Québec, le Conseil central de Montréal des syndicats nationaux (C.S.N.), le Mouvement Souveraineté-Association (M.S.A.) ou encore le RIN de Pierre Bourgault¹³. » Ces quelques exemples de la participation de fédérations et de mouvements nationalistes et syndicaux nous montrent très clairement la proportion prise par cette seconde crise de Saint-Léonard. En l'espace d'une fin de semaine, il y eut près de 3500 manifestants, selon les informations transmises à la presse, devant l'école Aimé Renaud, en guise de soutien envers les étudiants francophones. C'est dans ce contexte que Raymond Lemieux, président du M.I.S., est devenu un défenseur incontournable des droits de la majorité francophone. L'occupation d'Aimé Renaud ainsi que l'unilinguisme représentent pour le chef du M.I.S. une « conscience du Québec et [...] le règlement de cette affaire constitue la pierre de touche du statut de la langue française comme langue nationale », tels furent ses propos le 5 septembre 1968¹⁴. De plus, ce dernier incitait les parents et tous les sympathisants à se joindre à ce mouvement de protestation. Nous pouvons émettre l'hypothèse qu'au lieu d'intégrer les Néo-Canadiens à la société francophone, le M.I.S. par l'intermédiaire de son président, n'a fait qu'attiser la haine.

¹³ « L'affaire Saint-Léonard ne cesse de prendre de l'ampleur », *Le Devoir*, le 5 septembre 1968.

¹⁴ Louis-Marie Tard, « Nous tiendrons jusqu'au bout, affirme-t-on dans les deux camps », *Le Devoir*, le 5 septembre 1968.

Face à toute cette effervescence, le gouvernement, sous l'égide de Jean-Guy Cardinal, alors ministre de l'Éducation du Québec, fut obligé d'intervenir comme médiateur pour éviter toute escalade de la violence et trouver surtout une solution, afin de régler définitivement le problème que posait l'école Aimé Renaud à la rentrée scolaire de 1968. Une solution de compromis fut ainsi trouvée, entre le M.I.S., l'Association des parents anglophones, un représentant du gouvernement Johnson et la commission régionale Le Royer pour enrayer la crise. Face au refus catégorique du M.I.S., dans un premier temps, de partager les locaux entre les francophones et les anglophones, il s'en est suivi la restitution d'Aimé Renaud à la majorité francophone. Les élèves de langue anglaise furent répartis quant à eux dans deux écoles secondaires, dont une à Saint-Léonard. Pour les tenants de l'éducation unilingue française, le compromis a été une triple victoire comme l'a repris le quotidien montréalais *La Presse*¹⁵. L'école secondaire Aimé Renaud resta française, les élèves anglophones furent dispersés et aucune poursuite judiciaire n'eut lieu à l'encontre du M.I.S. et des 80 élèves protestataires. Pouvons-nous parler réellement de victoire au soir du 5 septembre, puisqu'une fracture eut lieu entre les francophones et les anglophones, groupe dont un fort contingent est d'origine italienne¹⁶?

La principale conséquence sera cette impossibilité de discuter et de cohabiter pacifiquement entre partisans de l'unilinguisme et partisans du bilinguisme. Certaines personnalités anglaises furent désabusées en évoquant une « drôle d'intégration scolaire que celle

¹⁵Gilles Racine, « Les 31 assiégeants de l'école Aimé Renaud en sortent triomphants », *La Presse*, le 6 septembre 1968.

¹⁶Daniel L'heureux, « Le conflit solaire Aimé Renaud réglé », *La Presse*, le 6 septembre 1968 ; « Solution found in Saint-Leonard », *The Montreal Star*, le 5 septembre 1968 et Jean-Claude Leclerc, « Un compromis à Saint-Léonard », *Le Devoir* le 5 septembre 1968.

dont l'aboutissement est l'isolement¹⁷ », ce qui montre bien cette amertume qu'a pu laisser ce compromis scolaire. De plus, la situation en ce mois de septembre 1968 à Saint-Léonard, marqua le choix de la population d'ascendance italienne à joindre définitivement l'Association des parents anglophones pour la défense de leurs intérêts. Tandis que pour Raymond Lemieux et les mouvements nationalistes, ce choix fut de rester cantonné sur leurs positions, prétextant l'injustice flagrante à l'endroit des élèves francophones et cette incompréhension qu'on puisse donner tant d'importance à une minorité au dépens de la majorité, à Saint-Léonard. Telle était la situation au début du conflit étudié.

Même si l'occupation de l'école Aimé Renaud a pu attiré l'attention lors de la rentrée scolaire en 1968, il n'en demeure pas moins que le conflit opposant les partisans de l'unilinguisme français et la communauté italienne de Saint-Léonard n'en était pas pour autant réglé. Bien au contraire, au cours de cette même année, différents moyens de pressions furent exercés par *l'Association of Parents of Saint-Leonard*, afin de contraindre la commission scolaire de Saint-Léonard à respecter le droit des parents à choisir la langue d'enseignement de leurs enfants.

Avec l'élection des deux commissaires du M.I.S. du 10 juin 1968 et les premières directives qui s'en sont suivies, une injonction a été demandée par la *P.A.C.E.* (*Parents Association for Catholic Education of Quebec*) qui regroupe l'Association des parents anglophones de Saint-Léonard, à la Cour supérieure, « pour suspendre les résolutions décrétant l'unilinguisme français et rétablir entre temps, les résolutions qui instituaient le régime de

¹⁷ Gilles Racine, « Les 31 assiégeants de l'école Aimé Renaud en sortent triomphants », *La Presse*, le 6 septembre 1968.

l'enseignement bilingue¹⁸. » La demande d'injonction après délibération, fut rejetée après quinze jours par cette même cour supérieure, ce qui laisse sous-entendre son approbation du programme établi par la commission scolaire¹⁹. De plus, l'Association des parents anglophones avait auparavant présenté une requête à la Cour provinciale de Montréal le 2 juillet 1968 contre les candidats Raymond Langlois et Jean Girard pour contester leur élection. Les requêtes furent de plusieurs ordres, alléguant des irrégularités. Effectivement, on reprochait la fermeture anticipée des bureaux de scrutin qui a empêché un certain nombre d'électeurs de pouvoir voter et aussi l'obligation à de nombreux Néo-Canadiens de fournir « un certificat de citoyenneté sous peine de ne pouvoir voter, alors qu'aucune loi n'oblige à porter un tel certificat²⁰. » Ainsi, l'espoir des requérants avec ce recours judiciaire se trouvait dans l'annulation pure et simple des dernières élections. La réponse fut une nouvelle fois un refus, pour preuves insuffisantes, les deux commissaires du M.I.S. étant confirmés à leur poste²¹. On peut donc dire que toutes les actions judiciaires furent des échecs, confortant ainsi le *Mouvement de l'intégration scolaire*.

Un second moyen d'action au cours de la crise de Saint-Léonard fut une marche des parents anglophones à Ottawa, demandant l'aide du gouvernement fédéral et du premier ministre Pierre Elliot Trudeau. Comme le Canada reconnaît les droits des minorités et promulgue le bilinguisme et le multiculturalisme à l'échelle nationale, les parents italiens espéraient une pression d'Ottawa sur le gouvernement provincial pour faire fléchir les tenants de l'unilinguisme. Cette marche du 12 septembre 1968 fut considérée comme une provocation par un certain nombre

¹⁸ Jean-Claude Leclerc, « La Cour demande l'injonction contre la commission de Saint-Léonard », *Le Devoir*, le 10 septembre 1968.

¹⁹ Jean-Claude Leclerc, « La Cour refuse l'injonction réclamée contre l'unilinguisme à Saint-Léonard », *Le Devoir*, le 26 septembre 1968.

²⁰ « Contestation des dernières élections de Saint-Léonard », *Le Devoir*, le 25 juin 1968.

²¹ Normand Lépine, « Les commissaires Langlois et Girard sont confirmés à leur poste », *Le Devoir*, le 21 mai 1969.

de Québécois, dont René Lévesque²². Pour Robert Beale, le président de l'Association des parents anglophones, même si une autre manifestation est prévue à Québec, cette marche à Ottawa était destinée, selon ses propos, à montrer l'incompétence du gouvernement unioniste à résoudre cette affaire²³ et à recevoir aussi dans un même temps l'appui du premier ministre. De cette marche à Ottawa, il en est ressorti ceci:

Mr Trudeau made it clear that he could not interfere directly in education policy since it is a field of provincial jurisdiction. But he did assure his government intended to seek inclusion in the Canadian constitution of the human rights guarantees they sought²⁴.

Donc, à travers cette citation de Pierre Elliot Trudeau, nous pouvons voir que le gouvernement fédéral soutenait les Italiens de Saint-Léonard dans leurs protestations mais que l'éducation au Québec était sous la juridiction provinciale. De cette marche, il n'est rien ressorti de plus.

De plus, l'Association des parents anglophones de Saint-Léonard bénéficiait dans un même temps, de l'appui de l'opposition officielle au Québec, à savoir les libéraux de Jean Lesage²⁵. Ces derniers furent très virulents à l'encontre du gouvernement unioniste. Dès le début de la crise de Saint-Léonard, Jean Lesage dénonça le M.I.S. et les tergiversations du gouvernement provincial. Pour le chef des libéraux, « les parents doivent avoir la liberté et l'opportunité du choix de la langue d'enseignement. En aucun temps, la règle de la majorité ne doit s'exercer contre les droits humains fondamentaux de la minorité [dit-il, tout en accusant] l'Union nationale d'inertie en matière d'immigration²⁶. » En fait, pour bon nombre de libéraux,

²² « La marche sur Ottawa, c'est de la provocation », *La Presse*, le 14 septembre 1968

²³ « Quebec march follows Ottawa », *The Montreal Star*, le 11 septembre 1968.

²⁴ « Encouraged by Trudeau, Saint-Leonard parents to continue fighting », *The Montreal Star*, le 13 septembre 1968

²⁵ Jean Lesage fut premier ministre du Québec entre 1960-1966 et il est considéré comme l'un des pères de la Révolution tranquille.

²⁶ Pierre Godin, « Lesage : la liberté du choix de la langue aux parents », *La Presse*, le 9 septembre 1968.

les Néo-Canadiens ont été les mauvaises cibles. « Si les immigrants choisissent de s'intégrer à la minorité anglophone du Québec, a expliqué M. Lesage, cela est dû d'une part à l'inaction du gouvernement et aussi à cause de l'attitude des Québécois à leur égard²⁷. » Ainsi dans les propos de Jean Lesage, on peut donc voir une prise de position ferme.

Autre grande personnalité du Parti libéral, l'ancien ministre de l'éducation Paul Gérin-Lajoie, abonde dans le même sens que Jean Lesage. Dans une interview à *The Gazette*, il affirma : « I favor the freedom of choice of the language of instruction by the parents. If a family wishes to choose a French language school or an English language school that liberty must be respected²⁸. » Mais dans un même temps, il proposa des solutions : « there must be an effective system of teaching a second language in the schools [...] the second condition is a provincial immigration policy [...] the third condition is a policy to make French the working language in industry²⁹. » Comme nous pouvons le voir, le Parti libéral ne s'est pas contenté de dénoncer le gouvernement, il présenta des issues afin de résoudre le conflit linguistique. Par ailleurs, tout au long des événements qui ont marqué la crise, les libéraux n'ont pas dérogé à leur règle qui était de restituer le droit des parents de Saint-Léonard de choisir la langue d'enseignement de leurs enfants. L'un des grands principes des libéraux était de croire à la liberté et aux droits individuels. En septembre 1969, Pierre Laporte confirmait la ligne directrice de son parti : « respect des droits scolaires, l'obligation faite à tous les écoliers et étudiants anglophones d'acquérir une connaissance suffisante du français, une campagne auprès des immigrants pour les inciter à s'inscrire de préférence aux écoles françaises, retenir le français comme langue de

²⁷ Pierre Godin, « Lesage : la liberté du choix de la langue aux parents », *La Presse*, le 9 septembre 1968

²⁸ Gordon Pape, « Gerin-Lajoie on Saint-Leonard and bilingualism (interview) », *The Gazette*, le 23 septembre 1968.

²⁹ Gordon Pape, « Gerin-Lajoie on Saint-Leonard and bilingualism (interview) », *The Gazette*, le 23 septembre 1968.

travail³⁰ » furent les principaux éléments proposés afin de résoudre ce conflit. Ce que l'on peut remarquer à travers toutes ces opinions, était une détermination à réaliser une politique générale et à ne pas défavoriser les minorités vivant dans la municipalité de Saint-Léonard. Comme nous l'avons vu dans nos chapitres précédents, cette querelle scolaire s'est rapidement transformée en un conflit linguistique, avec comme conséquence en 1970, la défaite de l'Union nationale et la victoire des libéraux de Robert Bourassa.

La troisième idée pour contrevenir aux décisions de la commission scolaire fut le boycott des classes élémentaires des écoles françaises de Saint-Léonard. On créa dans le courant de septembre 1968 une école clandestine afin de donner aux enfants des cours en anglais : « Un groupe de parents anglophones de Saint-Léonard a décidé d'ouvrir une école anglaise pour les 180 élèves de première année qu'ils refusent à inscrire dans les écoles françaises³¹. » À noter que cette solution était considérée comme transitoire, en attendant tout simplement que la commission puisse revenir sur sa décision d'imposer l'unilinguisme. C'est à partir du 18 septembre que cette école séparée ouvrit ses portes dans des locaux de fortune avec un financement privé et la participation de quelques enseignants, afin d'éduquer les enfants³². Les parents qui refusèrent d'envoyer leurs enfants dans les écoles élémentaires françaises devaient tout de même payer des taxes à la commission scolaire de Saint-Léonard. De plus, en vertu de la loi, le gouvernement n'était pas en mesure d'aider cette école jugée comme illégale et non reconnue. C'est donc évident que cette école clandestine ne pouvait être une solution à long terme. Malgré toutes les mesures entreprises par l'Association des parents de Saint-Léonard, le M.I.S. ne recula pas. En

³⁰ Michel Ray, « Un gouvernement libéral rétablirait temporairement le statu-quo à Saint-Léonard », *Le Devoir*, le 17 septembre 1969

³¹ « Pour les anglophones, une école séparée à Saint-Léonard », *Le Devoir*, le 14 septembre 1968.

³² Michel Tremblay, « Saint-Léonard : le projet d'une école séparée se concrétise », *La Presse*, le 18 septembre 1968.

revanche, le conflit linguistique a permis de créer un « renforcement de l'italianité des Italo-Québécois³³ » et a renforcé leur volonté de résistance face au nationalisme québécois.

III – SEPTEMBRE 1969 : ESCALADE ET VIOLENCE

En août 1969, le ministre de l'Éducation, Jean-Guy Cardinal, proposa à l'Association des parents anglophones d'ouvrir une école privée financée par le gouvernement à 80% en se prévalant de la loi 56 ou alors d'attendre qu'une loi soit adoptée, faisant sûrement référence au futur Bill 63³⁴. Un tollé général s'en est suivi, de la part des mouvements nationalistes francophones, les journaux et les minorités ethniques. D'un côté, on reprochait au ministère de l'Éducation de faire le jeu des minorités et de l'autre de ne rien proposer de plus concret vis-à-vis du conflit. De toute manière, cette proposition resta lettre morte puisque les Italo-Québécois désiraient que le financement soit pris en charge entièrement par le gouvernement et que cette école puisse faire partie du secteur public. La volonté des Italo-Québécois se situait dans une reconnaissance de leurs droits en tant que citoyens canadiens, ainsi que pour toutes les minorités ethniques du Québec.

Ce furent ces quelques événements de 1968 et 1969 qui ont entraîné une certaine exaspération, voire une certaine lassitude devant l'entêtement du M.I.S. à ignorer les attentes des Néo-Canadiens et devant la passivité d'un gouvernement qui a laissé la situation se détériorer.

³³ Painchaud et Poulin, « Italianité, conflit linguistique et structure du pouvoir », p. 99.

³⁴ « La L.I.S. : il n'y aura pas d'école anglaise même privée », *La Presse*, le 2 septembre 1969.

C'est ainsi que la rentrée scolaire de 1969 prit une nouvelle direction à Saint-Léonard, où le dialogue fut remplacé par la violence.

Les premiers incidents entre les deux camps, relayés dans la presse montréalaise, commencèrent dès le début du mois de septembre 1969. Entre temps, Le M.I.S. opta pour une autre appellation ; on le retrouvera en 1969 sous le nom de la Ligue pour l'Intégration Scolaire (la L.I.S.). Son président restait l'incontournable Raymond Lemieux. Lors d'une réunion de la L.I.S. dans l'école élémentaire Jérôme Le Royer le 3 septembre, partisans de l'unilinguisme et partisans du bilinguisme et des droits de minorités s'affrontèrent. L'assemblée du 3 septembre fut convoquée « pour protester contre la solution proposée par le ministre de l'Éducation à l'établissement d'une école privée anglophone financée, selon la loi des institutions, à 80% par les fonds publics³⁵. » La L.I.S. trouve cette proposition dangereuse puisque tous les Néo-Canadiens pourraient appliquer cette mesure, si de telles situations se reproduisaient dans d'autres quartiers de Montréal. Comme nous le relatent tous les quotidiens montréalais, les deux clans, d'un côté les tenants d'un système d'éducation en français et de l'autre les partisans de l'ancienne structure scolaire, en sont venus aux poings lors de cette assemblée³⁶. La bagarre éclata avec l'intrusion de plusieurs Italo-Québécois voulant empêcher Raymond Lemieux de s'exprimer. Ce fut à cet instant précis que le conflit linguistique prit une nouvelle dimension; la violence fut considérée comme l'unique moyen de contrecarrer les projets de commission locale de Saint-Léonard. Pour arriver à une telle tournure des événements, nous pouvons supposer que la frustration des Néo-Québécois, depuis un an et demi, à l'endroit des groupes nationalistes fut la

³⁵ Lysiane Gagnon, « L'assemblée de la L.I.S à Saint-Léonard tourne en bagarre raciale », *La Presse*, le 4 septembre 1969.

³⁶ Gilles Francoeur, « Saint-Léonard, les deux camps en viennent aux poings », *Le Devoir*, le 4 septembre 1969 et « Scores hurt at Saint Leonard rally », *The Montreal Star*, le 4 septembre 1969.

principale cause. Toutes les mesures entreprises par l'Association des parents anglophones n'avaient donné aucun des résultats escomptés. Aucun dialogue ne fut constructif, ce qui peut expliquer l'arrivée de cette violence. En fait, les incidents qui se succédèrent n'ont présenté aucune surprise. La presse montréalaise, dont *Le Devoir*, parlera souvent de situation explosive dans ce quartier du Nord-Est montréalais.

Pour sa part, René Lévesque dénonça la L.I.S. au cours de la crise de Saint-Léonard. Effectivement, il dénonça l'imposition forcée de l'unilinguisme français à Saint-Léonard. Pourtant souverainiste reconnu, il alla à l'encontre de bon nombre de ses collègues et de ses partisans proclamant dès 1968 l'inefficacité de la L.I.S. et la dangerosité de son action pouvant conduire à des dérives. Dans une lettre d'opinion, un partisan du M.S.A. demandait à René Lévesque de pratiquer son leadership afin de prendre « la tête d'un mouvement populaire vers la souveraineté³⁷. » En 1969, à la tête de son nouveau parti, le Parti Québécois, René Lévesque rappela que :

le programme du P.Q. prévoit que les anglophones ont droit à leurs écoles, droit qui n'est pas restreint aux anglo-saxons car il y aurait alors une connotation de racisme culturel [...]. Toutefois pour l'avenir et même dans le régime actuel, ce droit ne devrait pas empêcher les enfants de nouveaux immigrants d'être dirigés vers le secteur scolaire français à la condition qu'ils soient avertis loyalement et que ça ne soit pas imposé à coup de bâtons après qu'ils sont rendus au Québec³⁸.

René Lévesque faisait une distinction entre les immigrants arrivés depuis longtemps et les nouveaux arrivants. De plus, il comprenait les raisons des Néo-Canadiens de choisir la langue anglaise. Selon ses idées, « la seule façon d'empêcher le français de continuer de se dégrader,

³⁷ Robert Barberis, « René Lévesque et le conflit de Saint-Léonard », *Le Devoir*, le 10 septembre 1968.

³⁸ Gilles Lesage, « Lévesque défend les droits scolaires des anglophones », *Le Devoir*, le 4 septembre 1969.

c'est de rendre le Québec souverain et le français rentable, politiquement et économiquement³⁹. » À cette période, René Lévesque était l'homme fort des nationalistes et dans ces déclarations, il marginalisait Raymond Lemieux et la L.I.S..

L'événement le plus sérieux de la crise de Saint-Léonard fut sans aucun doute la marche organisée par la L.I.S. dans le quartier italien le 10 septembre 1969. Pourtant, entre temps, le 5 septembre, un compromis fut trouvé par les commissaires afin de régler le conflit. En effet, il en est ressorti ceci: « l'enseignement public à Saint-Léonard demeurait un enseignement en français. Toutefois, pour les enfants dont les parents en feront la demande, la commission scolaire inaugurerait un cours spécial d'anglais, à raison de 50 minutes par jour⁴⁰. » La situation était tellement précaire que les différentes institutions tentèrent de calmer les esprits et d'éviter un affrontement ethnique. Même si Raymond Lemieux, par un communiqué, s'est dit satisfait, il n'empêche qu'une marche aurait bien lieu dans Saint-Léonard. Pour l'Association des parents anglophones, ce compromis ne les satisfaisait en rien, puisque l'unilinguisme demeurait de rigueur.

Dans la journée du 10 septembre, malgré l'interdiction de toute manifestation par la police dans le quartier italien, 2500 manifestants se réunirent sur la rue Jean Talon, afin d'appuyer les directives de la commission scolaire et de montrer ainsi son appui à la défense de la majorité francophone du Québec. La communauté italienne prenant cette manifestation comme une provocation, des heurts et des confrontations s'en sont suivis entre les deux camps. « La

³⁹ Gilles Lesage, « Lévesque défend les droits scolaires des anglophones », *Le Devoir*, le 4 septembre 1969

⁴⁰ Gilles Lesage, « Une lueur d'espoir à Saint-Léonard, les commissaires adoptent une formule de compromis », *Le Devoir*, le 6 septembre 1969.

violence avait atteint son paroxysme à 19h04 exactement, quand le maire Léo Ouellet s'est avancé dans la rue pour lire la formule décrétant la mise en vigueur de la loi de l'émeute⁴¹. » Les résultats de cette marche furent des arrestations, dont celle de R. Lemieux, étant donné l'interdiction de toute manifestation. Il y eut une centaine de blessés, 118 vitrines brisées et une dizaine d'arrestations⁴². Au soir du 10 septembre 1969, le déchaînement de la violence et les actes de vandalisme constituent notre meilleure preuve d'une rupture entre les communautés. Comme nous le verrons plus tard, nombre de parents enverront leurs enfants dans les écoles protestantes anglaises, se considérant des victimes de la commission scolaire de Saint-Léonard. C'est à ce moment précis que la crise de Saint-Léonard a dépassé le simple conflit scolaire, pour en arriver finalement à une lutte ethnique. La conclusion de cette manifestation est encore une preuve que depuis le début, nous avons d'un côté des francophones se retranchant derrière des positions rigides, et de l'autre des anglophones, dont la majorité d'origine italienne, qui ne sont pas prêts à accepter des concessions. Malgré la mise à l'écart du président de la Ligue pour l'Intégration Scolaire, la crise n'en est pas pour autant terminée. Ce fut maintenant au tour du gouvernement du Québec de se retrouver sur le devant de la scène. En cet automne 1969, nous sommes en face d'une crise généralisée, où le débat ne concerne plus uniquement certains groupes de Saint-Léonard mais toute la province de Québec. C'est pourquoi officiellement, les journalistes ainsi que certains intellectuels parleront dès lors de conflit linguistique.

⁴¹ Lucien Rivard, « Manifestation de la L.I.S. à Saint-Léonard », *La Presse*, le 11 septembre 1969 ; Guy Deshaie, « Le maire proclame la loi de l'émeute », *Le Devoir*, le 11 septembre 1969 et « Calls Saint-Leonard disastrous occurrence », *The Montreal Star*, le 11 septembre 1969.

⁴² Pierre Godin, *La poudrière linguistique*, Montréal, Boréal, 1990, p. 300.

IV – SEPTEMBRE-OCTOBRE 1969 :L'INAPTITUDE DU GOUVERNEMENT UNIONISTE À RÉSOUDRE LA CRISE

Dans cette quatrième partie, en guise d'ouverture, nous allons discuter de l'inaptitude du gouvernement unioniste à résoudre la crise de Saint-Léonard. Nous nous attacherons à évoquer uniquement l'année 1969 avec des exemples précis comme les dissensions gouvernementales en septembre ou encore l'élaboration du Bill 63 dans le courant du mois d'octobre. Pourquoi s'attarder sur le gouvernement provincial? Depuis 1964 et la création du ministère de l'Éducation, sous Jean Lesage et les libéraux, le Québec a connu une laïcisation, amenant de plus en plus l'État à intervenir en matière d'éducation.

Concernant la crise de Saint-Léonard, elle arriva cinq années plus tard, sous le gouvernement de l'Union Nationale. Daniel Johnson, alors premier ministre du Québec, décéda le 26 septembre 1968, en plein mandat. Son remplaçant, Jean-Jacques Bertrand, fut ainsi sous les feux de la rampe en 1969, en plein conflit linguistique. L'autre personnalité à qui nous allons faire référence tout au long de cette partie fut Jean-Guy Cardinal, alors ministre de l'Éducation.

Dans un premier temps, il y eut la volonté de la part du gouvernement unioniste de ne pas se précipiter face aux événements se déroulant à Saint-Léonard. En effet, le gouvernement afin de proposer une solution, créa la Commission Gendron dont le mandat :

se résume à recommander, après enquête, les mesures propres à assurer le plein épanouissement et la diffusion de la langue française au Québec dans tous les secteurs d'activités (éducation, culture, économie, etc.) en s'attaquant prioritairement aux questions du français comme langue du travail, de l'intégration des Néo-Québécois à la communauté francophone du Québec et des droits linguistiques de la minorité anglophone⁴³.

⁴³ Marcil, *La raison de l'équilibre...*, p. 171.

Mais cette crise au cours de l'année 1969 prit une telle ampleur que le gouvernement de Jean-Jacques Bertrand n'eut d'autres choix que de proposer des solutions, ne pouvant pas attendre le dépôt du rapport de la Commission Gendron⁴⁴.

À plusieurs reprises au cours de septembre 1969, les quotidiens montréalais ont mis en évidence l'existence d'une discorde entre le premier ministre du Québec et le ministre de l'éducation, ce qui provoqua une accentuation de la crise⁴⁵. Ce désaccord est né de l'offre du Protestant School Board of Greater Montreal (P.S.B.G.M.) d'instruire les enfants d'origine italienne dans leurs écoles. Les parents protestataires, dont un grand nombre d'Italiens de Saint-Léonard, acceptèrent l'offre de la P.S.B.G.M.. « On sait que la commission scolaire a offert de mettre des locaux à disposition des parents néo-québécois, à la condition que ceux-ci paient des frais de scolarité mensuels de 25\$ et fournissent leur propre transport⁴⁶. » Cette offre concernait environ 300 élèves des cours élémentaires qui refusaient toujours d'aller dans les écoles françaises, situation qui renforce l'idée que la fracture ethnique était de plus en plus importante. Pour apprendre l'anglais, les Italiens firent des sacrifices, financiers d'une part, et, d'autre part, celui de ne plus suivre de cours de religion catholique. Lors de l'annonce de l'Association des parents anglophones en faveur de la proposition de la P.S.B.G.M., le ministre de l'Éducation Jean-Guy Cardinal, par l'entremise d'un porte-parole, parla le 11 septembre 1969 « d'un affront à la société québécoise⁴⁷. » Pour sa part, le premier ministre du Québec vit cette proposition au contraire comme une solution d'un possible compromis. Mais cette mésentente prit encore plus

⁴⁴ Le rapport de la Commission Gendron sera déposée en 1972.

⁴⁵ Pierre Godin, « Cardinal contredit Bertrand », *La Presse*, le 19 septembre 1969.

⁴⁶ « Saint-Léonard : L'Association des parents anglophones accepte l'offre de la Commission scolaire protestante », *La Presse* le 13 septembre 1969. Voir aussi « PSBGM's offer accepted », *The Montreal Star* le 13 septembre 1969.

⁴⁷ Pierre Godin, « Cardinal contredit Bertrand », *La Presse*, le 19 septembre 1969.

d'ampleur dans la presse, lorsqu'une semaine plus tard, le 17 septembre, le ministère de l'Éducation confirma les propos tenus :

Il est bien certain que l'offre du Protestant School of Greater Montreal devait bien être accueillie à priori dans la mesure où elle semblait une solution temporaire au conflit de Saint-Léonard, ce que le ministre s'est employé à rechercher depuis le début de l'été. En revanche, sur un plan plus vaste et plus général sur le plan social et politique par exemple : le geste de la PSBGM constitue une sorte d'affront à la société québécoise [...]. En ce que cela constitue un geste sans précédent, l'attitude du P.S.B.G.M. est aussi grave que la décision initiale de la commission locale de Saint-Léonard de refuser le choix de la langue d'enseignement pour les enfants des néo-canadiens⁴⁸.

Cette deuxième déclaration laisse ainsi entrevoir les désaccords du gouvernement, entre un premier ministre qui voyait dans l'offre du P.S.B.G.M. un moyen de calmer les tensions ethniques et un ministre de l'Éducation qui s'objectait à voir intervenir une commission protestante. Cette crise de Saint-Léonard ne provoqua pas uniquement des controverses au sein de la population, ou encore dans les quotidiens, le gouvernement lui-même fut confronté à ce conflit. Il se dégage de ce conflit linguistique une certaine complexité où souvent l'émotivité prit le dessus.

Dans un second temps, le Bill 63 déchaîna les passions dans la province de Québec. À cet instant précis, il devient clair que la crise de Saint-Léonard dépassait le cadre d'un simple conflit local. Toujours dans l'optique de résoudre le problème linguistique et d'éviter d'autres Saint-Léonard, un projet de loi fut déposée dans le courant du mois d'octobre 1969 au Parlement du Québec. Cette législation fut connue sous le nom du Bill 63, c'est-à-dire « la loi pour promouvoir la langue française au Québec⁴⁹. » Les grands principes de cette loi furent :

1- Droit à la liberté absolue des parents de choisir la langue de leur choix pour l'éducation de leurs enfants [...].

⁴⁸ Pierre Godin « Qui dit la vérité? », *Le Devoir*, le 20 septembre 1969.

⁴⁹ Lysiane Gagnon, « Le Bill 63 est né d'un compromis », *La Presse*, le 23 octobre 1969.

2- Les élèves anglophones à tous les niveaux, devront avoir une connaissance d'usage du français pour obtenir leurs diplômes [...].

3- Les immigrants seront incités à apprendre le français à leur arrivée et le ministère de l'immigration devra leur offrir tous les moyens à cette fin, mais aucune disposition législative ne les obligera à fréquenter l'école française ou à envoyer leurs enfants dans une école francophone⁵⁰.

Le dépôt du Bill 63 était en quelque sorte la confirmation pour les parents de pouvoir choisir le français ou l'anglais comme langue d'enseignement pour leurs enfants. Dans le deuxième article, la loi faisait référence à l'obligation des enfants de langue anglaise à acquérir des connaissances du français. Puis dans un dernier temps, un partenariat était établi entre les ministères de l'immigration et de l'éducation afin de faire la promotion de la langue française auprès des nouveaux arrivants. En résumé, comme l'évoquent Claude Painchaud et Richard Poulin, « la loi 63 en 1969 fut le libre choix de la langue d'enseignement avec pour seule contrainte l'obligation de maîtriser convenablement le français⁵¹. »

Les réactions furent immédiates et provoquèrent un tollé, autant chez les francophones, jugeant la loi insuffisante, que chez les Italo-Québécois la trouvant trop contraignante. Il est vrai qu'en lisant ce Bill 63, on peut remarquer un certain décalage avec les attentes de la population, donnant l'impression que le gouvernement n'avait pas vu l'évolution du conflit et avait mis en place une sorte de statu quo. Ainsi, la conséquence du mécontentement face à cette nouvelle loi fut qu'à la fin du mois d'octobre 1969 le Québec connaissait d'importantes manifestations⁵². Le conflit linguistique en cette fin d'année ne concernait plus uniquement Saint-Léonard mais bien toute la province. C'est pourquoi nous pouvons conclure clairement à une généralisation de la

⁵⁰ Lysiane Gagnon, « Le Bill 63 est né d'un compromis », *La Presse*, le 23 octobre 1969.

⁵¹ Painchaud et Poulin, *Les Italiens au Québec*, p. 153.

⁵² Lysiane Gagnon, « Le monde de l'éducation est mobilisé contre le Bill 63 », *La Presse*, le 28 octobre 1969.

crise qui va être l'un des facteurs principaux de la défaite de l'Union Nationale aux élections de 1970. Le destin de cette loi fut sa disparition avec l'arrivée du gouvernement libéral de Robert Bourassa.

★ ★ ★

Dans ce chapitre nous nous sommes attardés à relater tous les événements de la crise de Saint-Léonard. Partie d'une simple querelle scolaire avec l'élection de deux commissaires partisans de l'unilinguisme français, elle finit par un éclatement de la violence en 1969. Pendant près d'un an et demi, le conflit s'est détérioré entre chacune des communautés concernées, où personne ne voulut faire de concessions. Grâce à l'apport des quotidiens montréalais, nous avons pu entrevoir l'évolution de la crise, avec des monologues qui remplacèrent les dialogues et un nationalisme prôné par Raymond Lemieux ne respectant plus les droits et libertés des minorités. Après les incidents du 10 septembre 1969, le président de la L.I.S. n'occupera plus le devant de la scène. Raymond Lemieux s'est en quelque sorte marginalisé, puisque le P.Q. de René Lévesque refusa la violence et l'imposition de l'unilinguisme français. Mais durant les années 1968-1969, nous avons d'un côté, des francophones apeurés de disparaître face à l'anglicisation de la population immigrante et de l'autre des Néo-Canadiens qui se refusèrent à être considérés comme des citoyens de seconde zone. Ce débat s'est largement répandu dans la presse montréalaise. Notre prochain chapitre s'attardera à montrer les prises de positions dans une étude spécifique des éditoriaux de *La Presse*, *Le Devoir*, *The Montreal Star* et *The Gazette*.

CHAPITRE III

LA CRISE DE SAINT-LÉONARD DANS LES ÉDITORIAUX

Née d'une simple crise locale, la situation à Saint-Léonard s'est détériorée au fur et à mesure pour atteindre finalement une certaine violence et une généralisation du conflit. On parlera dès lors d'une crise linguistique au Québec et non plus d'une simple querelle ethnique dans la municipalité de Saint-Léonard. Tous les récits et les incidents qu'a pu provoquer la crise de Saint-Léonard ont aussi créé d'intenses débats entre les différents journalistes de la presse francophone et anglophone de Montréal. Chacun des quotidiens a laissé entrevoir des opinions face à ce conflit. Les journalistes participèrent activement aux litiges opposant les partisans du libre choix de la langue d'enseignement à ceux de l'école française obligatoire. Il en a ainsi découlé, dans les divers écrits, des avis et des positions voire des jugements forts intéressants de la part des éditorialistes montréalais.

Ce chapitre veut analyser les éditoriaux de la presse montréalaise dans *Le Devoir*, *La Presse*, *The Gazette* et *The Montreal Star*. Le principal objectif est d'expliquer la ou les visions des éditorialistes vis-à-vis cette crise de Saint-Léonard et par conséquent face au conflit linguistique qui en découla. Ce chapitre s'organise par quotidien, sauf pour les journaux anglophones que nous avons regroupés pour faciliter la lecture et la compréhension des réflexions émises. Comme on le verra, chaque journal a une ligne de pensée bien définie et des idées bien à lui. Par exemple, les éditoriaux du *Devoir* sont quelque peu plus nuancés, si on les compare à ceux de *La Presse* ou bien encore à ceux des quotidiens anglophones.

Ce chapitre sera donc composé de trois grands ensembles. Dans une première partie, il s'agira d'évoquer les visions des éditorialistes du *Devoir*, dont le directeur Claude Ryan. Dans un second temps, *La Presse* retiendra notre attention : nous soulignerons sa vive et ardente opposition au M.I.S. et aux mouvements nationalistes, ce qui sera sa ligne de conduite tout au long de la crise de Saint-Léonard. Et finalement, une troisième partie sera consacrée aux idées et aux opinions des éditorialistes anglophones, du *Montreal Star* et de la *Gazette*. Pour ce dernier point, il a été préférable de les regrouper car les conclusions tirées par les journalistes furent analogues et ainsi nous éviterons certaines répétitions.

I – LE DEVOIR : UN QUOTIDIEN NUANCÉ

L'un des plus importants quotidiens francophones de la presse montréalaise, *Le Devoir* touche à la fois aux dynamiques politiques, sociales et économiques. Comme la plupart des journaux, il a pris part au débat sur la crise de Saint-Léonard au cours des années 1968-1969 par la voie de nombreux éditoriaux. De plus, il s'est dégagé une vision globale plutôt équilibrée, d'un Vincent Prince ou d'un Claude Ryan (les deux éditorialistes du *Devoir* qui ont participé au débat) d'évoquer d'une part, les attentes d'une partie de la population francophone, et d'autre part, celles des minorités ethniques, gardant comme principe une certaine objectivité et un certain détachement vis-à-vis du conflit.

Le vocabulaire des journalistes est soigneusement sélectionné et la langue française est souvent très soutenue. À quel public sont destinés ces articles? De tradition nationaliste sous

Gérard Filion et André Laurendeau¹, ce quotidien recrute une clientèle formée presque exclusivement d'intellectuels francophones², entre autres, les membres des professions libérales et les gens d'affaires. Il en a découlé dans chacun des éditoriaux une détermination à justifier sa vision et à faire ressortir une certaine neutralité face à la crise de Saint-Léonard. On pourrait aller plus loin dans notre réflexion, en affirmant que ces mêmes éditoriaux du *Devoir* se sont adressés aussi aux Néo-Canadiens, en tentant de faire comprendre aux nouveaux venus les différentes dynamiques et attentes de la société québécoise. Suite à la lecture de ces éditoriaux, les propos ne furent guère virulents à l'encontre des minorités ethniques et ne se destinaient pas réellement à la frange rigide des nationalistes francophones, dans le cas présent aux partisans de l'unilinguisme français. Le Mouvement pour l'Intégration Scolaire essuya diverses critiques de la part des éditorialistes, notamment Claude Ryan. Si on devait définir globalement la vision du *Devoir*, ce serait l'image d'un journal à vocation intellectuelle, tempérée, où la nuance est de rigueur.

Dès le début de la confrontation entre le M.I.S. et les parents des minorités ethniques, représentés par un grand nombre d'Italo-québécois, les éditorialistes du *Devoir* prirent immédiatement position, en affirmant :

Nous continuerons à croire que les droits d'un groupe ou d'un autre ne peuvent être sujet aux humeurs d'un corps électoral, quel qu'il soit. Certes nous croyons sincèrement qu'il y va de l'intérêt des Italiens (ils sont l'immense majorité des néo-canadiens en cause) de diriger leurs enfants vers l'école française, surtout vers une école française où l'on verrait à dispenser un excellent enseignement de l'anglais comme langue seconde³.

¹ Marcil, *La raison et l'équilibre...*, p22.

² De Bonville, *Les quotidiens montréalais...*, p. 23.

³ Vincent Prince, « Sur la victoire du M.I.S. à Saint-Léonard », *Le Devoir*, le 12 juin 1968.

Cette citation représente en quelque sorte la tendance générale du quotidien pendant la crise de Saint-Léonard. Les éditorialistes se sont souvent attachés à rappeler le droit des minorités au Québec, en ne leur infligeant pas la domination de la majorité. Il y ressort, en fait, le désir d'un dialogue constructif entre les différents protagonistes et non pas l'imposition d'un choix unilatéral à partir d'un scrutin. Pareillement, *Le Devoir* attache aussi une importance à interpeller ses lecteurs, par rapport aux attentes, aux craintes ou encore aux aspirations de la population francophone du Québec.

Le Devoir fut un témoin extraordinaire pour mettre en exergue les deux côtés de la médaille. Ce quotidien fut très mesuré dans ses chroniques à l'endroit des communautés ethniques, tout en se préoccupant, dans un même temps, du sort de la langue française qui « pourrait bien être un handicap à peu près insurmontable⁴ », faisant référence au problème de la survivance. Le M.I.S. a infligé en quelque sorte sa vision des choses, mais aucune loi gouvernementale ne visait l'imposition de l'unilinguisme français. La préservation de la langue française devrait se faire entre tous les partenaires de la société québécoise, c'est-à-dire avec la majorité francophone et les minorités, le tout chapeauté par l'État, garant des institutions de la province. En revanche, ce qu'ont pu déplorer les éditorialistes du *Devoir*, dont Vincent Prince, ce fut cette aspiration de quelques francophones à afficher leur supériorité, à arrêter soudainement de faire des concessions et à appliquer avec rigidité la règle de la majorité⁵.

Avant même l'élection des deux commissaires du M.I.S., le 10 juin 1968, *Le Devoir* s'est interrogé rapidement sur le bien-fondé de l'imposition de l'unilinguisme français dans les écoles

⁴ Vincent Prince, « Sur la victoire du M.I.S à Saint-Léonard », *Le Devoir*, le 12 juin 1968.

⁵ Vincent Prince, « Le problème scolaire à Saint-Léonard », *Le Devoir*, le 7 juin 1968.

élémentaires de Saint-Léonard. « Que faut-il attendre de cette élection et de ce référendum? Rien de bon, craignons-nous. Et cela peut importe le résultat. On ne saurait qu'enfiévrer davantage des esprits qui ne le sont déjà que trop⁶ », comme nous le rapporte Vincent Prince. Cet éditorial nous montre l'appréhension des futurs incidents entre les communautés présentes dans cette localité. Rappelons les tensions pré-existantes lors de l'annonce du M.I.S. de sa descente dans l'arène électorale pour imposer à tout prix son programme. Dans ce cas de figure, nous ne sommes pas confrontés à une prophétie mais plutôt à une prévision logique de l'enchaînement des événements. Ainsi, le quotidien dénonce immédiatement les dérives que cela pourrait engendrer. Nous pourrions pousser notre réflexion à partir de cet article, en affirmant l'aspect limitatif de ces élections. Effectivement, le vote s'est porté sur une alternative, avec d'un côté le choix pour des écoles exclusivement françaises et de l'autre la préférence de préserver les classes bilingues. Il en résulte qu'il n'y a aucune nuance ni aucun dialogue possible. D'un côté, nous avons le non-respect des droits des minorités, qui sont à la merci de la majorité, et de l'autre côté des Italo-qubécois qui « devraient tenir compte davantage du contexte politique et social qui prévaut présentement dans la province⁷. »

Une nouvelle fois, ces propos tendent clairement à prouver la volonté du *Devoir* d'évoquer les arguments des deux parties, en ne choisissant pas un camp, tandis que les autres quotidiens montréalais, que ce soit *La Presse*, *The Gazette* et *The Montreal Star*, n'auront pas cette même attitude, bien au contraire. Dans leurs cas, les sentiments prendront souvent le dessus. C'est pourquoi nous parlerons d'une certaine ambivalence du *Devoir* pendant la crise de Saint-Léonard, où la plupart du temps l'émotivité sera bannie des écrits. Il y a la volonté, dans les

⁶ Vincent Prince, « Le problème scolaire à Saint-Léonard », *Le Devoir*, le 7 juin 1968.

⁷ Vincent Prince, « Le problème scolaire à Saint-Léonard », *Le Devoir*, le 7 juin 1968.

éditoriaux, de prendre un certain recul et d'analyser froidement la crise de Saint-Léonard, un peu comme bon nombre d'intellectuels tendent à le faire devant tel ou tel événement. Sauf que dans le cas présent, les éditorialistes sont contemporains de l'événement, ils vivent directement le conflit. En excluant toute émotivité, il est dangereux d'omettre certains aspects des attentes, des aspirations de la population québécoise, mais aussi des autres communautés. Comme le débat est très émotif, passer à côté de cet aspect serait de négliger un élément majeur du conflit.

Dans le même ordre d'idées, il serait intéressant de mettre en perspective la vision de Claude Ryan, directeur à cette période du *Devoir*, qui fut un personnage influent et respecté de par ses écrits, où souvent la modération fut de rigueur. Dans son ouvrage Olivier Marcil le perçoit comme quelqu'un de pondéré : « il ne va jamais à l'aboutissement extrême des idéologies. Par exemple, il est un partisan du capitalisme mais pas un adepte du laisser faire, il est un nationaliste mais pas un indépendantiste, il prône la décléricalisation de la société mais pas la déconfessionnalisation de l'école⁸. » Tout au long de la crise de Saint-Léonard, on retrouvera ce caractère tempéré dans ses éditoriaux.

Ses idées vont colorer de manière déterminante la ligne de conduite du *Devoir*. Ryan participa activement au débat sur la crise de Saint-Léonard ; il est l'auteur d'une dizaine d'éditoriaux, dans les moments les plus critiques du conflit⁹. Sa position vis-à-vis cette crise est très claire : « la majorité n'a pas le droit d'utiliser le pouvoir de l'État pour imposer des contraintes à une minorité. L'imposition de l'unilinguisme au Québec est irréaliste à cause des règles géographiques et économiques. En plus, l'État n'a pas le droit de proposer des lois qui ne

⁸ Marcil, *La raison et l'équilibre...*, p. 16.

⁹ On note la présence de dix éditoriaux sur quinze de Claude Ryan entre 1968 et 1969.

font pas le consensus et qui engendrent des injustices¹⁰. » De surcroît, le directeur du *Devoir* évoque fréquemment dans ses éditoriaux que la crise linguistique provenait du fait que les Québécois étaient en état d'insécurité face à leur avenir. Il sous-entend qu'une revalorisation de la langue française au Québec ainsi qu'au Canada permettrait de résoudre le conflit linguistique. Olivier Marcil abonde dans le même sens : « c'est la chute du taux de natalité des francophones du Québec et le choix massif, par les immigrants, de l'école anglaise plutôt que française qui est à la base du conflit. Ce choix se traduit par l'assimilation des immigrants au groupe anglophone et, par conséquent, il constitue une menace à la survie du groupe francophone au Québec¹¹. »

Dès le début de la crise en 1968, le directeur du *Devoir* n'hésite pas mettre en évidence une généralisation du conflit, en affirmant que « Saint-Léonard est devenu un cas qui engage à la fois la politique de Johnson, Trudeau, la politique des autres gouvernements provinciaux et l'avenir du Canada¹². » Il est aisé de dire que cette querelle locale ne concerne pas simplement deux communautés, mais touche aussi bien toute la société québécoise que canadienne, ce qui sous-entend ainsi l'obligation d'une l'intervention étatique, afin de régler définitivement la crise. Par ailleurs, Claude Ryan a une vision du Canada assez personnelle comme nous le rapporte Aurélien Leclerc : « [Pour Claude Ryan], il n'existe pas de définition rationnelle et culturelle du Canada. La conception anglaise du Canada demeure attachée aux vieilles définitions d'hier. Pour lui, il faut que le Canada anglais se définisse et s'ouvre au dialogue dans le but de comprendre ce qui se passe au Québec¹³. » En fait, le journaliste appelle Ottawa et les autres provinces à s'ouvrir davantage au Québec et à entreprendre une politique de bilinguisme plus soutenue, c'est-

¹⁰ Aurélien Leclerc, *Claude Ryan, l'homme du Devoir*, Montréal, Quinze, 1978, p. 128.

¹¹ Marcil, *La raison et l'équilibre ...*, p. 193-194.

¹² Claude Ryan, « Le conflit non réglé de Saint-Léonard », *Le Devoir*, le 12 juin 1968.

¹³ Leclerc, *Claude Ryan, l'homme...*, p. 120.

à-dire de mettre en valeur une reconnaissance plus accrue de la langue française au Canada. D'après l'étude des éditoriaux, Claude Ryan était ainsi persuadé que les Québécois et Québécoises seraient beaucoup plus rassurés, d'une part, face au fédéralisme, et d'autre part, à leur survivance au sein de la confédération canadienne, si une telle politique ou reconnaissance voyait le jour.

Concernant la crise de Saint-Léonard proprement dite, Claude Ryan s'est opposé à l'imposition de l'unilinguisme français dans les écoles élémentaires. Il juge les résolutions adoptées par le M.I.S. plus ou moins radicales et les solutions prônées par son président, Raymond Lemieux, dangereuses et symptomatiques de toute l'intransigeance de la majorité vis-à-vis des minorités ethniques. Au cours de l'empoignade scolaire, il a dénoncé la propagande diffusée par le M.I.S., désignant son président « d'arbitre improvisé de la démocratie¹⁴. » Qui plus est, ce mouvement représentait, selon Ryan, un danger, avec « une nouvelle manière d'interpréter les grands concepts de coexistence dans l'égalité des deux communautés pour lui substituer le concept d'une communauté dominante à laquelle se grefferaient les annexes secondaires et subordonnées¹⁵. » De plus, Claude Ryan s'est fait l'avocat du respect des conclusions apportées par la Commission Laurendeau-Dunton, où « l'appartenance à l'une ou l'autre communauté linguistique, procède du libre choix des citoyens eux-mêmes », et qui en matière d'éducation exige que « soit reconnu dans les systèmes scolaires le droit des parents canadiens de faire instruire leurs enfants dans la langue officielle de leur choix¹⁶. » Pour le

¹⁴ Les critiques vis-à-vis du M.I.S. se sont retrouvées dans divers éditoriaux entre 1968 et 1969 : « Une politique linguistique pour le Québec », *Le Devoir*, le 5 septembre 1968 ; « De la dissidence au fascisme », *Le Devoir*, le 5 décembre 1968 et « Les fruits amers de l'intolérance », *Le Devoir*, le 5 septembre 1969.

¹⁵ Claude Ryan, « Le conflit non réglé de Saint-Léonard », *Le Devoir*, le 12 septembre 1968.

¹⁶ Claude Ryan, « Une politique linguistique pour le Québec », *Le Devoir*, le 5 septembre 1968.

directeur du *Devoir*, « le droit individuel est fondamental et premier¹⁷ », même s'il accorde une place importante aux droits collectifs. Mais imposer l'unilinguisme français aux minorités, c'est nier le droit individuel et les droits historiques de la minorité anglophone. Claude Ryan dénonça ainsi le M.I.S. qui réfuta les résultats de la Commission Laurenteau-Dunton et qui bannit le modèle et l'expérience séculaire du Québec sur les plans linguistique et scolaire.

Par contre, même si le journaliste a évoqué à maintes reprises son désaccord par rapport à l'imposition de l'unilinguisme français, il ne considère pas pour autant le Mouvement d'Intégration Scolaire comme un mouvement autoritaire. « Dans le cas du M.I.S., on a répété depuis quelques mois qu'il s'agissait d'un mouvement anti-anglais, d'un mouvement qui ne veut de reconnaissance que pour le français, cela est faux et injuste. Le M.I.S. rejette les formules actuelles d'organisation scolaire du point de vue linguistique. Il veut partout et pour tous au Québec des écoles françaises. Il tient toutefois à ce que, dans ces écoles françaises, soit donné un enseignement de langue anglaise [...]»¹⁸. » On peut tout de même remarquer à partir de cette citation que Claude Ryan énonce des positions nuancées et rationnelles et qui viennent, dans un second temps, contrebalancer les éditoriaux de *La Presse* et des quotidiens anglophones.

En effet, même en étant contre les méthodes employées par les unilinguistes, l'éditorialiste du *Devoir* a mis en évidence la légalité des résolutions adoptées par le Mouvement d'Intégration Scolaire. « [La loi] ne contient cependant aucune mention des droits linguistiques. Sur le terrain strictement légal, il se peut donc que la décision des commissaires de Saint-Léonard

¹⁷ Marcil, *La raison et l'équilibre* ..., p. 191.

¹⁸ Claude Ryan, « De la dissidence au fascisme », *Le Devoir*, le 5 décembre 1968.

soit défendable¹⁹. » Bref, la loi de 1964 qui créa le ministère de l'éducation ne confirmait pas en 1968 le droit des parents au choix de la langue d'instruction de leurs enfants, mais dans l'esprit et dans les pratiques, elle était respectée dans le système scolaire. S'il doit y avoir une politique de francisation, elle devrait être réalisée par l'État et non pas par un mouvement comme le M.I.S.. Même si ses détracteurs parleront de contradictions dans les propos de Claude Ryan, l'impression générale qui en ressort était la modération, une vision large et nuancée de la situation. On sent une détermination chez le directeur du *Devoir* à tenter de voir les deux côtés et ne pas se contenter de prendre parti. Comme on a pu l'évoquer à maintes reprises, c'est ce manque d'émotivité, cette approche rationnelle, cette méfiance des sentiments forts face à l'événement, qui ont conduit sûrement aux conclusions ainsi émises.

De plus, Claude Ryan ne s'est pas satisfait à élaborer des critiques envers le M.I.S.. Il s'est attardé dans un même temps, surtout lors des confrontations violentes de 1969, à critiquer l'attitude des parents anglophones et de surcroît des parents italo-québécois. La crise de Saint-Léonard, écrit-il, a « mis en lumière par les événements des derniers jours, l'intransigeance aussi farouche dont se nourrit, selon toute apparence le groupe opposé à Monsieur Lemieux et au M.I.S. [...]. Ceux-ci ont plutôt cédé à la tentation de la démagogie qu'aux invitations de la démocratie constructive. [...] Les parents affectés par la décision de la commission Saint-Léonard faisaient figure, jusqu'à maintenant, de citoyens victimes d'une injustice. Depuis mardi soir, ils font aussi, aux yeux de l'opposition, [*sic*] de citoyens mus par un fanatisme²⁰. » Les propos de Claude Ryan illustrent très bien l'idée de modération, à vouloir présenter et critiquer

¹⁹ Claude Ryan, « Le conflit non réglé de Saint-Léonard », *Le Devoir*, le 12 septembre 1968.

²⁰ Claude Ryan, « Les fruits amers de l'intolérance », *Le Devoir*, le 5 septembre 1969.

toutes les parties antagonistes, dans le dessein de conclure à un certain endoctrinement des parents.

À travers quelques conclusions émises par Claude Ryan, on peut voir que chacune des communautés a cherché la confrontation plutôt que le compromis. En fait, Claude Ryan ne s'est attaqué que très rarement au gouvernement, les critiques se sont concentrées exclusivement sur le M.I.S. et l'Association des parents anglophones de Saint-Léonard, les véritables sources du conflit. On perçoit dans les écrits de Claude Ryan que ce conflit linguistique a trop fait appel au sentiment nationaliste et a conduit au non-respect des libertés et des droits de la personne au profit de la collectivité. Les seuls blâmes adressés au gouvernement Bertrand furent des rappels de la responsabilité gouvernementale à prendre les dispositions nécessaires afin de satisfaire tout le monde, aussi bien la majorité francophone que les minorités ethniques.

Puis, comme troisième grande caractéristique sur l'étude du directeur du *Devoir*, Claude Ryan ne s'est pas contenté de blâmer les protagonistes du conflit. Il parvint à proposer dans un même temps des solutions afin de résoudre la crise. Ces propositions furent en quelque sorte un compromis afin d'enrayer le conflit linguistique. Citons les propos de Ryan en détail :

- 1- Tout en reconnaissant sans ambiguïté la liberté du choix des parents en matière d'éducation, on pourrait mettre en œuvre une politique plus vigoureuse d'information et d'incitation, en faveur de l'école française auprès des néo-canadiens et même des anglophones. On pourrait surtout travailler plus énergiquement à créer au Québec un milieu francophone attirant, sympathique, ouvert, accueillant.
- 2- En ce qui touche les Néo-Canadiens, il ne devrait pas être question de modifier en quelque manière le régime qui existait lorsque ceux-ci vinrent s'installer au Québec. Il y aurait cependant lieu d'étudier la possibilité d'établir des exigences plus nettes à l'endroit de ceux qui voudront s'établir au Québec dans l'avenir [...].
- 3- Tout en reconnaissant le droit des parents de faire instruire leurs enfants dans la langue officielle de leur choix, le gouvernement québécois pourrait exiger que

les écoles anglaises au Québec dispensent un enseignement beaucoup plus poussé en français. Il pourrait même exiger qu'une maîtrise raisonnable de la langue prioritaire devienne une condition de promotion académique. Pourquoi ce qui est simple bon sens en Ontario, ne le serait-il pas au Québec?

4- Des mesures pourraient être prises pour favoriser dans la vie économique, en particulier dans la publicité, un meilleur usage du français. [...]

5- On parle de faire du français, la langue du travail dans les entreprises d'affaires et dans les industries. Avant de légiférer à ce sujet, l'État ferait bien d'enquêter soigneusement auprès des intéressés. Il y a des entreprises où des changements s'imposent. Il en est d'autres, où il faut éviter en raison de la complexité et de l'ampleur des affaires transigées à une échelle continentale d'établir sans nuance une discipline qui pourrait n'être appliquée que moyennant des pertes considérables. Mais encore ici, aucune difficulté ne saurait excuser l'inaction.

6- L'État québécois devrait lui-même dans la conduite de ses propres affaires tant internes qu'extérieures définir et pratiquer une politique plus rigoureuse de priorité du français. La commission Laurenteau-Dunton a adressé à cet égard des reproches à peine voilés au gouvernement du Québec. Celui-ci peut et doit jouer un rôle de leadership en matière de promotion du français²¹.

Cette longue citation de Claude Ryan nous montre effectivement sa volonté de voir cette crise se résoudre au plus vite. Il fut l'un des seuls éditorialistes à avoir proposé quelque chose de constructif, plutôt que de se contenter de formuler uniquement des critiques virulentes à l'encontre du gouvernement unioniste ou encore d'exiger un retour au statu-quo, comme se plairaient à le faire ses confrères de *La Presse*, du *Montreal Star* et de la *Gazette*. Il connaissait pertinemment l'impossibilité d'un retour en arrière, voyant toute l'évolution et toute l'ampleur prise par le conflit linguistique. Son discours fut plutôt un appel à la compréhension mutuelle, ainsi qu'à l'édification de nouvelles lois, basées sur le respect de chacune des communautés.

Les suggestions émises en septembre 1969 par le directeur du *Devoir* vont se retrouver sous-jacentes à plusieurs lois au cours de la période s'établissant entre 1969 et 1977, avec entre autres, la promulgation du Bill 63 et de la Loi 101. Rappelons simplement que le Bill 63

²¹ Claude Ryan, « Une politique linguistique pour le Québec », *Le Devoir*, le 6 septembre 1969.

consacrera le libre choix de la langue d'enseignement avec pour seule contrainte l'obligation de maîtriser convenablement le français²². Pour sa part, la Loi 101, promulguée en 1977 par le Parti Québécois, établira le français en matière d'éducation, dans l'affichage et dans le milieu du travail²³. Ces conclusions ont pu être réalisées par de fines analyses, qui lui ont permis de comprendre l'ensemble du conflit linguistique et par la même occasion, d'émettre des hypothèses afin de régler définitivement la crise de Saint-Léonard.

Claude Ryan a pour ainsi dire occupé une place centrale au *Devoir* au cours de la crise de Saint-Léonard et du débat linguistique qui s'en est suivi. Dans ses éditoriaux, diverses tendances se sont dégagées, dénonçant tous les protagonistes, que ce soit le M.I.S. ou l'Association des parents anglophones de Saint-Léonard. Il en est ressorti, en définitive, un refus absolu de sa part de s'identifier ou de prendre la défense d'un groupe en particulier. Il a tenté d'analyser et de faire comprendre les dynamiques et les raisons du conflit en exposant les intérêts de chacune des parties avec « le droit de la communauté majoritaire à assurer sa survivance, à ne pas se laisser désintégrer de l'intérieur. Un autre groupe préconise le droit des parents au libre choix de la langue d'instruction de ses enfants dans les écoles publiques²⁴. » En fait, sans le dire explicitement, il invite les communautés concernées à une solution de compromis, puisque les deux principes cités à l'instant sont rejetés. La nuance, l'objectivité et la rationalité sont les maîtres mots pour définir globalement la pensée de Claude Ryan. Il préconisera souvent la conciliation et la mise en place d'une politique de francisation qui respecterait à la fois les droits individuels et collectifs. On évoquera simplement une certaine amertume du directeur du *Devoir*

²² Painchaud et Poulin, *Les Italiens au Québec*, p. 153.

²³ Painchaud et Poulin, *Les Italiens au Québec*, p. 162.

²⁴ Claude Ryan, « De l'huile sur le feu », *Le Devoir*, le 11 septembre 1969.

face aux proportions qu'a pu prendre la crise de Saint-Léonard, avec la montée d'un certain extrémisme chez quelques nationalistes et d'une communauté anglophone qui s'est arc-boutée sur la défense de ses droits et une commission scolaire de Saint-Léonard qui est contraire à l'esprit du Québec et de Montréal, c'est-à-dire ouverte sur autrui²⁵.

II – LA PRESSE : OPPOSÉE AU PROGRAMME DU M.I.S.

À cette période, *La Presse* avait l'un des plus forts tirages au Québec et avait un poids indéniable sur l'opinion publique francophone. Ce journal montréalais était destiné à un large public, c'est-à-dire que son éventail était aussi bien pour les gens d'affaires que pour les cols bleus²⁶. Donc, à la différence du *Devoir*, les éditoriaux de *La Presse* avaient une plus grande portée sur le public québécois francophone. Ce qui différencie également les deux quotidiens francophones, ce fut la présence de plusieurs journalistes qui couvrirent le débat de la crise de Saint-Léonard. Cette couverture a donné diverses idées, fort intéressantes pour notre étude, par plusieurs éditorialistes, à savoir Guy Cormier, Roger Champoux, Cyrille Felteau et Renaude Lapointe. Il faut remarquer tout de même qu'il y a eu une certaine prédominance de l'éditorialiste Renaude Lapointe quant à la question linguistique, avec la présence de sept éditoriaux, sur une totalité de seize. Tout de même, *La Presse* ne s'est pas reposée sur un ou deux éditorialistes comme dans le cas du *Devoir*.

²⁵ Claude Ryan, « Une mentalité étrangère à l'esprit de Montréal », *Le Devoir*, le 18 septembre 1969.

²⁶ De Bonville, *Les quotidiens montréalais...*, p. 23.

Dans les différents éditoriaux étudiés, la position générale de *La Presse* vis-à-vis de la crise de Saint-Léonard fut moins nuancée. On pourrait parler d'une ligne de conduite un peu plus subjective. Pierre Godin dans son ouvrage va plus loin, affirmant que les éditorialistes de *La Presse* doivent retranscrire les opinions des propriétaires : « l'éditorialiste est donc un journaliste dont la mission se résume à tenir la plume pour le gestionnaire. Il traduit la pensée idéologique des maîtres de la presse dans des écrits nécessairement subjectifs et partiaux²⁷. » De tendance libérale, *La Presse* défendaient les droits et libertés individuels. Le journal s'est donc fait l'avocat des Néo-Canadiens et des droits des minorités. À l'inverse, il a souvent décrié le manque d'ouverture des partisans de l'unilinguisme français et des mouvements nationalistes comme le R.I.N., présentés comme les principaux responsables du conflit linguistique au Québec. À travers l'étude des éditoriaux de *La Presse*, nous avons pu ainsi dégager plusieurs grandes thématiques dont la défense des droits des minorités ethniques, l'extrémisme de certains groupes francophones ou encore l'absentéisme notoire du gouvernement unioniste pendant la crise de Saint-Léonard. Ce sont ces aspects qui se retrouveront au cœur de notre analyse.

Dès l'été 1968, *La Presse* a rapidement interpellé la population francophone à faire preuve de plus de respect et de modération envers ses nouveaux concitoyens. Dans le cas contraire, les dangers seraient d'être exclus définitivement par ces mêmes immigrants. « Ceux qui se sont établis ici ne sont pas avec nous. Ils seront peut-être demain contre nous²⁸. » Cette citation montre effectivement cette possibilité d'être rejetés. La décision des trois commissaires de Saint-Léonard qui ont pris l'initiative d'imposer ce programme scolaire ne représentait qu'une minorité de francophones et non pas une politique générale dictée par le gouvernement du

²⁷ Godin, *L'information-opium...*, p. 361.

²⁸ Guy Cormier, « Les Néo-Canadiens et nous », *La Presse*, le 5 juillet 1968.

Québec. Dans son analyse, Guy Cormier n'a pas hésité à parler d'une tentation « chez les Néo-Canadiens de refuser le fait québécois, d'aspirer à une fusion de toutes les nationalités dans un grand tout anonyme et amorphe²⁹. » Il en ressort une incompréhension de toutes les parties concernées (francophones, anglophones et immigrants), conduisant à un refus de dialoguer, à l'apparition d'un fossé ethnique et un recours à la violence pour faire valoir ses opinions. À long terme, pour les éditorialistes de *La Presse*, les perdants seraient les francophones, qui auraient manqué de discernement et de tolérance vis-à-vis des immigrants. Même si l'origine du problème rejoignait la diminution de la natalité et la forte anglicisation des immigrants, il n'en reste pas moins que pour le quotidien, une assimilation forcée des Néo-Canadiens n'aboutirait à aucun résultat positif. Un sentiment de méfiance de la part des minorités ethniques pourrait être vivace à l'égard des francophones au Québec et conduirait sûrement à un rejet.

Dès la rentrée scolaire de septembre 1968, Claude Gravel parla déjà d'une ségrégation de la population à Saint-Léonard³⁰. Après l'élection du 10 juin 1968 des deux commissaires du MIS et l'élaboration du programme de l'Association, les premiers soubresauts entre les différentes communautés sont survenus et ont été amplifiés, il est vrai, par l'occupation de l'école secondaire Aimé Renaud. Dans cette municipalité, il fut d'ores et déjà possible d'évoquer la présence de deux groupes identifiables, « les francophones... et les autres³¹. » L'idée qui s'est dégagée chez les éditorialistes de ce quotidien fut de mettre en évidence et de sous-entendre la possibilité d'une contagion vers d'autres municipalités et le risque de voir apparaître d'autres Saint-Léonard s'instaurer à Montréal. Du coup, l'on passerait d'une séparation à l'échelle locale à une

²⁹ Guy Cormier, « Les Néo-Canadiens et nous », *La Presse*, le 5 juillet 1968

³⁰ Claude Gravel, « La victoire du M.I.S. à l'école Aimé Renaud cache un échec », *La Presse*, le 7 septembre 1968.

³¹ Claude Gravel, « La victoire du M.I.S. à l'école Aimé Renaud cache un échec », *La Presse*, le 7 septembre 1968.

discrimination nationale, par conséquent à un isolement possible de l'élément français au Québec. Cela voudrait dire que le programme élaboré par les tenants de l'unilinguisme pourrait avoir l'effet inverse que celui escompté, c'est-à-dire que l'on aurait au Québec, à long terme, une minorisation des francophones puisque les immigrants se reconnaîtront et se dirigeront plus favorablement vers l'élément anglais de la province. Nous pouvons émettre comme supposition que cette théorie de *La Presse* exclut la possibilité d'une tentative de règlement du conflit, dont les futures lois linguistiques en préparation ou encore le rapport de la commission Gendron, n'ont pas été considérés.

Afin de décrire la crise de Saint-Léonard, *La Presse* n'a pas hésité à employer des mots ou des expressions à fortes connotations et lourdes de sens : « nous jonglons avec le racisme [...] situation explosive³² »; « hystérie collective [...] localité en ébullition³³ » ou encore « pourrissement d'une situation [...] inconscience totale [...] société à la dérive, [...] anarchie montante³⁴ », furent quelques termes et formules utilisés afin d'alerter les lecteurs, et de surcroît, les influencer à s'opposer aux partisans de l'unilinguisme français.

En nous basant pour l'instant sur une étude des titres des éditoriaux, nous remarquons l'orientation de *La Presse*. « En terrain dangereux », « la victoire du M.I.S. cache un échec », « traitement à froid », « une situation explosive », « le martyr à la chaise », « un Saint-Léonard suffit », « l'école du fanatisme »³⁵, sont quelques intitulés qui montrent bien cette tendance à

³² Roger Champoux, « En terrain dangereux », *La Presse*, le 4 septembre 1968.

³³ Renaude Lapointe, « Les mini-sorbonnards », *La Presse*, le 5 septembre 1968.

³⁴ Cyrille Felteau, « Un Saint-Léonard suffit », *La Presse*, le 12 septembre 1969.

³⁵ Ce sont quelques titres que l'on retrouve au cours de la période 1968-1969. Voir la liste complète qui figure à notre bibliographie.

rejeter toute imposition d'unilinguisme français aux minorités sans égard aux droits et libertés individuelles. De plus, l'utilisation de ce vocabulaire nous montre le côté populaire de *La Presse*, très bien incarné par ses éditorialistes.

Ceci renforce cette idée, à savoir que la tendance de ce quotidien est un peu plus subjective que *Le Devoir*. Qui plus est, on évoque très rarement les appréhensions d'une partie de la population francophone qui appuyait les membres du M.I.S.. Il en ressort, en fait, une préférence des éditorialistes à se projeter vers l'avenir et à dramatiser la situation. Même si l'émotivité des éditorialistes de *La Presse* a occupé un rôle prépondérant dans leurs écrits, les nuances ne furent pas très présentes afin d'alerter le lecteur du danger que peut représenter l'imposition de l'unilinguisme à Saint-Léonard.

La Presse ne s'est pas contentée de méditer sur les conséquences du conflit linguistique, elle s'est opposée vigoureusement au Mouvement de l'Intégration Scolaire et à son président, Raymond Lemieux. En effet, de nombreux éditoriaux du quotidien montréalais furent consacrés à décrire le M.I.S. comme une organisation extrémiste et dangereuse pour la société québécoise. Raymond Lemieux fut dépeint comme le principal instigateur de la crise de Saint-Léonard, ayant refusé tout dialogue et dans un même temps, exacerbé le conflit avec « un esprit revendicateur assez heureux de la triste tournure des événements [...] »³⁶. Des appels furent lancés pour faire taire le M.I.S., qualifié à maintes reprises d'extrémiste et de raciste. Nous parlons donc d'un désir de *La Presse* de marginaliser le Mouvement d'Intégration Scolaire, mais aussi dans un

³⁶ Roger Champoux, « En terrain dangereux », *La Presse*, le 4 septembre 1968.

même temps, les éditorialistes pressentaient l'éventualité du danger que pouvait occasionner le programme du M.I.S. pour la société québécoise.

La journaliste la plus virulente à l'endroit du président du M.I.S. et de ses partisans fut Renaude Lapointe qui reprocha aux unilinguistes français d'imposer leur vision sans tenir compte de certains aspects. De plus, on peut constater une incompréhension de sa part face à une partie de la population francophone qui écouta et suivit les *intégrationnistes* dans leurs démarches. « Et pourquoi se laisse t-elle [la communauté francophone] docilement endoctriner par un groupe de complexés dont la philosophie de base à l'endroit des non francophones est la suivante ou à peu près : vous allez nous aimer ou on vous étrangle...^{37?} » Pour l'éditorialiste, le Québec n'a jamais été une province intolérante et intransigeante, surtout pas envers les minorités. Ce n'est que le produit de petites factions qui ont « semé le trouble dans les esprits [...] ces ultras, qui, si on leur laisse la bride au cou, pourraient fort bien organiser un petit Belfast³⁸. »

En fait, ses critiques se sont tournées essentiellement contre les mouvements francophones, même lors de la première confrontation violente (lors d'une réunion du M.I.S.) entre les partisans de l'unilinguisme français et les parents Néo-Canadiens. Elle écrivit alors : « Il fut regrettable que les Canadiens et Québécois d'origine italienne qui ont le malheur d'habiter Saint-Léonard aient perdu patience et fourni au chattemiteux Raymond Lemieux l'occasion de poser au martyr [...]»³⁹. Il est clair que nous sommes en présence d'une argumentation partisane, où l'éditorialiste de *La Presse* accuse le M.I.S. d'être le responsable de la crise à Saint-

³⁷ Renaude Lapointe, « Les mini-sorbonnards », *La Presse*, le 5 septembre 1968.

³⁸ Renaude Lapointe, « Une situation explosive », *La Presse*, le 2 septembre 1969.

³⁹ Renaude Lapointe, « Le martyr à la chaise », *La Presse*, le 5 septembre 1969.

Léonard et des violences qui ont suivi. De ses écrits, il se dégage ainsi une impression de catégorisation et une présentation des partisans de l'unilinguisme comme d'une simple faction, nuisant finalement à l'image du Québec : « la tache s'est agrandie sur le blason du Québec ; le fleurdelisé a été déshonoré ; le fanatisme s'apprend plus vite que la grammaire⁴⁰. » À travers ces quelques exemples, nous pouvons affirmer qu'à l'inverse d'un Claude Ryan, l'émotivité fut omniprésente dans les propos de Renaude Lapointe. Ceci vient confirmer notre idée de départ au sujet d'un manque de nuance, de rationalisation et d'une orientation quelque peu populiste, chez Renaude Lapointe ainsi que ses confrères de *La Presse*.

Une troisième grande thématique dégagée des éditoriaux de *La Presse* au cours de la crise de Saint-Léonard fut les accusations portées à l'encontre du gouvernement unioniste. En effet, sa passivité, son absentéisme et son manque de clarté furent les quelques reproches adressés au gouvernement. Les éditorialistes ont explicitement dénoncé l'inaction gouvernementale dont la conséquence directe a été une dégradation du climat entre les protagonistes du conflit. Dès le début de la querelle linguistique, Roger Champoux interpella le gouvernement à agir immédiatement, « [l]'émotivité d'une part, le racisme d'autre part, poussent tous les esprits à des prises de position dont l'agressivité peut se transformer en tumulte, sinon en émeute. [...] L'attentisme [du gouvernement] rien de plus néfaste⁴¹. »

De ce fait, les éditorialistes demandèrent dans un premier temps une intervention gouvernementale afin d'élaborer des lois très rapidement pour préserver les droits des minorités au Québec. « Le conflit de Saint-Léonard et d'autres qui pointent à l'horizon ont fait comprendre

⁴⁰ Renaude Lapointe, « Allons-nous Monsieur Bertrand? », *La Presse*, le 11 septembre 1969.

⁴¹ Roger Champoux, « En terrain dangereux », *La Presse*, le 4 septembre 1968.

au gouvernement du Québec l'urgence croissante de fixer dans les lois une politique de la langue qui soit à la fois ferme et simple, claire et cohérente. Juste aussi, car tout ce qui touche aux droits des minorités doit être conçu selon des règles de justice plus faciles à fausser qu'à redresser⁴². » De tendance libérale, *La Presse* s'est ainsi présentée comme un défenseur des libertés et un rempart contre l'Union Nationale.

Plus la crise de Saint-Léonard prit de l'ampleur, plus les éditoriaux de *La Presse* devinrent virulents à l'endroit du gouvernement. Les cibles principales sont le premier ministre du Québec, Jean-Jacques Bertrand, et son ministre de l'Éducation, Jean-Guy Cardinal. On leur reproche des contradictions perpétuelles au cours du conflit. « Nous n'avons pas l'intention, a dit Monsieur Bertrand, de brimer la minorité anglophone du territoire en lui imposant l'unilinguisme français, même si nous devons déplorer le sort que subissent les nôtres hors de nos frontières⁴³. » Et ce dernier rajouta l'année suivante, « [qu'il est] possible qu'au Québec, la majorité puisse gagner sa vie dans sa langue, que les anglophones, assurés eux aussi du respect de leurs droits linguistique, prennent de plus en plus conscience de leur appartenance au Québec et que les immigrants et Néo-Canadiens ne soient plus amenés, par des impératifs économiques et autres, à s'intégrer en majorité à la minorité anglophone⁴⁴. » Comme l'a écrit très clairement *La Presse*, aucun compromis ne fut réellement apporté pouvant satisfaire, d'un côté les unilinguistes français et de l'autre les partisans du libre choix de la langue d'enseignement à leurs enfants⁴⁵. Bien au contraire, la crise s'est enlisée devant une certaine léthargie gouvernementale. Pour l'historien

⁴² Cyrille Felteau, « Sous la poussée de l'État », *La Presse*, le 20 septembre 1968.

⁴³ Cyrille Felteau, « Sous la poussée de l'État », *La Presse*, le 20 septembre 1968.

⁴⁴ Renaude Lapointe, « Une situation explosive », *La Presse*, le 2 septembre 1969.

⁴⁵ Guy Cormier, « Qui ira au fond des choses? », *La Presse*, le 20 septembre 1969.

Richard Desrosiers, les unionistes de Jean-Jacques Bertrand ont ralenti les effets de la Révolution tranquille sur la société québécoise⁴⁶. C'est une façon d'interpréter les tergiversations et une non-intervention du gouvernement afin de résoudre définitivement la crise. De plus, nous pourrions émettre l'hypothèse que le gouvernement avant d'agir, désirait avant tout élaborer une loi afin de résoudre la crise. En 1968 et 1969, les commissaires du M.I.S. élus à Saint-Léonard étaient dans la légalité, d'où cette impuissance et cette inertie gouvernementale.

En dernier ressort, ce qui déclencha la colère de *La Presse* fut la prise de position du ministre de l'Éducation, lors de la proposition de la P.S.B.G.M. d'accueillir les enfants de la communauté italienne de Saint-Léonard dans ses écoles :

Récemment la C.E.C.M. a décidé de faire preuve de souplesse en accueillant des jeunes juifs francophones, qui normalement devraient se diriger vers le secteur protestant, nous avons exprimé notre satisfaction. Aujourd'hui la situation est en quelque sorte renversée et la P.S.B.G.M. offre d'accueillir les jeunes Italiens catholiques anglophones, dans le seul but de mettre fin à une situation intolérable. Et on rapporte que le ministre de l'éducation considère cette offre comme un affront à la société québécoise et au gouvernement⁴⁷.

Le quotidien en a conclu à une prise de position favorable du ministre Jean-Guy Cardinal envers les unilinguistes français.

Il est vrai que *La Presse* a apporté des réflexions très intéressantes sur la responsabilité du gouvernement de l'Union Nationale, qui n'a pas fait tous les efforts afin d'atténuer la crise de Saint-Léonard. Dans les diverses analyses des éditorialistes, nous avons pu voir l'inefficacité et l'impuissance de l'État face au problème linguistique. Devant les contradictions et indécisions

⁴⁶ Cité dans Gougeon, *Histoire du nationalisme québécois...*, p. 136.

⁴⁷ Renaude Lapointe, « Où allons-nous Monsieur Bertrand? », *La Presse*, le 11 septembre 1969.

gouvernementales, il est aisé de démontrer une certaine responsabilité voire une certaine culpabilité du pouvoir face à la dégradation du conflit linguistique. Mais tout au long de la crise de Saint-Léonard, on peut tout de même remarquer un manque d'impartialité de *La Presse* à l'encontre du gouvernement Bertrand. Nous pourrions supposer de la part des éditorialistes un certain parti pris pour l'opposition, c'est-à-dire pour les libéraux de Jean Lesage, ces derniers ayant exigé le respect des droits des minorités au Québec. À l'inverse du *Devoir*, *La Presse* a accordé beaucoup d'importance au rôle joué par le gouvernement et a pu exercer une pression intense sur le premier ministre du Québec, en sachant l'importante diffusion du journal à travers la province.

Dans son ensemble, *La Presse* fut un quotidien qui participa activement au débat autour de la crise linguistique au Québec. Il en est ressorti globalement des prises de position assez claires. Les éditorialistes furent virulents à l'encontre des partisans de l'unilinguisme français et envers le gouvernement unioniste. *La Presse* s'est présentée pendant la crise de Saint-Léonard comme veillant au respect et à la défense des droits des minorités. La solution prônée par le quotidien afin de résoudre la crise aurait été de « museler les extrémistes francophones⁴⁸ » et d'encourager l'État à agir de façon énergique en élaborant des lois linguistiques afin de restituer les droits à la communauté italienne de Saint-Léonard. Nous pouvons conclure à propos des éditoriaux de *La Presse* à un certain parti pris. Il s'agit d'un journal de tendance libérale ayant une position modérée sur la question nationale et dont la ligne générale fut favorable à la protection des minorités et surtout au respect des droits de la personne.

⁴⁸ Renaude Lapointe, « Une situation explosive », *La Presse*, le 2 septembre 1969.

III – LA PRESSE ANGLOPHONE : DÉFENSEUR DES MINORITÉS

Les éditoriaux de la presse anglophone montréalaise, soit *The Montreal Star* et *The Gazette*, vont attirer toute notre attention au cours de cette troisième partie. Les deux journaux ont été regroupés en raison d'une certaine ressemblance dans les réflexions et les analyses des éditorialistes. Ils représentent un poids indéniable dans la communauté anglophone de Montréal et se partagent cette clientèle. Il est à spécifier qu'au cours des années 60, *The Montreal Star* connaissait le plus fort tirage des quotidiens de langue anglaise. Selon Jean De Bonville, *The Montreal Star* représentait l'équivalent anglophone de *La Presse* mais cherchait aussi « à intéresser des lecteurs francophones qui, autrement, liraient *La Presse* ou *Le Devoir*⁴⁹. » À une échelle moindre, *The Gazette* était un concurrent direct du *Star* pour la clientèle anglophone. Plusieurs Montréalais anglophones achetaient les deux. *The Gazette* sortait le matin et *The Montreal Star* en après-midi⁵⁰.

Comme pour les quotidiens précédents, la presse anglophone a participé activement au débat, se portant immédiatement à la défense des droits des minorités. Les journaux anglophones rejettent en bloc le programme instauré par la commission scolaire de Saint-Léonard et le Mouvement d'Intégration Scolaire, tout en expliquant les raisons de cette prise de position. Selon *The Gazette*, « The English speaking community must [...] accept the fact that the French Canadians of this province have not only the right but also a duty to absorb as many new arrivals as possible into the majority culture⁵¹. » Et selon *The Star*, « This newspaper has continually

⁴⁹ De Bonville, *Les quotidiens montréalais...*, p. 23.

⁵⁰ Les éditoriaux de langue anglaise n'étaient pas signés à la différence des éditoriaux de *La Presse* ou du *Devoir*. On mettait ainsi en évidence les idées et les opinions du journal avant celles des éditorialistes.

⁵¹ « The winter of discontent starts in Saint-Leonard », *The Gazette*, le 3 septembre 1968.

supported the right of every parent living in Canada to have his children educated in the official language of his choice⁵². » Il s'en est dégagé un refus de la part du *Star* et de la *Gazette* de laisser cette situation se détériorer et par conséquent la demande d'un retour des droits acquis des minorités. Les éditoriaux ont présenté le moyen le plus efficace afin d'informer et de dénoncer l'unilinguisme français auprès de la minorité anglophone. « Anglo-Saxons cannot rest indifferent and at ease in the enjoyment of their rights if other minorities alongside them are being denied theirs⁵³. »

La différence notable que l'on doit préciser par rapport à *La Presse* fut une volonté des journaux de langue anglaise de signaler prioritairement les attentes et les préoccupations de leur propre communauté. Il est vrai qu'il y eut des critiques à l'égard des unilinguistes français, mais un acharnement n'a pas eu lieu contre ces derniers. C'est particulièrement le cas de *The Gazette* que l'on peut considérer comme la moins agressive dans ses écrits. Effectivement, cette dernière, à la différence de son homologue, a tenté d'analyser les conséquences d'un unilinguisme français au Québec, saisissant dans un même temps la conjoncture démographique des francophones à l'intérieur des frontières provinciales. Tandis que *The Montreal Star* s'est attaché un peu plus à dénoncer le M.I.S., tout en étant mesuré. Nous pouvons émettre l'hypothèse que *The Star* et *The Gazette* ne désiraient pas trop heurter ou offusquer la majorité francophone, tout en voulant mettre l'accent sur les craintes et les inquiétudes des communautés anglophone et italienne. En effet, ces dernières étant minoritaire au Québec, les éditorialistes anglophones n'éprouvaient nullement le désir d'accroître des tensions déjà existantes dans la municipalité de Saint-Léonard. Pour parvenir à faire entendre tout de même leur opinion, les journalistes se sont attelés à mettre

⁵² « Linguistic rights must be upheld », *The Montreal Star*, le 12 septembre 1968.

⁵³ « The wider issue in Saint-Leonard », *The Gazette*, le 6 septembre 1968.

en évidence des grandes thématiques comme le respect des droits humains, l'inaptitude du gouvernement unioniste à régler le conflit ou encore la mise en œuvre d'une politique de bilinguisme instaurée par le gouvernement fédéral.

Unanimement les éditorialistes anglophones ont dénoncé rapidement le programme instauré par le M.I.S., dont la conséquence principale a été une confrontation ethnique et la perte de certains droits des minorités de Saint-Léonard. « For this reason, explique le rédacteur du *Star*, the attempt by the Catholic School Commission of Saint-Leonard to force the Italian community of the area to educate its children in French must be seen, in the present bicultural context, as a retrograde step⁵⁴. » Dans *The Gazette*, un éditorialiste écrit à propos de la crise: « it is sad to see the situation deteriorate to such a point that the political and social climate of our city is being poisoned by distrust, suspicion, fear and even racism⁵⁵. » Ces positions ainsi énoncées sont très précises. Les éditorialistes se s'insurgent contre le programme fixé par le M.I.S., évoquant par moment une dérive de la société québécoise se dirigeant vers un certain extrémisme. Nous avons pu percevoir à travers leurs écrits, que les éditorialistes ont rapidement compris le danger que représentait l'imposition du français pour les minorités ethniques. On parlera de « National Drama⁵⁶ » et de « linguacide⁵⁷. » Les décisions prises par les commissaires de Saint-Léonard occasionnaient la possibilité d'une généralisation de la crise linguistique vers d'autres municipalités : « the emotionalism is intensified by the fact what eventually happens in the small Montreal suburb will certainly constitute a precedent for other areas⁵⁸. » La

⁵⁴ « Clash of principles in Saint-Leonard issue », *The Montreal Star*, le 4 juillet 1968.

⁵⁵ « The winter of discontent starts in Saint-Leonard », *The Gazette*, le 3 septembre 1968.

⁵⁶ « French language press », *The Montreal Star*, le 6 septembre 1968.

⁵⁷ « Seek criminal code to prevent cultural genocide », *The Montreal Star*, le 12 septembre 1968.

⁵⁸ « Clash of principles in Saint-Leonard issue », *The Montreal Star*, le 4 juillet 1968.

conséquence tant redoutée était en fait une éventualité à raffermir leur situation en tant que minorité et peut-être de voir une possible perte des privilèges acquis dans le passé. On peut déceler, par la même occasion, une appréhension de ces quotidiens anglophones avec l'arrivée au cours du conflit de mouvements nationalistes tels que le R.I.N. ou le M.I.S. qui remettaient en question les droits acquis de la minorité anglophone et par la même occasion décidaient de l'avenir du Québec. De plus, il y a une crainte de l'extrémisme politique avec la présence du F.L.Q. sur l'échiquier de l'époque.

Puis, il nous est aisé de ressentir dans les articles une certaine incompréhension des éditorialistes anglophones sur les raisons qui ont poussé le M.I.S. et son président Raymond Lemieux à s'attaquer aux droits linguistiques dans le domaine scolaire. Pour bon nombre d'éditorialistes, le problème de survivance, donc celui de la démographie, était un tout autre sujet⁵⁹. Pour les tenants de l'unilinguisme français, au contraire, l'école était le cadre naturel et la grande responsable de l'anglicisation. La réflexion que l'on pourrait émettre à partir de ces postulats, ne serait-elle pas la faible capacité assimilatrice des Canadiens français à l'endroit des nouveaux venus et non pas l'école qui elle ne fait que répondre aux vœux des parents? « It is even sadder to see the rights of immigrant parents being swept aside by a local board in a province that has traditionally protected its minority groups⁶⁰. »

Ainsi, la communauté italienne de Saint-Léonard est devenue un rempart important à l'imposition de l'unilinguisme français. Les Italiens symbolisaient la résistance à une assimilation forcée et non désirée, ceci expliquant certainement cette prise de position favorable

⁵⁹ « French language press », *The Montreal Star*, le 6 septembre 1968.

⁶⁰ « The winter of discontent starts in Saint-Leonard », *The Gazette*, le 3 septembre 1968.

de la part des éditorialistes du *Star* et de la *Gazette*. De plus, il y a eu une volonté d'expliquer les causes du choix des parents italiens à opter massivement pour l'anglais. En effet, les immigrants ont privilégié en majorité les écoles anglaises en raison d'un enseignement adéquat répondant à toutes leurs attentes, la présence d'écoles catholiques en anglais ou encore d'un bon accueil à l'égard des minorités ethniques, où leurs droits sont respectés⁶¹. En dernier ressort, il y eut la mise en perspective d'un refus possible des nouveaux immigrants à s'établir au Québec ou même à un exode des Néo-Québécois, de par l'indifférence régnante d'une partie de la population francophone et du gouvernement provincial sur le respect des droits linguistiques⁶².

Au cours de l'analyse des éditoriaux des deux quotidiens anglophones, nous avons remarqué une utilisation d'un vocabulaire très spécifique, avec l'exploitation du mot « right⁶³ ». Dans la quasi-totalité des éditoriaux présents, les journalistes firent référence au respect des droits des citoyens de choisir la langue d'enseignement, étant un droit immuable depuis la création de la Confédération canadienne. « The basic human right, recognized in Quebec since Confederation of parents and children to choose either English or French as their language of education⁶⁴ », ce qui montre bien cette détermination à indiquer toute l'injustice de la décision du M.I.S., allant à l'encontre même des fondements institutionnels du Canada. « The basic laws of Canada make no distinction between persons born in this country and those who are naturalized citizens » ou encore « an immigrant ceases to be such once he has acquired Canadian citizenship and is

⁶¹ « The winter of discontent starts in Saint-Leonard », *The Gazette*, le 3 septembre 1968.

⁶² « What Saint-Leonard has unsettled », *The Gazette*, le 20 septembre 1969.

⁶³ Sur une trentaine d'éditoriaux faisant référence à la crise linguistique, chacun des articles fit référence à ce terme dans *The Montreal Star* et dans la *Gazette*.

⁶⁴ « Clash of principles in Saint-Leonard issue », *The Montreal Star*, le 4 juillet 1968.

entitled to all the privileges, rights and obligations of a natural born Canadian⁶⁵ », de telles interventions évoquent d'une part, un rappel des droits inaltérables de toute personne vivant au Canada, et d'autre part, sous-entendent une certaine discrimination de la province de Québec vis-à-vis de ses minorités. Le terme de « right » utilisé par les éditorialistes anglophones suggère les droits et libertés individuelles ; il ne fait pas référence aux droits collectifs.

En 1968, la plupart des éditoriaux fit référence au Canada et non au Québec, concernant les droits des citoyens canadiens. « As definition of Canadian citizenship is clearly governed by the federal government, and makes no distinction in national origin or the sound of anyone's name, the provincial authorities and the local school board are exceeding their jurisdiction⁶⁶. » Il faudra attendre le 4 décembre 1968 et la loi 75 pour voir apparaître le ministère de l'Immigration au Québec⁶⁷. C'est pourquoi l'éditorialiste et bien d'autres journalistes se sont permis de faire cette remarque, où le Canada, à cette période, avait toute l'autorité requise en matière de citoyenneté et d'immigration et non le Québec. Bref, l'autorité suprême était le gouvernement fédéral. Étant donné qu'Ottawa choisissait son immigration, les journalistes du *Star* et de la *Gazette* demandèrent une intervention immédiate afin de protéger les minorités ethniques présentes au Québec. Puisque le Québec ne s'impliquera quant au choix de ses immigrants qu'à partir de 1969, les quotidiens anglophones de Montréal auront d'autres arguments pour la défense des Néo-Québécois, avec par exemple les accusations portées contre le gouvernement de Jean-Jacques Bertrand et son inaptitude à résoudre la crise.

⁶⁵ « Linguistic rights must be upheld », *The Montreal Star*, le 12 septembre 1968.

⁶⁶ « Saint-Leonard parents appeal for support and warn their plight may spread », *The Montreal Star*, le 10 septembre 1968.

⁶⁷ Pâquet, *Vers un ministère...*, p. 21.

Ce qu'on peut retenir également des éditoriaux, ce furent deux visions différentes qui s'affrontèrent. D'un côté, les partisans du bilinguisme dont *The Montreal Star* et *The Gazette* qui mirent en évidence les droits individuels, et de l'autre, les tenants de l'unilinguisme français qui réclamèrent les droits collectifs pour la survie québécoise. Charles Taylor abonde dans le même sens, en montrant qu'au Canada, il est impératif de respecter les droits de la personne tandis qu'au Québec, l'objectif collectif est la survie de la culture et de la langue française en Amérique du Nord⁶⁸. Ce furent ces deux concepts qui s'affrontèrent en 1968-1969. Dans cette situation bien précise, il ne put y avoir d'entente entre les deux parties, on n'avait pas les mêmes conceptions du mot *droit*. La presse anglophone insista énormément sur ce droit individuel. Il est vrai que chaque personne a des droits et libertés qui lui sont immuables, c'est l'un des principes d'une démocratie. Dans la situation du conflit linguistique, ce furent aussi les droits collectifs qui rentrèrent en jeu pour les francophones, où justement l'individu et la minorité devaient se plier aux attentes de la majorité, voyant que leur survivance était en danger. Pour conclure, ces deux concepts ne permettaient pas durant la crise de Saint-Léonard de s'accorder en toute harmonie.

Une dernière thématique présentée par *The Montreal Star* et *The Gazette* a été cette incapacité du gouvernement provincial à résoudre le conflit linguistique. Comme dans le cas du quotidien *La Presse*, il en a découlé une certaine animosité envers l'Union Nationale et son premier ministre Jean-Jacques Bertrand. Les deux quotidiens anglophones rappelèrent à maintes reprises les propos tenus par Daniel Johnson, décédé précipitamment en 1968 : « Daniel Johnson made it clear that the policy of the department of education cannot be upset by a decision of a

⁶⁸ Charles Taylor, *Rapprocher les solitudes : écrits sur le fédéralisme et le nationalisme au Canada*, Québec, Presses de l'université Laval, 1992, p. 201.

school board. The law, he said, is based on acquired rights and ethnic rights and the parents of Saint-Leonard had nothing to fear because their right will be defended⁶⁹. » Ce texte laisse entendre que Jean-Jacques Bertrand aurait dû prendre ses responsabilités et suivre la ligne tracée par son prédécesseur, c'est-à-dire qu'il avait une obligation « to serve and to protect the rights of all residents of this province with equity and justice⁷⁰. » Les éditorialistes firent des rappels à propos des obligations gouvernementales, comme de restituer les droits des minorités, d'endiguer les mouvements nationalistes et de destituer finalement le M.I.S.⁷¹. Les conclusions qui furent souvent émises dans les éditoriaux du *Star* et de la *Gazette*, étaient l'inaptitude du gouvernement provincial à enrayer rapidement le conflit, en instaurant des lois qui à la fois n'auraient pas nui à la culture francophone ni entaché les droits des minorités.

Afin d'appuyer leur argumentation et d'insinuer par la même occasion un certain isolement des partisans de l'unilinguisme dans l'opinion publique, les éditorialistes ont mis en relief les propos de Pierre Elliot Trudeau, alors premier ministre du Canada, qui reconnut dans les années 60 les droits inaltérables des minorités dans la Confédération. « Mr Trudeau deplores the action taken in the French community of Saint-Leonard de Port Maurice to limit the right of New Canadian parents to choose the language of their children's education. This action has dismayed him⁷². » Cette citation nous montre bien la position officielle du gouvernement fédéral. *The Montreal Star* rejoignait les parents de Saint-Léonard demandant à Pierre Elliot Trudeau « to amend the Criminal Code Act and other statutes to prevent cultural genocide in Quebec⁷³. »

⁶⁹ « Premier must act on Saint-Leonard », *The Montreal Star*, le 4 septembre 1969.

⁷⁰ « Linguistic rights must be upheld », *The Montreal Star*, le 12 septembre 1968.

⁷¹ « Delay is no longer an option », *The Gazette*, le 5 septembre 1969; « Local right public wrong », *The Gazette*, le 23 septembre 1969.

⁷² « Damaging the French Canadian cause », *The Gazette*, le 13 septembre 1968.

⁷³ « Seek revised Criminal code to prevent "cultural genocide" », *The Montreal Star*, le 12 septembre 1968.

Même en demandant le soutien du gouvernement fédéral, les éditorialistes ont complètement occulté de leurs écrits l'autonomie du Québec, surtout en matière d'éducation. Ottawa n'avait aucun recours sinon que de dénoncer les abus du M.I.S., étant donné sa non-juridiction. Le résultat final fut sans équivoque : le premier ministre du Canada n'a pas pu interférer dans le conflit.

Constatant que toutes les tentatives de l'Association des parents anglophones avaient échoué entre 1968 et 1969, *The Gazette* insista dans un même temps sur la position des francophones dans la confédération canadienne. Les éditoriaux évoquant ce point précis sont adressés en fait à la majorité francophone, avec la volonté de les rassurer sur leur survivance à l'échelle canadienne. « The survival of French culture in Canada will be achieved most realistically by widening the recognition of French rights across the country⁷⁴. » Dans un autre éditorial, *The Gazette* exprima son incompréhension des inquiétudes de la majorité francophone. Même si les minorités ethniques s'orientaient vers une anglicisation, ceci ne représentait guère un ensemble homogène. « About a fifth of the population of the province is, in practice, English-speaking, but is not as homogeneous as the French-speaking group. It is made up of Canadians of British origin, among whom some families have been resident for four generations. There is a large Jewish population and several less numerous national groups: Italians, Germans, Scandinavians, Ukrainians and Dutch... Actually, the national groups are even more diverse, as the Saint-Leonard situation emphasizes⁷⁵. » Ainsi, l'éditorialiste nous montre bien qu'il n'y avait pas d'unité anglophone. À l'inverse de la situation des francophones, on pouvait partager une même langue sans pour autant délaisser sa communauté d'origine.

⁷⁴ « Everybody could lose in Saint-Leonard », *The Gazette*, le 5 septembre 1968.

⁷⁵ « What Saint-Leonard has unsettled », *The Gazette*, le 20 septembre 1969.

Ensuite, l'argument des journalistes de la *Gazette* fut de rappeler l'importance du Québec dans la promotion du bilinguisme depuis la création de la Confédération canadienne et du combat mené pour le respect des droits des Canadiens français vivant dans les autres provinces. Il en a résulté un modèle : le Québec a toujours choisi la voix de la modération et du pacifisme⁷⁶. Nous pourrions ainsi mettre en avant cette idée que si les provinces du Canada ont fait l'effort de reconnaître la langue et la culture française, ce fut grâce au Québec qui depuis un siècle admettait les droits linguistiques et culturels de la minorité anglaise dans sa propre province. « The tendency of the country [Canada] has been towards a widening recognition of bilingualism⁷⁷. » Cela voudrait dire que toute imposition d'un unilinguisme français au Québec ne ferait que retarder la politique du bilinguisme instaurée par le Canada et desservirait finalement tous les Canadiens français dans les autres provinces. « It becomes more than a school problem. It gives the wider impression that Quebec is denying acquired rights that have been long respected; that it is using coercion against minorities⁷⁸. » Mais dans ces quelques éditoriaux mis en évidence, on a un oubli important. Effectivement, depuis la fin des années 50 s'est instauré au Québec un nouveau nationalisme. On ne réfléchit plus en terme d'ethnie mais en terme de territoire : « il n'était plus rattaché à l'ethnie ni à la culture des francophones de l'ensemble canadien⁷⁹. » On pourrait penser que pendant longtemps le bilinguisme au Québec faisait office de paix intérieure, mais avec un nouveau contexte politique et social, une partie de la population a exigé des changements afin de favoriser l'existence d'un Québec francophone. De plus, il ne faut pas oublier la montée de l'option souverainiste. Certains voyaient le Québec comme une future nation indépendante, ayant son propre fonctionnement.

⁷⁶ « What Saint-Leonard has unsettled », *The Gazette*, le 20 septembre 1969.

⁷⁷ « What Saint-Leonard has unsettled », *The Gazette*, le 20 septembre 1969.

⁷⁸ « Saint-Leonard an ominous precedent », *The Gazette*, le 9 septembre 1969.

⁷⁹ Gougeon, *Histoire du nationalisme québécois...*, p. 155.

Dans l'analyse de la presse montréalaise anglophone, nous avons pu entrevoir diverses thématiques. Les éditorialistes comprirent rapidement les enjeux de cette crise. Avocats de leur communauté, ils se sont empressés à défendre les droits des minorités auprès de la population et des instances politiques du Québec. En effet, les éditoriaux du *Star* et de la *Gazette* ont décrit à mainte reprises les droits de tous les citoyens canadiens, droit fondamental de toute démocratie.

« It is not just a question of any rivalry between races in Saint-Leonard. If the basic principle of the rights of the parents is denied, a serious blow will have been dealt to the best interest of all Quebecers, and to the future of the entire province⁸⁰. » Ainsi, au cours de la crise de Saint-Léonard, une vive inquiétude est ressortie de la part des éditorialistes anglophones. Les objets de cette inquiétude étaient la possibilité de voir leurs droits bafoués, le refus d'un dialogue possible avec les plus extrémistes et le cafouillage du gouvernement unioniste qui n'est pas parvenu à résoudre la crise. Ce conflit nous a bien montré une redéfinition de la société québécoise et l'affirmation d'une majorité qui a réclamé plus de privilèges. Mais il n'en reste pas moins que pour les quotidiens de langue anglaise, ce conflit linguistique pourrait être « in the eyes the world an example of a narrowing and reactionary attitude⁸¹. » Cette imposition de l'unilinguisme français fut une atteinte à l'esprit du Canada et à la reconnaissance des deux peuples fondateurs et un manque de respect à la liberté de tous les citoyens d'une même nation.



L'analyse des éditoriaux de la presse montréalaise nous a exposé toute la complexité de la crise de Saint-Léonard et du conflit linguistique qui s'en est suivi. Chacun des quotidiens a eu sa

⁸⁰ « The wider issues in Saint-Leonard », *The Gazette*, le 6 septembre, 1968.

⁸¹ « The wider issues in Saint-Leonard », *The Gazette*, le 6 septembre 1968.

ligne de conduite et il en a découlé une grande richesse d'opinions. Il n'y a pas eu que dans la rue que le débat fit rage, tous les éditorialistes ont tenté d'analyser le conflit. Unaniment, les quotidiens montréalais dénoncèrent le programme du M.I.S., le qualifiant d'anti-démocratique et ne reflétant pas la volonté étatique d'une imposition de la langue française du point de vue politique. Sous l'influence de Claude Ryan, *Le Devoir* fut le plus nuancé des quotidiens. Il a tenté de voir les deux côtés, de comprendre les revendications de chacun, les débordements qui ont eu lieu. À la différence de tous les autres journaux, l'émotivité fut bannie de ses écrits pour essayer de parvenir à une certaine objectivité dans les analyses. *La Presse* fut la plus virulente à l'encontre des unilinguistes français. Tout au long de la crise de Saint-Léonard, sa démarche a été de dénoncer les exactions du M.I.S. et l'inaptitude du gouvernement unioniste à résorber la crise. *The Montreal Star* et *The Gazette* se sont faits aussi les avocats des minorités ethniques, mais leur argumentation fut de rappeler certains principes démocratiques et de parler au nom de la communauté anglophone. *The Gazette* fut en même temps rassurant à l'endroit des francophones, justifiant leur importance au sein de la confédération canadienne et la reconnaissance du gouvernement fédéral et des autres provinces à leur égard.

CHAPITRE IV

LES LETTRES OUVERTES

Dans ce chapitre nous aborderons les opinions de la population québécoise face à la crise de Saint-Léonard, par le biais de lettres ouvertes parues dans les quotidiens montréalais. Pourquoi se pencher sur une étude et une analyse des lettres d'opinion? Ces dernières ont également eu tendance à nous montrer diverses perceptions du conflit linguistique. L'émotivité, la subjectivité, le manque de bases rationnelles dans les analyses nous présentent la crise sous un nouvel angle. Ainsi, le débat fit rage pareillement parmi les lecteurs de la presse montréalaise. Devait-on imposer de force l'unilinguisme français, devait-on préserver et respecter le droit des parents à choisir la langue d'enseignement des enfants? Ce furent ces mêmes questions qui étaient présentes dans les réflexions des intervenants.

Un éditorial est souvent un exercice intellectuel à part entière. Il résulte d'un ensemble d'arguments et d'un choix de mots bien déterminé. De plus, en général, il en ressort une ligne de pensée propre à chaque quotidien. Par contre, les lettres d'opinions sont multiples et diverses et n'ont pas cette même identification avec la ligne éditoriale de tel ou tel quotidien. Ce sont les lecteurs qui ont la parole et l'entière liberté de s'exprimer. Par ailleurs, les lettres représentent différents horizons, que ce soit professionnel avec par exemple des médecins, des psychologues, des enseignants, ou idéologique avec des nationalistes, des fédéralistes et autres. Ainsi, on a eu une diversité d'idées et de prises de position qui pouvaient être le reflet d'une partie de la population. Comme conséquence, ceci nous permet d'entrevoir des avis différents sur la question linguistique qui marqua la fin des années 60.

L'organisation du chapitre est simple, sa structure étant définie en fonction de l'identité ethnique des intervenants. Les lettres d'opinion n'obéissent pas à une ligne idéologique fixée par chacun des quotidiens. Nous nous attacherons donc à mettre en relief dans une première partie les opinions des francophones, pour évoquer ensuite celles des anglophones. Dans une troisième partie, la communauté italo-québécoise aura la parole. Bien que nous n'ayons pas analysé un journal de langue italienne comme *Il Cittadino Canadese*, nous avons pu consulter quelques lettres ouvertes dans la presse montréalaise mettant en évidence ses opinions au sujet des écoles de Saint-Léonard. Face à une abondance de lettres ouvertes, nous nous attacherons principalement à faire ressortir les opinions de chacune des communautés de façon globale et non pas à détailler tous les courriers envoyés par les lecteurs.

I – OPINIONS DES FRANCOPHONES

La population francophone du Québec a évidemment participé activement au débat de la crise de Saint-Léonard. Il en a découlé une multitude de lettres dans les quotidiens montréalais, surtout dans *Le Devoir* et dans *La Presse*. De plus, il s'en est dégagé une grande tendance marquée par une certaine omniprésence du nationalisme québécois. Dans l'analyse de nos sources, les lettres ouvertes ont représenté tous les éléments de ce nationalisme, avec l'affirmation du fait français au Québec et de l'identité nationale. En effet, et contrairement aux éditoriaux, la grande majorité des lettres d'opinion présentes dans la presse francophone ont révélé une prise de position en faveur de l'unilinguisme français.

Une lettre d'opinion qui fit couler beaucoup d'encre dans la presse montréalaise fut écrite par Jean-Marc Léger dans *Le Devoir*¹. Cet article est riche d'enseignement car il a regroupé diverses opinions d'une partie de la population francophone du Québec. C'est pourquoi, il serait judicieux d'analyser son contenu. À titre de connaissance, Jean-Marc Léger se positionnait comme étant un nationaliste, disciple de l'historien Maurice Seguin et appuyait le mouvement indépendantiste du Québec². Durant notre période d'étude, il était journaliste, spécialiste de la politique étrangère et un proche collaborateur de Claude Ryan au *Devoir*. Ce fut en 1967-1968 que Jean-Marc Léger quitta ses fonctions d'éditorialiste car ses opinions à propos de la crise de Saint-Léonard ne répondaient pas à la ligne directrice du quotidien. En restant simplement un journaliste, il pouvait publier des lettres d'opinion sans nuire pour autant à la ligne du *Devoir*. Cette idée nous est confirmée dans les mémoires de Jean-Marc Léger, là où il évoque un entretien qu'il eut avec Claude Ryan où ce dernier lui stipula que :

Le Devoir ne peut avoir sur une question d'une telle importance deux positions contradictoires. En conséquence, ou tu renonces à publier ces articles dans *Le Devoir*, ou tu tiens à le faire. Dans ce dernier cas, ils seront publiés mais tu abandonnes en même temps le poste et le statut d'éditorialiste, tout en étant au service du journal comme responsable de l'information étrangère. Tu pourras aussi publier, de temps à autre, des commentaires dans une rubrique d'opinions libres³.

Jean-Marc Léger choisit ainsi la deuxième option. Dans cette lettre ouverte, nous avons décelé une émotivité considérable où la nuance est absente. Mais cette lettre fut tout de même importante, car elle représentait probablement un pan de l'opinion publique, en accord avec l'imposition de la langue française dès le plus jeune âge, c'est-à-dire à l'école. Ce fut en quelque sorte, un véritable cri d'alarme vis-à-vis de la situation de la majorité au Québec au cours de cette

¹ Jean-Marc Léger, « Saint-Léonard ou l'honneur du Québec », *Le Devoir*, le 14 juin 1968.

² Gougeon, *Histoire du nationalisme...*, p. 153.

³ Jean-Marc Léger, *Le temps dissipé : souvenirs*, Montréal, Hurtubise HMH, 1999, p. 427-428.

période, et le reflet d'une prise de conscience de tout un peuple. On a affaire à un véritable plaidoyer en faveur de la défense des droits des francophones. Jean-Marc Léger mit en place une panoplie d'arguments qui tendent à justifier ses opinions. Son article est structuré en trois parties, avec d'abord la mise en place de l'idée de la survivance des francophones, pour ensuite évoquer les droits de la nation québécoise, et finalement faire une critique des Néo-Canadiens et de leur manque de respect envers la majorité présente au Québec.

Tout d'abord, le journaliste du *Devoir* emploie un vocabulaire lourd de sens et de conséquences. Nous retrouvons tout au long de la lettre d'opinion des termes ou des expressions comme « minorisation des Québécois francophones [...], prendre conscience d'un péril, c'est déjà entreprendre de le conjurer; droit à l'existence; préserver la personnalité nationale [...], le Québec est un cheval de Troie à l'anglicisation [...], l'holocauste du peuple canadien français sur l'autel de la liberté⁴ », qui montrent bien les sentiments de Jean-Marc Léger à l'égard de la crise de Saint-Léonard. Comme nous pouvons le deviner, il ne se limitait pas à évoquer uniquement le conflit mais prônait une vision générale, d'une menace collective. À son avis c'est un « événement qui dépasse de loin le cadre local et qui porte la promesse d'un réveil, d'un redressement⁵. » C'est pourquoi, il appelle à la création de « dizaines de Saint-Léonard ». Ses formules sont très fortes, voire exagérées, mais visaient à marquer les esprits, à faire prendre conscience de la situation précaire des Canadiens français.

La première grande idée de Léger qui tendait à prouver la délicate situation des francophones, fut la notion de survivance du peuple québécois, en jouant sur la peur et

⁴ Jean-Marc Léger, « Saint-Léonard ou l'honneur du Québec », *Le Devoir*, le 14 juin 1968.

⁵ Jean-Marc Léger, « Saint-Léonard ou l'honneur du Québec », *Le Devoir*, le 14 juin 1968.

l'imaginaire collectif. « Il n'est point excessif de dire qu'il s'agit là pour les Canadiens français d'un droit de vie ou de mort » ou que « la perspective de minorisation n'est plus du domaine de l'imaginaire mais d'un réveil », ou encore que « le peuple québécois n'a qu'à attendre avec résignation sa mise progressive en condition de minorité et à la limite accepter sa disparition comme communauté socioculturelle distincte, comme nation⁶ », sont les quelques idées reprises par le journaliste. Il a ainsi mis en évidence la fin possible d'un Québec francophone si rien ne changeait. Afin de légitimer ses propos, Jean-Marc Léger utilisa les chiffres de démographes québécois pour prouver la rapide anglicisation des Néo-Canadiens versus la faible natalité des Canadiens français, dont le résultat à long terme est un affaiblissement des francophones au Québec sur leur propre territoire. Nous pourrions croire à une certaine exagération du phénomène puisque les chiffres avancés ne demeurent que des prévisions. Mais le but de l'article fut certainement de spéculer sur les craintes du peuple québécois, avec cette idée, plus qu'omniprésente à la fin des années 60, d'une possible minorisation.

Le deuxième élément central dans cette lettre d'opinion est la mise en évidence des droits de la nation québécoise. Effectivement, tout au long de son argumentation, Jean-Marc Léger parle du Québec comme d'une nation indépendante, faisant des comparaisons avec la France ou encore l'Allemagne. Ainsi, on a une vision nationaliste vis-à-vis de la crise de Saint-Léonard, où les Québécois doivent prendre en main leur destinée. Selon ces idées, il est normal d'imposer sa vision, sa culture et sa langue aux minorités, les droits collectifs primant sur les droits individuels. « Le libre choix des parents. Il n'est pas, même dans ce domaine, de droit absolu, de droit qui ne soit limité par l'intérêt de la collectivité, surtout lorsque cet intérêt s'exprime dans la

⁶ Jean-Marc Léger, « Saint-Léonard ou l'honneur du Québec », *Le Devoir*, le 14 juin 1968.

survivance même de la communauté⁷. » Il ressort de cet article que c'est une aberration que les Canadiens français puissent perdre tous les avantages que procure une majorité, au profit des minorités. Finalement, la détermination de Jean-Marc Léger fut de montrer que l'organe décisionnel revenait en définitive au peuple, c'est lui qui est l'unique juge de sa destinée et il doit imposer ses volontés.

Dans son dernier point, le journaliste du *Devoir* prit officiellement la défense des tenants de l'unilinguisme français, écrivant : « il est surtout stupéfiant d'entendre accuser de racisme des petites gens comme celles de Saint-Léonard qui ont senti avec angoisse qu'elles risquaient de perdre leur patrie⁸. » Il s'attaqua en même temps aux Néo-Canadiens anglicisés, les accusant de faire « cadeau de Montréal à l'élément anglophone avant de lui faire don du Québec entier⁹. » On y distingue toute la peur et la crainte d'une partie de la population québécoise, à savoir le *mythe* d'une possible disparition.

En fait, la critique que l'on pourrait formuler par rapport à cet article est celle d'une volonté de n'explorer qu'une partie du problème de la crise de Saint-Léonard, avec comme unique critère cette question de la survivance et des droits de la majorité francophone. Jean-Marc Léger délaissa volontairement les attentes des minorités ethniques, ou encore la situation particulière du Québec dans la Confédération canadienne avec l'idée d'un bilinguisme instauré dans la province depuis fort longtemps. Il est vrai que ces écrits émotifs sont destinés principalement à la population francophone mais il n'en découle aucune nuance, aucune

⁷ Jean-Marc Léger, « Saint-Léonard ou l'honneur du Québec », *Le Devoir*, le 14 juin 1968.

⁸ Jean-Marc Léger, « Saint-Léonard ou l'honneur du Québec », *Le Devoir*, le 14 juin 1968.

⁹ Jean-Marc Léger, « Saint-Léonard ou l'honneur du Québec », *Le Devoir*, le 14 juin 1968.

argumentation qui puisse en appeler au dialogue. De plus, même si ce fut un appel à une prise de conscience, la population francophone du Québec était partagée, au cours de cette période, à savoir s'il était raisonnable d'imposer l'unilinguisme français. Cet article de Jean-Marc Léger a attiré les foudres de bon nombre de ses confrères notamment ceux du quotidien *La Presse*, qui se sont insurgés face de tels propos, jugés extrêmes et dangereux pour la stabilité sociale du Québec. Par contre, cette lettre est vraisemblablement un reflet d'une partie de l'opinion publique où le nationalisme prit au cours de cette période de plus en plus d'importance.

Jean-Marc Léger ne fut pas le seul à mettre en évidence ces idées. La défense de la survivance d'un Québec francophone, un appui inconditionnel au M.I.S. et une rancune envers les anglophones du Canada furent, entre autres, les principales opinions retrouvées dans les lettres ouvertes du *Devoir*. Pour de nombreux lecteurs, la crise de Saint-Léonard était considérée comme « un réveil, une prise en main des destinées de l'État du Québec [...]; la jeunesse sait que cinq millions ne peuvent pas rester indéfiniment courbés devant une minorité arrogante¹⁰. » Il en résulte dans de nombreuses lettres, une argumentation démographique qui veut que ce soit à la majorité francophone du Québec d'imposer ses vues. Dans un même ordre d'idée, il y eut une volonté de faire des parallèles avec la politique menée dans le passé par les autres provinces canadiennes à l'endroit des francophones, dont les droits furent longtemps brimés.

Quant aux 4 000 000 d'Européens d'autres origines, ils ont appris par la force des choses, car ils ne pouvaient faire autrement. Seul l'anglais était officiel et il n'y avait que l'école publique anglaise. L'Ouest canadien est devenu anglophone et non bilingue parce que la majorité canadienne anglaise a tout fait pour cela. [...] Maintenant que cet immense pays de l'Ouest est désormais anglais sans conteste; maintenant que la partie est bien gagnée, les anglophones peuvent se permettre le luxe d'un peu de bilinguisme¹¹.

¹⁰ H. Laguerre, « Rendre le français rentable », *Le Devoir*, le 9 septembre 1968.

¹¹ Jean-Charles Claveau, « La crise de Saint-Léonard, symbole d'un Québec qui lutte pour garder son identité », *Le Devoir*, le 17 septembre 1969.

La majorité francophone désire tout simplement ses droits comme toutes les autres majorités du monde. Les autres provinces ne se gênent pas, elles ne marchandent pas avec leurs droits [...]. Quand bien même le gouvernement fédéral mettrait l'accent sur le bilinguisme au Canada, ça ne changerait rien. La majorité imposera toujours sa langue¹².

Ces propos nous montrent bien une certaine rancune et un certain fatalisme à l'endroit des anglophones du Canada, même si en cette fin des années 1960, le gouvernement fédéral instaurait de façon un peu plus systématique le bilinguisme à toute la nation. De plus, ces arguments sous-entendaient clairement un soutien au M.I.S. et aux commissaires de Saint-Léonard sur la question de l'établissement d'un unilinguisme français dans les écoles élémentaires.

En second point, les lettres d'opinion ont évoqué l'importance que le français soit prioritaire au Québec, garantissant la survie de la nation québécoise à long terme. La plupart du temps, les écrits se sont traduits par une méfiance et une hostilité à l'encontre des minorités ethniques, dont les Italo-Québécois. « Lorsque les Italiens de Saint-Léonard avancent qu'une instruction unilingue française serait une façon certaine de limiter sinon d'entraver les chances d'avancement de leurs enfants, nous sommes enclins à croire qu'ils ne songent à se servir du Québec que comme tête de pont vers des contrées essentiellement plus fertiles¹³. » « Nous voulons parler l'anglais, disent les immigrés. Ils ne se soucient guère que nous sommes les seuls majoritaires de la langue française et que nous aspirons avec ces immigrés de devenir minoritaires. Comme nos pères nous luttons et demeurons un peuple qui ne veut pas mourir¹⁴. » « Les anglophones doivent se faire une raison et accepter que le français soit la langue de l'éducation, sinon ils courent le risque d'être privés brutalement de tous leurs droits [...]. Les

¹² H. Laguerre, « Rendre le français rentable », *Le Devoir*, le 9 septembre 1968.

¹³ Philippe Vigneault, « Il ne faut pas oublier les droits des Québécois francophones », *La Presse*, le 5 juillet 1968.

¹⁴ S. Décarie, « Il faut que le français soit prioritaire au Québec », *La Presse*, le 21 octobre 1969.

Beale, Malone [membres de l'Association des parents anglophones de Saint-Léonard] sont les véritables séparatistes, les authentiques semeurs de haine¹⁵. » Ces citations évoquent bien cette idée de l'affirmation de l'identité nationale d'une partie de la population québécoise. Concernant Robert Beale, qui, rappelons-le, était le président de l'Association des parents anglophones de Saint-Léonard, il s'était fait le défenseur de la communauté italienne. Son nom s'est retrouvé dans ce courrier car les événements de Saint-Léonard « contribuèrent à renforcer chez la communauté francophone l'idée que les Italiens étaient, en fait, soutenus par ceux qui les anglicisaient¹⁶. » Ceci explique peut-être une certaine animosité à l'encontre de Robert Beale et de la communauté anglophone et par conséquent n'arrangea en rien la crise de Saint-Léonard.

De façon générale, il en est ressorti un vocabulaire très significatif voire par moment un peu extrémiste, dans le désir d'imposer la vision de la majorité. Effectivement, nous avons pu trouver dans *Le Devoir* et *La Presse*, des expressions comme : « les immigrants doivent s'intégrer à la majorité¹⁷ » ; « allez vivre en Ontario ou aux États-Unis¹⁸ » ; « un peuple qui ne veut pas mourir se défend¹⁹. » Et à propos des anglophones : « le désir de noyer l'élément français du Canada²⁰ » ; « la confédération a démuni le Québec et a enrichi le Canada²¹ », ce qui montre bien une prise de position très ferme de certains francophones. Nous avons la présence des différents éléments du nationalisme avec cette volonté de se plier à la majorité au Québec, de devenir autonomiste ou encore cette amertume vis-à-vis des anglophones. Nous pourrions simplement

¹⁵ Jacques Lalande, « Problèmes linguistiques et structures scolaires », *Le Devoir*, le 26 septembre 1968.

¹⁶ Taddéo et Tarras, *Le débat linguistique au Québec...*, p. 141.

¹⁷ M.R Taillefer, « Le bilinguisme à terre des hommes », *La Presse*, le 19 septembre 1969.

¹⁸ Jacques Poirier, « Deux poids, deux mesures », *Le Devoir*, le 18 septembre 1968.

¹⁹ Un québécois, « Il faut appuyer le M.I.S. pour sauver notre langue », *La Presse*, le 6 septembre 1968.

²⁰ Jean-Charles Claveau, « La crise de Saint-Léonard, symbole d'un Québec qui lutte pour garder son identité », *Le Devoir*, le 17 septembre 1969.

²¹ S. Décarie, « Il faut que le français soit prioritaire au Québec », *La Presse*, le 21 octobre 1969.

émettre l'hypothèse qu'une grande partie des francophones au Québec était encore animée d'un sentiment d'infériorité et cherchait donc à s'affirmer face à cette menace.

Par ailleurs, très peu de lettres d'opinion suggéraient des solutions afin de régler la crise de Saint-Léonard. À titre d'exception, mentionnons une lettre ouverte où un lecteur dénonça le système d'éducation, qui était selon son opinion le principal responsable du conflit linguistique²². Le système d'éducation est complexe avec, d'un côté, un enseignement catholique et, de l'autre, un enseignement protestant qui n'ont aucun contact. Par ailleurs, les commissions scolaires catholiques sont également divisées en secteurs français et anglais. Il est vrai que ces caractéristiques nuisaient à la possibilité d'élaborer de grandes directives en matière d'éducation. Ainsi, l'auteur de cette lettre d'opinion proposait une unification et une uniformisation des commissions scolaires sur un territoire désigné où elles auraient dû « avoir juridiction sur toutes les écoles catholiques, protestantes [...]. Sa seule langue d'administration et sa langue normale d'enseignement serait le français²³. » En fait, il préconisait finalement la reconnaissance du français comme langue d'enseignement pour toutes les minorités du Québec. Dans de nombreuses lettres, autant dans *Le Devoir* que dans *La Presse*, cette conclusion fut souvent émise. Mais elle ne respectait en rien les droits des minorités ethniques quant à la liberté des parents de choisir la langue d'enseignement pour leurs enfants. Bref, pour un grand nombre de lecteurs, c'est à la majorité de décider et à la minorité de se plier.

Ces lettres ouvertes ne représentent qu'un petit échantillon de l'opinion publique face à cette crise de Saint-Léonard. Mais elles reflètent tout de même les idées d'une partie de la

²² Jacques Lalande, « Problèmes linguistiques et structures scolaires », *Le Devoir*, le 26 septembre 1968.

²³ Jacques Lalande, « Problèmes linguistiques et structures scolaires », *Le Devoir*, le 26 septembre 1968.

population québécoise francophone où le nationalisme québécois était de rigueur. Au cours de ce conflit, ce nationalisme ne cessera pas prendre de l'importance. Ceci explique sûrement la prise du pouvoir du Parti Québécois en 1976. Par ailleurs, les articles à notre disposition nous ont montré une absence de rationalité; l'émotivité fut omniprésente. Il en a découlé des opinions basées sur les sentiments et non sur une argumentation bien définie. Trois lettres ouvertes ont pris la défense des minorités, mais elles furent écrites par des anglophones²⁴. Ceci nous montre bien que les communautés ne s'astreignaient pas à écrire dans les quotidiens de leur langue. Ces lettres s'adressaient directement à la majorité francophone du Québec.

II – OPINIONS DES ANGLOPHONES

Examinons maintenant les opinions des anglophones pendant la crise de Saint-Léonard, telles que dévoilées dans les lettres au *The Montreal Star* et à *The Gazette*. Les grandes idées qui ressortent dans les opinions des lecteurs sont le respect du bilinguisme et une peur de perdre certains privilèges. Les anglophones qui ont écrit à la presse montréalaise se sentaient avant tout Canadiens. Certains évoquèrent le concept de Canadien. Effectivement l'histoire du Canada a été basée sur l'acceptation d'autrui et s'est transformée au fil du temps en une société multiculturelle et non pas simplement en une identité géographique. « Should Canadianism be reduced to merely economic-geographic considerations to be known only as a territory governed from Ottawa? Or should Canada continue its historically established mosaic growth into a country rich in variety and character²⁵? » Il en découlait que le Québec faisait partie intégrante

²⁴ Monsieur Savage, « Le point de vue d'un Canadien anglais », *Le Devoir*, le 18 septembre 1969 ; Clark Pearson, « Le jeu complexe de la vie et des lois dans la question linguistique », *Le Devoir*, le 20 septembre 1969 et Alfred Warkentin, « Le temps est mal choisi pour les conflits à Saint-Léonard », *La Presse*, le 18 septembre 1969.

²⁵ Peter Presunka, « The Canadian concept », *The Gazette*, le 23 septembre 1969.

du Canada et devait donc répondre à ces critères selon l'auteur. Comme pour les éditoriaux, la communauté anglophone raisonnait d'un point de vue canadien. Ottawa étant la capitale, les provinces devaient suivre les directives du gouvernement fédéral. Souvent, il y a eu une tendance à occulter le caractère particulier du Québec. Autant du côté anglophone, on avait une vision pro-canadienne, autant du côté des nationalistes francophones, la tendance était pro-québécoise et pro-francophone, ce qui entraînait l'impossibilité d'une entente sur la question linguistique. Cette idée mise en évidence fut probablement un facteur déterminant qui a empêché à un règlement pacifique de la crise de Saint-Léonard.

Beaucoup d'anglophones vantèrent le bien-fondé de l'apprentissage des deux langues, soit l'anglais et le français, à l'école et dans la vie de tous les jours. Le Québec représentait cet avantage : « The children can read and write in both English and French²⁶. » Une lettre fut même envoyée par un psychologue du Ministère de l'éducation qui prouva scientifiquement les côtés positifs du bilinguisme : « The bilingual brain is a superior instrument compared with the unilingual brain [...]; bilingual undergraduates scored higher in verbal intelligence test of various types than their unilingual counterparts²⁷ », ce qui nous montre bien les vertus du bilinguisme. Il a découlé de cet article une volonté de prouver scientifiquement la capacité intellectuelle à l'apprentissage de deux langues. Par ailleurs, le français et l'anglais ont des propriétés bien spécifiques mais qui sont complémentaires. « The combination of the extraordinary capacity of the English language to express practical, pragmatic, action oriented, thinking with the fine, highly cultivated, reason and feeling oriented qualities of the French

²⁶ C. Auger, « Saint-Leonard missing factor », *The Montreal Star*, le 6 juillet 1968.

²⁷ M. Koerbel, « Bilingualism is vitally important and it's up to the school system », *The Montreal Star*, le 8 septembre 1968.

language, definitely leads in every person able to speak both languages to a well differentiated, complex and rich intellect²⁸. » Mais l'auteur de cette lettre ne s'est pas arrêté à cette démonstration, il encourageait en effet les écoles protestantes à faire de même, à faire une plus grande place à l'enseignement du français. De plus dans ses écrits, le psychologue du Ministère de l'éducation était très favorable au bilinguisme à l'échelle canadienne. Ceci sous-entendait la possibilité d'une atténuation des francophones, à savoir cette crainte de devenir minoritaire dans la province du Québec. L'auteur conclut son article en critiquant la structure scolaire, qu'il jugeait trop confessionnelle. Elle représentait un obstacle pour tous les étudiants non-catholiques qui ne pouvaient pas s'inscrire dans les écoles de la C.E.C.M., même s'ils étaient désireux d'apprendre le français. Tandis que les écoles protestantes pouvaient s'en accommoder. Cette idée s'est confirmée lorsqu'en 1969 le P.S.B.G.M. proposa l'accès de ses écoles aux élèves d'origine italienne afin de résoudre la crise de Saint-Léonard.

Par ailleurs, quelques lettres d'opinion firent référence à l'exemple manitobain, où le gouvernement provincial a reconnu le droit des francophones vivant au Manitoba. Une lectrice insista pour que ce bilinguisme soit instauré partout au Canada²⁹. Concernant les Franco-Manitobains, ils exprimèrent leur sympathie à l'endroit des parents anglophones et italiens de Saint-Léonard parce qu'ils ont rencontré « les mêmes difficultés durant 80 ans, mais dans le sens contraire³⁰. » Edward Schreyer, premier ministre du Manitoba en cette fin des années 1960, évoqua une certaine responsabilité des provinces anglophones. « La cause profonde de la crise

²⁸ M. Koerbel, « Bilingualism is vitally important and it's up to the school system », *The Montreal Star*, le 8 septembre 1968.

²⁹ M. Kingwell, « Bilingualism from coast to coast would make us all Canadians », *The Gazette*, le 27 septembre 1968.

³⁰ « Les francophones du Manitoba expriment leur sympathie aux parents de Saint-Léonard », *Le Devoir*, le 17 septembre 1968.

de Saint-Léonard est l'attitude adoptée par les provinces anglophones depuis de nombreuses années. Quand les provinces anglophones auront facilité davantage l'accès aux études en français, la campagne soutenue par des éléments radicaux du Québec perdra de son intensité³¹. » En fait, Edward Schreyer conforte l'idée de départ, à savoir l'importance que l'on devrait accorder au bilinguisme et à une reconnaissance accrue du peuple francophone du Canada.

Dans cette même optique, un prêtre de l'Association of English Roman Catholic High School Chaplains of Greater Montreal, dans une lettre envoyée au *Star*, s'insurgea contre l'inactivité du gouvernement à enrayer la crise et à faire pression sur le M.I.S. afin d'interdire leur programme et de remettre en vigueur le bilinguisme dans les écoles élémentaires de Saint-Léonard : « We maintain and defend the right of every citizen in Quebec³². » Ainsi, cette association religieuse prit la défense des minorités ethniques. Mais cette intervention d'ordre religieux pourrait sous-entendre une certaine critique à la laïcisation de l'enseignement. En effet, avant 1964, l'éducation était sous la férule des ecclésiastiques. Mais avec l'impulsion de la Révolution tranquille, l'État québécois est devenu central et remplaça rapidement l'Église dans ses prérogatives avec la création d'un ministère de l'Éducation.

Parmi les lettres ouvertes, nous avons à notre disposition des opinions de quelques Néo-Canadiens qui se sont objectés à l'imposition de l'unilinguisme français à Saint-Léonard. Eux aussi partagèrent cette vision canadienne du bilinguisme. Une Néo-Canadienne s'objecta contre le M.I.S. et ses partisans. « It is the parents, in my opinion, who are separatists and not their

³¹ « Ed Schreyer, l'attitude des provinces anglophones est à la racine de la crise de Saint-Léonard », *Le Devoir*, le 2 octobre 1969.

³² Dominic McCormack, « Catholic chaplains vigorously oppose what has happened in Saint-Leonard », *The Montreal Star*, le 22 septembre 1969.

children who are the best ambassadors and do not discriminate against each other either racially nor socially³³. » De plus, elle n'hésita pas à reprocher à la population québécoise francophone une certaine responsabilité dans l'accueil et l'intégration des immigrants : « they [immigrants] are met and welcomed, if they are met and welcomed at all by their own ethnic groups³⁴. » Par ailleurs, en enlevant les droits aux minorités, il en découlait un spectre de la part des Néo-Canadiens d'être considérés comme des citoyens de seconde zone : « the immigrant to Quebec is being made, or will be made in the future to feel the stigma of a second class citizen³⁵. » Il ne fait aucun doute qu'au cours de cette période la domination socio-économique appartenait essentiellement à la communauté anglophone. Les francophones ainsi que les Néo-Canadiens étaient en concurrence sur le marché du travail³⁶. Ces Néo-Canadiens comprirent rapidement que l'anglais pourrait améliorer leur situation sociale. En se restreignant au français, ils n'auraient que peu de chance à sortir de leur condition, d'où cette peur de devenir des citoyens de seconde zone. Une autre lettre fit référence à ce point de vue: « the Italians as all immigrants, would be stupid to learn French, when they arrive here, French being the minority language, the language of humiliation, the workless language and above all the language of joblessness and of unemployment³⁷. » Il en ressort une nouvelle fois un problème lié principalement à l'économie et donc s'attaquer à l'école n'était qu'un faux problème. L'anglais étant la langue du pouvoir, apprendre plutôt le français pourrait être un obstacle à une ascension sociale.

³³ Christina Chlipalski, « Star with the children », *The Gazette*, le 12 septembre 1969.

³⁴ Christina Chlipalski, « Star with the children », *The Gazette*, le 12 septembre 1969

³⁵ Christina Chlipalski, « The future immigrant to Quebec », *The Gazette*, le 26 septembre 1969.

³⁶ Painchaud et Poulin, *Les Italiens au Québec*, p. 142.

³⁷ Anonyme, « The issue to the fore in Saint-Leonard isn't one to be solved in the schools », *The Montreal Star*, le 12 septembre 1968.

Comme dernier point, on a eu un certain nombre de lettres qui dévoilèrent une inquiétude à voir se répandre les partisans du M.I.S. dans toute la province et ainsi imposer à toutes les minorités, y compris la communauté anglophone, une obligation d'apprendre le français, ce qui sous-entend une crainte évidente de perdre ses droits acquis dans le passé. Même s'il est vrai que les anglophones du Québec se rangèrent majoritairement derrière les Italiens, nous pouvons supposer un intérêt de leur part à ce que les unilinguistes soient défaits. Diverses citations nous ont montré cette appréhension : « We must all help the parents of Saint-Leonard because their fight is our fight³⁸ »; « Our basic citizenship rights are threatened when a community of people is forced by an unconstitutional law to assume the dictates and ideals of those in power³⁹ »; «Unilingualism like separatism, is a movement back to the Dark Ages, that a retreat from the reality of our times⁴⁰ »; voilà quelques exemples qui montrent une certaine angoisse de la part de la communauté anglophone. Cette crainte s'est accentuée au cours de la crise de Saint-Léonard face aux contradictions gouvernementales et à une certaine passivité. C'est pourquoi, comme dans les éditoriaux de la presse anglophone, des lecteurs demandèrent une intervention du gouvernement fédéral. « The time for preventive action is almost gone. Although education is under the jurisdiction of the provincial government, justice is a federal matter [...]. If we cannot receive true justice in our dealing with Quebec, our Canadian government has a duty to protect us and ensure our security and our freedom⁴¹. » Rappelons que Pierre Elliot Trudeau soutenait les Italiens et les anglophones du Québec dans leur combat contre l'imposition de l'unilinguisme français.

³⁸ Francis Williamson, « Saint-Leonard fight is a fight that's no confined to one area », *The Montreal Star*, le 11 septembre 1968.

³⁹ Heather Hall, « Saint-Leonard crisis prompt protest », *The Gazette*, le 1969.

⁴⁰ Allen Goodings, « Unilingualism. A retreat from reality », *The Gazette*, le 10 septembre 1968.

⁴¹ Phyllis Mass, « The language situation in Quebec », *The Gazette*, le 10 septembre 1968.

Comme pour les francophones, les lettres envoyées par la communauté anglophone nous montrent une certaine émotivité. Le point le plus important pour ces derniers était de respecter le bilinguisme instauré par le gouvernement fédéral. Mais ce qui est frappant, ce fut cette crainte de voir les droits des anglophones disparaître. D'un côté, nous avons des francophones qui sont conditionnés par la question de la survivance et de l'autre des anglophones qui ne désiraient en aucune mesure perdre un droit fondamental, celui de la langue d'instruction.

III – OPINIONS DE LA COMMUNAUTÉ ITALIENNE

Les Italo-Québécois furent au cœur du conflit linguistique et devinrent pour certains le symbole de la résistance à l'imposition de l'unilinguisme français pour toutes les minorités ethniques au Québec. Ils furent omniprésents tout au long de la crise de Saint-Léonard, refusant une assimilation forcée à la culture française du Québec, en alléguant le droit à la liberté individuelle de chaque Canadien et en repoussant l'idée d'être considérés comme des citoyens de seconde zone. Il en a découlé des revendications qui ont été communiquées par tous les quotidiens de la presse montréalaise sous forme de lettres ouvertes. Nous avons ainsi trois textes à notre disposition qui furent transmis par des représentants de la communauté italo-québécoise où l'on peut entrevoir leurs récriminations vis-à-vis des décisions du M.I.S.. Ces écrits ne furent guère agressifs. Ces lettres sont adressées principalement aux francophones, avec le désir d'expliquer les causes quant au choix de l'anglais comme langue d'enseignement ou encore leurs sentiments face à cette crise de Saint-Léonard.

Les deux premières lettres d'opinion furent envoyées au *Devoir* par Guiseppe Turi, qui était en 1968 le secrétaire du Service de coordination Italo-canadien⁴². Tandis que la troisième fut communiquée à toute la presse montréalaise, par Nick Ciamarria qui était vice-président de l'Association des parents anglophones lors de la crise de Saint-Léonard⁴³. Ces deux représentants de la communauté italienne étaient de farouches opposants au Mouvement de l'Intégration Scolaire et aux partisans unilinguistes français. Par ailleurs, nous pouvons supposer que ces deux personnalités étaient des porte-parole de la communauté italienne dont les opinions reflétaient les attentes, les craintes et les préoccupations de leur groupe. De manière générale, les grandes idées qui ont pu se dégager de ces lettres furent soit le retour à un statu quo avec la réouverture des classes bilingues dans les écoles élémentaires de Saint-Léonard, soit la création de lois linguistiques et scolaires afin d'éviter toute discrimination contre les minorités ethniques. En fait, Nick Ciamarria et Guiseppe Turi se sont faits les avocats de la défense des droits des Italiens de Saint-Léonard. L'impression qui est ressortie de l'argumentation des deux auteurs fut d'être au milieu d'un conflit historique entre francophones et anglophones, dont finalement les victimes se sont trouvées à être les Italiens.

À propos du programme mis en place par les unilinguistes français, Nick Ciamarria affirma que « la commission scolaire de Saint-Léonard écarta de ses programmes l'enseignement de l'anglais, rendant l'instruction obligatoire en langue française pour tous les élèves [...] ». Beaucoup d'entre nous sommes venus ici, en Amérique, sans en connaître ni les structures

⁴² Guiseppe Turi, « L'affaire Saint-Léonard ou l'étrange destin des Néo-Québécois », lettre ouverte dans *Le Devoir*, le 21 septembre 1968 et Guiseppe Turi, « La communauté italienne et la politique linguistique », lettre ouverte dans *Le Devoir*, le 5 décembre 1968.

⁴³ Nick Ciamarria, « Pourquoi cette discrimination contre les seuls Italiens? », lettre ouverte dans *Le Devoir* et *La Presse*, le 22 septembre 1969 et Nick Ciamarria, « Italians ask Quebec not to trample on immigrants' rights », lettre ouverte dans *The Montreal Star* et *The Gazette*, le 24 septembre 1969.

démographiques, ni l'organisation administrative⁴⁴. » Dans cette citation, on trouve tout de même une petite erreur, probablement volontaire de la part de l'auteur. Effectivement, la commission scolaire exigeait tout de même que l'anglais soit enseigné comme langue seconde, cet enseignement n'a pas été évincé du programme d'éducation. Par contre, il est vrai qu'il y avait probablement un certain manque d'informations pour les nouveaux venus, concernant les dynamiques et les caractéristiques du Québec. Le ministère de l'Immigration du Québec, créé en décembre 1968, va tenir ce rôle afin de mieux préparer tous les futurs arrivants et de rectifier les erreurs commises dans le passé.

Dans un même ordre d'idées, les trois lettres d'opinion tentèrent également de justifier cette ambition des parents italiens de choisir l'enseignement de l'anglais pour leurs enfants au lieu du français. Tout d'abord, les représentants de la communauté italienne mirent en évidence que ce choix était relié principalement à des motifs économiques, l'anglais étant synonyme d'ascension sociale et de majorité en Amérique du Nord : « Immigration is essentially an economic fact, and given the pitiless laws of the economy, we are obliged, after landing here, to learn the English language, the language spoken all over the continent⁴⁵. » Il ressort de ces écrits une vision globale, on parle à l'échelle continentale, tandis que pour les unilinguistes français, ce fut au niveau québécois, voire même local, que se sont portées leurs revendications. De plus, comme il est mentionné dans cette citation, les Italiens se sont installés au Canada essentiellement pour des raisons économiques. Néanmoins les deux représentants de la communauté italienne n'insistèrent pas tellement sur cet aspect. Nous pourrions simplement

⁴⁴ Nick Ciamarra, « Pourquoi cette discrimination contre les seuls Italiens? », lettre ouverte dans *Le Devoir et La Presse*, le 22 septembre 1969.

⁴⁵ Nick Ciamarra, « Italians ask Quebec not to trample on immigrants' rights », lettre ouverte dans *The Montreal Star et The Gazette*, le 24 septembre 1969.

émettre l'hypothèse que les auteurs ne désiraient probablement pas scandaliser l'opinion publique francophone pendant cette période de crise. En affichant clairement que les Italiens avaient été motivés d'immigrer essentiellement pour des choix économiques, cela aurait pu donner des arguments supplémentaires aux nationalistes et ainsi renforcer l'animosité qui opposait les deux communautés.

En second lieu, le désintéressement de la société québécoise vis-à-vis des immigrants a joué un rôle considérable quant au choix de la langue anglaise de la part des Italiens. « [II] faut compter l'indifférence voire l'hostilité passées des autorités et de la population québécoise envers les immigrants⁴⁶. » Et finalement, « nous ne croyons pas qu'une politique scolaire basée sur les différences ethniques soit la meilleure façon d'intégrer tous les citoyens et résidents du Québec à la société francophone de notre province⁴⁷ », ce qui sous-entend que la communauté italienne dans le cas où ce conflit perdurerait, accentuerait cette volonté à une généralisation de l'apprentissage de la langue anglaise et rendrait la situation plus qu'explosive. Ainsi, Guiseppe Turi évoqua une balkanisation du Québec⁴⁸. Cette expression fait référence aux États qui formaient l'ex-Yougoslavie, qui furent souvent mêlés à des conflits interethniques mais également au déclenchement de la première guerre mondiale. Cette région européenne a ainsi connu au cours de son histoire des situations explosives. On dénote une intention de dramatiser la situation de la part du secrétaire du Service de coordination Italo-canadien lorsqu'il évoque la possibilité d'une lutte ethnique en faisant un parallèle entre les Balkans et Saint-Léonard.

⁴⁶ Guiseppe Turi, « L'affaire Saint-Léonard ou l'étrange destin des Néo-Québécois », lettre ouverte dans *Le Devoir*, le 21 septembre 1968.

⁴⁷ Guiseppe Turi, « La communauté italienne et la politique linguistique », lettre ouverte dans *Le Devoir*, le 5 décembre 1968.

⁴⁸ Guiseppe Turi, « L'affaire Saint-Léonard ou l'étrange destin des Néo-Québécois », lettre ouverte dans *Le Devoir*, le 21 septembre 1968.

En même temps, le représentant de la communauté italienne comprenait aisément la situation délicate des francophones dans la province du Québec : « les choses pourraient se gâter assez rapidement au Québec, si l'immigration continue d'être aussi nombreuse et si le taux de natalité continue à baisser chez les Canadiens français comme cela se produit depuis quelques années », tout en indiquant que les « 600 000 Néo-Québécois qui se sont installés au Québec depuis la seconde guerre mondiale, même s'il sont presque tous intégrés au groupe canadien anglais, n'ont pas encore fait pencher la balance du côté anglais au Québec⁴⁹. » Nick Ciamiarra abonda dans le même sens : « Nous avons choisi la langue anglaise parce que, au Canada, c'est la langue de la majorité; non pas parce que les anglophones nous soient plus sympathiques que les francophones ou parce que nous avons des rapports plus profonds d'amitié avec les Anglais du Canada [...]. Nous avons seulement choisi la langue anglaise parce que c'est la langue qui nous donne du pain par le travail, et nous sert seulement d'instrument en vue d'insérer au sein de la société et de jouir d'un avenir mieux assuré dans ce nouveau monde⁵⁰. » À travers ces quelques citations, on sent un désir de rassurer la majorité francophone. Même en apprenant l'anglais, il n'est pas certain qu'un immigrant puisse adopter la communauté anglophone. Les immigrants italiens, du moins au Québec, ont su développer au cours du temps une appartenance à leur pays d'origine, se considérant avant tout comme des latins et des catholiques, ayant leur propre culture ou encore leur propre quartier. Claude Painchaud parlera d'italianité, car les Italiens ont su préserver leur langue et leurs traditions, s'adaptant à leur nouvelle patrie tout en se dotant

⁴⁹ Guiseppe Turi, « L'affaire Saint-Léonard ou l'étrange destin des Néo-Québécois », lettre ouverte dans *Le Devoir*, le 21 septembre 1968.

⁵⁰ Nick Ciamarria, « Pourquoi cette discrimination contre les seuls Italiens? », lettre ouverte dans *Le Devoir et La Presse*, le 22 septembre 1969.

d'institutions comme des écoles ou encore des églises⁵¹. En fait, les Italiens n'ont privilégié aucun des peuples fondateurs.

Dans un dernier point, les porte-parole italiens ont mis en évidence la responsabilité du gouvernement unioniste d'agir concrètement afin d'enrayer la crise : « Ne serait-il pas plus juste et plus rationnel que le gouvernement du Québec se décide une fois pour toutes, à établir une politique linguistique et culturelle⁵²? » Dans leurs conclusions, nous pouvons également retrouver des recommandations assez distinctes. Soit un retour au statu-quo à Saint-Léonard avec la réouverture des classes bilingues dans les écoles élémentaires dans cette commission scolaire, soit « l'adoption d'une politique linguistique typiquement québécoise, pourvu que cette politique soit sage, équitable et uniforme pour les citoyens⁵³. » Le reproche des Italo-Québécois de Saint-Léonard à l'encontre des partisans du M.I.S. a été qu'ils se sont attaqués uniquement à la communauté italienne d'une municipalité, sans une politique générale adéquate :

Si l'on décidait de passer des lois concernant les immigrants déjà au Québec, il faudrait alors qu'elles s'appliquent à tous, sans aucune exception et non seulement à des gens qui ont la malchance (ironie du sort) d'être catholiques et à majorité d'origine italienne. Mais en agissant comme on est en train de le faire à Saint-Léonard, on ne fait purement et simplement que de la discrimination tout court envers un groupe ethnique qui serait porté tout naturellement à s'intégrer aux Canadiens français⁵⁴.

Cette citation nous montre que l'auteur a voulu évoquer l'ouverture d'esprit de sa communauté, pouvant accepter des compromis. Mais en contrepartie, une uniformisation du programme

⁵¹ Painchaud, *Processus migratoire...*, p. 87.

⁵² Guisepppe Turi, « L'affaire Saint-Léonard ou l'étrange destin des Néo-Québécois », lettre ouverte dans *Le Devoir*, le 21 septembre 1968.

⁵³ Nick Ciamarria, « Pourquoi cette discrimination contre les seuls Italiens? », lettre ouverte dans *Le Devoir et La Presse*, le 22 septembre 1969.

⁵⁴ Guisepppe Turi, « L'affaire Saint-Léonard ou l'étrange destin des Néo-Québécois », lettre ouverte dans *Le Devoir*, le 21 septembre 1968.

scolaire englobant tous les francophones, les Néo-Québécois mais aussi les anglophones présents dans la province seraient plus juste et moins discriminatoire. Dans le cas de la crise de Saint-Léonard, Guiseppe Turi et Nick Ciamarria parlaient de discrimination spécifique avec ces directives du M.I.S. ne concernant que les Italiens.

Ainsi, ces lettres ouvertes nous ont permis d'apercevoir quelques avis de la communauté italienne, sous l'égide de deux porte-parole. Nous avons pu discerner à la fois leurs revendications au cours de cette crise de Saint-Léonard, mais aussi un appel à la tolérance envers les minorités ethniques, c'est-à-dire un peu plus de compréhension sur les motivations des immigrants quand ils doivent intégrer une nouvelle société. La détermination des deux auteurs a été d'insister sur la vision de la communauté italienne face au conflit linguistique. Par ailleurs, nous avons pu remarquer une certaine ouverture des auteurs à l'endroit des francophones. L'objectif de ces lettres ouvertes ne fut pas d'offenser et d'indigner la majorité québécoise. Donc, il n'en est ressorti que très peu d'agressivité vis-à-vis des francophones, seulement une certaine appréhension de voir les droits des minorités bafoués et la crainte d'une lutte ethnique dans la municipalité qui avait toutes les chances, à cette période, de se répandre dans toute la province.



Dans ce chapitre, nous avons pu voir les diverses opinions des communautés francophone, anglophone et italienne. À travers les lettres ouvertes, nous avons ainsi remarqué toute l'agitation qu'a pu provoquer la crise de Saint-Léonard. Cette querelle scolaire, transformée rapidement en

un conflit linguistique, a mis en évidence les nouveaux enjeux de la société québécoise voire canadienne en cette fin des années 1960. D'un côté des francophones, soucieux de préserver leur survivance, et de l'autre, des anglophones défendant leurs privilèges et leurs droits. Et au milieu, se trouvaient les Italiens qui désiraient se frayer un chemin dans leur nouvelle patrie, espérant connaître une ascension sociale et être considérés comme des citoyens canadiens à part entière.

Il résulta de ces lettres ouvertes des différences marquantes par rapport aux éditoriaux, surtout concernant les francophones. Effectivement, l'émotivité a joué un très grand rôle où souvent la nuance ne fut pas de rigueur. Rares furent les lettres envoyées par les francophones qui prirent position en faveur des minorités ethniques. Bien au contraire, on dénonça avec virulence le comportement des Italiens et des anglophones. Les éditoriaux du *Devoir* sous la plume de Claude Ryan étaient nuancés, tandis que *La Presse* prenait partie pour les minorités ethniques. Le nationalisme dans la plupart des lettres joua un rôle prépondérant où nous pouvons voir qu'à cette période il devenait de plus en plus influent. Concernant les courriers des anglophones et des Néo-Canadiens, ils se rapprochaient un peu plus des éditoriaux du *Montreal Star* et de la *Gazette*, comme la défense des droits des minorités, le respect du bilinguisme ou encore l'importance du gouvernement fédéral, considéré comme l'autorité suprême.

CONCLUSION

Comme nous avons pu le voir tout au long de cette étude, la crise de Saint-Léonard fut d'une grande complexité. De manière générale, il en est ressorti une incompréhension générale, un véritable dialogue de sourds entre toutes les parties concernées. Cette question du choix de la langue a bouleversé l'ensemble du Québec et a créé de vives inquiétudes pour la population. Une revanche des berceaux n'ayant pas eu lieu, la langue anglaise beaucoup plus attrayante que le français a poussé certaines personnalités à déployer des mesures très fermes. Des mouvements nationalistes ou encore des partis politiques comme le R.I.N. ou le M.S.A. désiraient une francisation des Néo-Québécois. On comprit rapidement que les immigrants représentaient un enjeu vital afin de s'assurer une majorité définitive au Québec. Mais pour de nombreux Néo-Québécois, l'anglais est synonyme d'une possibilité d'ascension sociale puisqu'elle est la langue de l'économie. Bien que les écoles élémentaires de Saint-Léonard pratiquaient un enseignement bilingue, des études de la part de la C.E.C.M. et de quelques commissaires ont révélé que les élèves d'ascendance italienne choisissaient l'anglais dès le secondaire comme langue principale et délaissaient le français.

C'est ainsi que Saint-Léonard devint en 1968 le centre des préoccupations pour un grand nombre de francophones, d'anglophones et d'Italo-Québécois. La ville de Saint-Léonard était marquée par une forte implantation de la communauté italienne. Elle n'échappait pas à la règle, c'est-à-dire que l'espoir d'une réussite sociale reposait essentiellement sur l'apprentissage de la langue anglaise. Deux idéologies se sont alors affrontées en 1968 avec la décision des commissions locales d'abolir les classes bilingues de Saint-Léonard et d'imposer par conséquent

l'unilinguisme français, qui souleva un débat qui devint très rapidement un enjeu national. Concernant la communauté anglophone du Québec, elle prit la défense de la communauté italienne arguant le droit immuable des parents à choisir la langue d'enseignement des parents pour leurs enfants. Elle refusait qu'on puisse imposer un unilinguisme français au Québec en sachant également que les autres provinces dans un même temps reconnaissaient de plus en plus l'idée d'un bilinguisme et d'un biculturalisme au Canada. Par exemple, une personnalité comme Robert Beale, président de l'Association des parents anglophones de Saint-Léonard, se fit le porte-parole privilégié de la communauté italienne et défendit ardemment les droits individuels de chaque Québécois aussi bien devant les tribunaux que devant les politiciens.

La presse montréalaise s'est montrée très active durant la crise de Saint-Léonard. *Le Devoir*, *La Presse*, *The Gazette* et *The Montreal Star* ont relaté du point de vue journalistique les événements de la crise mais aussi ont réfléchi sur les impacts du conflit. Chacun des journaux a son point de vue. Ainsi *Le Devoir* a proposé une vision nuancée, tentant de voir chacune des parties opposées. Les réflexions de ce journal se sont faites principalement sous la plume de son directeur Claude Ryan. Son regard posé sur les événements de la crise a montré une certaine amertume puisque le dialogue a été banni et aucun compromis n'a eu lieu. Au cours de cette crise, *La Presse* fut un peu plus partisane, en prenant la défense de la communauté italienne. Étant de tendance libérale, elle condamna ardemment la politique pratiquée par les commissaires de Saint-Léonard d'imposer l'unilinguisme français en sachant qu'aucune politique nationale n'avait été faite par le gouvernement du Québec. *The Gazette* et *The Montreal Star*, deux quotidiens de langue anglaise, dénoncèrent eux aussi la décision de la commission scolaire de Saint-Léonard d'imposer l'unilinguisme français. Par contre, leur argumentation tout au long des éditoriaux s'est tournée essentiellement vers le respect des droits individuels. Donc pour les

journalistes de la *Gazette* et du *Star*, la communauté italienne était dans son droit le plus légitime de s'opposer aux unilinguistes.

En revanche, en étudiant les lettres ouvertes, les francophones du Québec se sont montrés en accord avec le M.I.S. et les commissaires de Saint-Léonard. Cette peur de devenir minoritaire a sans doute poussé une grande partie de la population à soutenir cette décision d'abolir les classes bilingues pour favoriser l'unilinguisme français. Avec ce conflit linguistique, on a pu ainsi entrevoir les enjeux de la société québécoise, c'est-à-dire cette volonté de préserver sa majorité mais de s'affirmer en tant que francophone au Québec ainsi qu'au Canada. Tandis que pour la communauté italienne de Saint-Léonard, elle s'est sentie victime et lésée. Il en est ressorti pour ces derniers une impression d'être pris au piège, ne pouvant choisir leur avenir et d'être considérés comme des citoyens de troisième ordre. De plus, si l'on pousse notre réflexion, les Italiens représentaient un espoir pour tous les nouveaux immigrants au respect des droits de chaque citoyen.

Les politiciens ne purent échapper à la crise. Effectivement, l'État devenant dans les années 60 responsable de l'éducation, le gouvernement de l'Union nationale ne put régler ce conflit. Devant une certaine inertie dans un premier temps, Jean-Jacques Bertrand et ses ministres proposèrent la loi 63 qui fut un échec complet devant l'opinion publique. Cette loi fut jugée trop astreignante pour la communauté italienne puisque malgré le libre choix de la langue d'enseignement, chaque immigrant devait maîtriser le français. Pour les mouvements nationalistes, cela provoqua un véritable tollé. Ainsi devant l'échec de la loi, l'Union Nationale fut défaite par les libéraux de Robert Bourassa en 1970. Pris lui aussi en pleine tourmente devant le conflit linguistique et le débat instauré depuis 1968, le gouvernement proposa à son tour la loi

22 le 21 mai 1974¹. Comme pour la loi 63, ce fut une autre désillusion. Cette dernière forçait chaque élève à passer des tests en anglais pour pouvoir intégrer une école anglaise. Une nouvelle fois, les Italo-Québécois trouvaient que ces tests entravaient la liberté du choix de la langue et la promotion sociale. Ce conflit linguistique nuisant toujours au gouvernement provoqua la défaite de Robert Bourassa et donna lieu à la victoire en 1976 du Parti Québécois de René Lévesque. Cette élection fut importante car la loi 101 fut promulguée par la suite ce qui permit d'endiguer le conflit linguistique. Cette loi 101 restreignit « l'accès à l'école anglaise aux enfants qui ont déjà commencé leurs études en anglais et à ceux dont le père ou la mère ont fait leurs études primaires en anglais au Québec². » Bon nombre de francophones trouvèrent cette loi juste et adéquate. Mais la communauté italienne s'y est également opposée car elle faisait du français la langue officielle du Québec. C'est ainsi qu'en 1977, on dénombrait encore des élèves d'ascendance italienne qui occupèrent des écoles anglaises illégalement³.

Tout au long de cette crise, il nous est possible d'affirmer que les Italo-Québécois ne furent pas assimilés par la majorité francophone. Bien au contraire, cette crise de Saint-Léonard leur a permis de renforcer leur ethnicité, leur italianité et ils ont vu chez les francophones une certaine discrimination et chez les anglophones une forme de réussite sociale. Du côté des francophones, surtout du côté des mouvements nationalistes, ce fut en quelque sorte une victoire puisqu'en définitive on imposa le français aux nouveaux venus, ce qui marqua par la même occasion une affirmation du fait français au Canada. Mais cette crise linguistique qui dura environ huit années a certainement creusé à cette période un fossé entre les communautés.

¹ Painchaud et Poulin, *Les Italiens au Québec*, p. 175.

² Dufour, *Histoire de l'éducation au Québec*, p. 96.

³ Painchaud et Poulin, *Les Italiens au Québec*, p. 177.

Afin d'améliorer ce mémoire, une étude des journaux de langue italienne comme *Il Citadino Canadese* aurait pu approfondir un peu plus notre sujet et compléter l'argumentation en ce qui concerne la communauté italienne. Même si nous avons répertorié quelques articles présentant l'opinion des Italo-Québécois, il aurait été intéressant de présenter un éventail plus large. De plus, une autre perspective aurait pu être montrée en réalisant une enquête orale auprès de quelques journalistes ou personnalités qui ont couvert ou vécu la crise de Saint-Léonard et du conflit linguistique. Mais dans son état, cette étude nous montre toute la richesse de l'histoire du Québec dans les années 1960. Ce mémoire nous explique les origines du conflit linguistique au Québec. Cela peut nous aider à comprendre, à l'heure actuelle, le combat mené par une partie de la population québécoise pour la sauvegarde de la langue et de la culture française.

BIBLIOGRAPHIE

Sources

Le Devoir

I – Articles

LECLERC, Jean-Claude. « Les associations anglophones interviennent dans le conflit ethnique de Saint-Léonard », le 4 juin 1968.

LECLERC, Jean-Claude. « Que va-t-il se passer à Saint-Léonard où le M.I.S. détiendra la majorité...? », le 12 juin 1968.

« Sur la victoire du M.I.S. à Saint-Léonard », le 12 juin 1968.

« Contestation des dernières élections de Saint-Léonard », le 25 juin 1968.

« La police hésite de recourir à la force », le 3 septembre 1968.

TARD, Louis-Martin. « Nous tiendrons jusqu'au bout, affirme-t-on dans les deux camps », le 5 septembre 1968.

LECLERC, Jean-Claude. « Un compromis à Saint-Léonard », le 5 septembre 1968.

« L'affaire Saint-Léonard ne cesse de prendre de l'ampleur », le 5 septembre 1968.

LECLERC, Jean-Claude. « La Cour demande l'injonction contre la commission de Saint-Léonard », le 10 septembre 1968.

BARBERIS, Robert. « René Lévesque et le conflit de Saint-Léonard », le 10 septembre 1968.

« Pour les anglophones, une École séparée à Saint-Léonard », le 14 septembre 1968.

ROY, Michel. « Un gouvernement libéral rétablirait temporairement le statu-quo à Saint-Léonard », le 17 septembre 1968.

LECLERC, Jean-Claude. « La Cour refuse l'injonction réclamée contre l'unilinguisme à Saint-Léonard », le 26 septembre 1968.

LÉPINE, Normand. « Les commissaires Langlois et Girard sont confirmés à leur poste », le 21 mai 1969.

« Les positions se raidissent à la veille des élections », le 6 juin 1969.

FRANCOEUR, Gilles. « Saint-Léonard, les deux camps en viennent aux poings », le 4 septembre 1969.

LESAGE, Gilles. « Lévesque défend les droits scolaires des anglophones », le 4 septembre 1969.

FRANCOEUR, Gilles. « La situation est toujours explosive à Saint-Léonard », le 6 septembre 1969.

LESAGE, Gilles. « Une lueur d'espoir à Saint-Léonard, les commissaires adoptent une formule de compromis », le 6 septembre 1969.

DESHAIES, Guy. « Le maire proclame la loi de l'émeute », le 11 septembre 1969.

GODIN, Pierre. « Qui dit la vérité ? », le 20 septembre 1969.

II – Éditoriaux

PRINCE, Vincent. « Le problème scolaire à Saint-Léonard », le 7 juin 1968.

PRINCE, Vincent. « Sur la victoire du M.I.S. à Saint-Léonard », le 12 juin 1968.

RYAN, Claude. « Le conflit non réglé de Saint-Léonard », le 12 juin 1968.

- RYAN, Claude. « Une politique linguistique pour le Québec », le 5 septembre 1968.
 RYAN, Claude. « De la dissidence au fascisme », le 5 décembre 1968.
 RYAN, Claude. « Les fruits amers de l'intolérance », le 5 septembre 1969.
 RYAN, Claude. « Une politique linguistique pour le Québec », le 6 septembre 1969.
 RYAN, Claude. « De l'huile sur le feu », le 11 septembre 1969.
 RYAN, Claude. « Une mentalité étrangère à l'esprit de Montréal », le 18 septembre 1969.

III – Lettres ouvertes

- LÉGER, Jean-Marc. « Saint-Léonard ou l'honneur du Québec », le 14 juin 1968.
 Anonyme. « Les francophones du Manitoba expriment leur sympathie aux parents de Saint-Léonard », le 17 septembre 1968.
 POIRIER, Jacques. « Deux poids, deux mesures », le 18 septembre 1968.
 TURI, Guisepe. « L'affaire Saint-Léonard ou l'étrange destin des Néo-Québécois », le 21 septembre 1968.
 LALANDE, Jacques. « Problèmes linguistiques et structures scolaires », le 26 septembre 1968.
 TURI, Guisepe. « La communauté italienne et la politique linguistique », le 5 décembre 1968.
 CLAVEAU, Jean-Charles. « La crise de Saint-Léonard, symbole d'un Québec qui lutte pour garder son identité », le 17 septembre 1969.
 SAVAGE, Monsieur. « Le point de vue d'un Canadien anglais », le 18 septembre 1969.
 PEARSON, Clark. « Le jeu complexe de la vie et des lois dans la question linguistique », le 20 septembre 1969.
 CIAMARRIA, Nick. « Pourquoi cette discrimination contre les seuls Italiens ? », le 22 septembre 1969.

La Presse

I – Articles

- GODIN, Pierre. « Intervention de Cardinal à Saint-Léonard », le 3 septembre 1968.
 RACINE, Gilles. « Les 31 assiégeants de l'école Aimé Renaud en sortent triomphants », le 6 septembre 1968.
 L'HEUREUX, Daniel. « Le conflit scolaire Aimé Renaud réglé », le 6 septembre 1968.
 « La victoire du M.I.S. à l'école Aimé Renaud cache un échec », le 7 septembre 1968.
 « Les anglophones veulent se donner une école séparée », le 14 septembre 1968.
 « La marche sur Ottawa, c'est de la provocation », le 14 septembre 1968.
 TREMBLAY, Michel. « Saint-Léonard : le projet d'une école séparée se concrétise », le 18 septembre 1968.
 « La L.I.S. : il n'y aura pas d'école anglaise même privée », le 2 septembre 1969.
 GAGNON, Lysiane. « L'assemblée de la L.I.S. à Saint-Léonard tourne en bagarre raciale », le 4 septembre 1969.
 RIVARD, Lucien. « Manifestation de la L.I.S. à Saint-Léonard », le 11 septembre 1969.
 « Saint-Léonard : L'Association des parents anglophones accepte l'offre de la Commission scolaire protestante », le 13 septembre 1969.
 GODIN, Pierre. « Cardinal contredit Bertrand », le 19 septembre 1969.
 GAGNON, Lysiane. « Le Bill 63 est né d'un compromis », le 23 octobre 1969.

GAGNON, Lysiane. « Le monde de l'éducation est mobilisé contre le Bill 63 », le 28 octobre 1969.
 « Sans politique de francisation les francophones perdraient du terrain », le 3 novembre 1969.

II – Éditoriaux

CORMIER, Guy. « Les Néo-Canadiens et nous », le 5 juillet 1968.
 CHAMPOUX, Roger. « En terrain dangereux », le 4 septembre 1968.
 LAPOINTE, Renaude. « Les mini-sorbonnards », le 5 septembre 1968.
 LAPOINTE, Renaude. « Une situation explosive », le 2 septembre 1969.
 LAPOINTE, Renaude. « Le martyr à la chaise », le 5 septembre 1969.
 LAPOINTE, Renaude. « Allons-nous Monsieur Bertrand ? », le 11 septembre 1969.
 FELTEAU, Cyrille. « Un Saint-Léonard suffit », le 12 septembre 1969.
 FELTEAU, Cyrille. « Sous la poussée de l'État », le 20 septembre 1968.
 CORMIER, Guy. « Qui ira au fond des choses ? », le 20 septembre 1969.

III – Lettres ouvertes

VIGNEAULT, Philippe. « Il ne faut pas oublier les droits des Québécois francophones », le 5 juillet 1968.
 Un québécois. « Il faut appuyer le M.I.S pour sauver notre langue », le 6 septembre 1968.
 TURI, Guiseppe. « L'affaire Saint-Léonard ou l'étrange destin des Néo-Québécois », le 21 septembre 1968.
 TURI, Guiseppe. « La communauté italienne et la politique linguistique », le 5 décembre 1968.
 WARKENTIN, Alfred. « Le temps est mal choisi pour les conflits à Saint-Léonard », le 18 septembre 1969.
 TAILLEFER, M. « Le bilinguisme à terre des hommes », le 19 septembre 1969.
 CIAMARRIA, Nick. « Pourquoi cette discrimination contre les seuls Italiens ? », le 22 septembre 1969.
 DÉCARIE, S. « Il faut que le français soit prioritaire au Québec », le 21 octobre 1969.

The Montreal Star

I – Éditoriaux

« Clash of principles in Saint-Leonard issue », le 4 juillet 1968.
 « French language press », le 6 septembre 1968.
 « The wider issue in Saint-Leonard », le 6 septembre 1968.
 « Saint-Leonard parents appeal for support and warn their plight may spread », le 10 septembre 1968.
 « Linguistic rights must be upheld », le 12 septembre 1968.
 « Seek criminal code to prevent cultural genocide », le 13 septembre 1968.
 « Premier must act on Saint-Leonard », le 4 septembre 1969

II – Lettres ouvertes

AUGER, C. « Saint-Leonard missing factor », le 6 juillet 1968.

KOERBEL, M. « Bilingualism is vitally important and it's up to the school system », le 8 septembre 1968.

WILLIMSON, Francis. « Saint-Leonard fight is a fight that's not confined to one area », le 11 septembre 1968.

Anonyme. « The issue to the fore in Saint-Leonard isn't one to be solved in the schools », le 12 septembre 1968.

McCORMACK, Dominic. « Catholic chaplains vigorously oppose what has happened in Saint-Leonard », le 22 septembre 1969.

CIAMARRIA, Nick. « Italians ask Quebec not to trample on immigrants' rights », le 24 septembre 1969.

The Gazette

I – Éditoriaux

« The winter of discontent starts in Saint-Leonard », le 3 septembre 1968.

« Everybody could lose in Saint-Leonard », le 5 septembre 1968.

« Damaging the French Canadian cause », le 13 septembre 1968.

« Delay is no longer an option », le 5 septembre 1969.

« Saint-Leonard an ominous precedent », le 9 septembre 1969.

« What Saint-Leonard has unsettled », le 20 septembre 1969.

« Local right public wrong », le 23 septembre 1969.

II – Lettres ouvertes

MASS, Phyllis. « The language situation in Quebec », le 10 septembre 1968.

GOODINGS, Allen. « Unilingualism. A retreat from reality », le 10 septembre 1968.

KINGWELL, M. « Bilingualism from coast to coast would make us all Canadians », le 27 septembre 1968.

HALL, Heather. « Saint-Leonard crisis prompt protest », le 22 septembre 1969.

PRESUNKA, Peter. « The Canadian concept », le 23 septembre 1969.

CHLIPALSKI, Christina. « The future immigrant to Quebec », le 26 septembre 1969.

CIAMARRIA, Nick. « Italians ask Quebec not to trample on immigrants' rights », le 24 septembre 1969.

Études

AUDET, Louis-Philippe. *Histoire de l'enseignement au Québec*. Montréal, Holt, Rinehart et Winston, 1971.

BEHIELS, Michael. *Quebec and The Question of Immigration : From Ethnocentrism to Ethnic Pluralism. 1900-1985*. Ottawa, Société historique du Canada, 1991.

- BOISSEVAIN, Jérémy. *Les Italiens de Montréal : l'adaptation dans une société pluraliste*. Ottawa, Société historique du Canada, 1971.
- BOURQUE, Gilles et Anne LEGARE. *Le Québec : la question nationale*. Paris, Maspero, 1979.
- CAPPON, Paul. *Conflit entre les néo-canadiens et les francophones de Montréal*. Québec, Presses de l'Université Laval, 1974.
- CARLOS, Serge et Diane BELANGER. *Monographie sur l'immigration au Québec*. Montréal, Université de Montréal, 1974.
- CALDWELL, Gary. *Les études ethniques : bilan et perspectives*. Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1983.
- COULON, Alain. *L'École de Chicago*. Paris, Presses Universitaires de France, 1992.
- DE BONVILLE, Jean. *Les quotidiens montréalais de 1945 à 1985 : morphologie et contenu*. Montréal, Institut québécois de recherche sur la culture, 1985.
- DION, Léon. *Québec 1945-2000*. Québec, Presses de l'Université Laval, 1987.
- DION, Léon. *Nationalisme et politique au Québec*. Montréal, Hurtubise HMH, 1975.
- DIRECTION DE LA PLANIFICATION DU MEQ. *Revue des politiques d'éducation au Canada*. Québec, mars 1975.
- DUFOUR, Andrée. *Histoire de l'éducation au Québec*. Québec, Boréal, 1997.
- GODIN, Pierre. *La poudrière linguistique*. Montréal, Boréal, 1990.
- GODIN, Pierre. *La lutte pour l'information : histoire de la presse écrite au Québec*. Montréal, Le jour, 1981.
- GODIN, Pierre. *L'information-opium : une histoire politique du journal La Presse*. Montréal, Éditions Parti-Pris, 1973.
- GAGNON, Robert. *Histoire de la Commission des écoles catholiques de Montréal : le développement d'un réseau d'écoles publiques en milieu urbain*. Montréal, Boréal, 1996.
- GOUGEON, Gilles. *Histoire du nationalisme, entrevues avec sept spécialistes*. Montréal, VLB, 1993.
- LECLERC, Aurélien. *Claude Ryan, l'homme du Devoir*. Montréal, Quinze, 1978.
- LÉGER, Jean-Marc. *Le temps dissipé : souvenirs*. Montréal, Hurtubise HMH, 1999.
- LINTEAU, Paul-André, René DUROCHER et Jean-Claude ROBERT. *Histoire du Québec contemporain. Tome 1 – De la Confédération à la crise*. Montréal, Boréal, 1989.
- LINTEAU, Paul-André. *Histoire de Montréal depuis la Confédération*. Montréal, Boréal, 1992.
- MALSERVI, Mauro. *La contribution des groupes ethniques autres que français et britannique au développement du Québec*. Québec, 1973.
- MARCIL, Olivier. *La raison et l'équilibre : libéralisme, nationalisme et catholicisme dans la pensée de Claude Ryan au Devoir, 1962-1978*. Montréal, Éditions Varia, 2002.
- McNICOLL, Claire. *Montréal, une société multiculturelle*. Paris, Belin, 1992.
- MONIERE, Denis. *Pour comprendre le nationalisme, au Québec et ailleurs*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2001.
- NOIRIEL, Gérard. *Etat, nation et immigration, vers une histoire du pouvoir*. Paris, Belin, 2001.
- PAINCHAUD, Claude et Richard POULIN. *Le phénomène migratoire italien et la formation de la communauté italo-québécoise*. Montréal, Boréal, 1981.
- PAINCHAUD, Claude et Richard POULIN. *Les Italiens au Québec*. Hull, Critique, 1988.
- PAINCHAUD, Claude et Richard POULIN. « Conflit linguistique et structure du pouvoir dans la communauté italo-québécoise », *Sociologie et sociétés*, vol. XV, numéro 2, octobre 1983, p.89-104.
- PAINCHAUD, Claude. *Processus migratoire, communauté et bourgeoisie italo-québécoise*. Québec, Université du Québec, 1983.

- PALMER, Howard. *Les enjeux ethniques de la politique canadienne depuis la Confédération*. Ottawa, Société historique du Canada, 1991.
- PALMER, Howard et Jean BURNET. *Les Canadiens de demain : une introduction à l'histoire des peuples du Canada*. Ottawa, Multiculturalisme et citoyenneté Canada, 1991.
- PÂQUET, Martin. *Vers un ministère de québécois de l'immigration, 1945-1968*. Ottawa, Société historique du Canada, 1997.
- PROVENCHER, Jean. *René Lévesque : portrait d'un québécois*. Montréal, La Presse, 1973.
- RAMIREZ, Bruno. *Les Italiens au Canada*. Ottawa, Société historique du Canada, 1989.
- RAMIREZ, Bruno. *Les premiers Italiens de Montréal, l'origine de la « Petite Italie »*. Montréal, Boréal, 1984.
- RAMIREZ, Bruno. DEL BALSIO, Mickael, *The Italians of Montreal, from sojourning to settlement, 1900-1921*. Montréal, Associazione di Cultura Popolare Italo-Quebecchese, 1980.
- RIOUX, Marcel. *La question du Québec*. Montréal, L'Hexagone, 1987.
- TADDEO, Donat et Raymond TARAS. *Le débat linguistique au Québec : la communauté italienne et la langue d'enseignement*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1987.
- TASCHEREAU, Sylvie. *Pays et patrie : mariages et lieux d'origine des Italiens de Montréal, 1906-1930*. Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal, 1985.
- TAYLOR, Charles. *Rapprocher les solitudes: écrits sur le fédéralisme et le nationalisme au Canada*. Québec, Presses de l'Université Laval, 1992.
- WHITAKER, Reginald. *La politique d'immigration depuis la confédération*. Ottawa, Société historique du Canada, 1991.